



**UNIVERSITATEA DIN PITEȘTI
FACULTATEA DE LITERE**

**STUDII
DE
GRAMATICĂ CONTRASTIVĂ**

Nr. 25/ 2016

EDITURA UNIVERSITĂȚII DIN PITEȘTI

**COMITET ȘTIINȚIFIC/COMITÉ SCIENTIFIQUE/ SCIENTIFIC COUNCIL
BOARD**

Laura BĂDESCU, Universitatea din Pitești, România
Nadjet CHIKHI, Universitatea din M'sila, Algeria
Laura CÎȚU, Universitatea din Pitești, România
Jean-Louis COURRIOL, Universitatea Lyon 3, Franța
Salam DIAB-DURANTON, Universitatea Grenoble Alpes, Franța
Dan DOBRE, Universitatea din București, România
Ștefan GĂITĂNARU, Universitatea din Pitești, România
Laurent GAUTIER, Universitatea din Burgundia, Franța
Joanna JERECZEK-LIPIŃSKA, Universitatea din Gdańsk, Polonia
Lucie LEQUIN, Universitatea Concordia, Montréal, Canada
Milena MILANOVIC, Institutul de Limbi Străine, Belgrad, Serbia
Stephen S. WILSON, City University, Londra, Anglia
Adriana VIZENTAL, Universitatea Aurel Vlaicu din Arad, România

**COMITET DE LECTURĂ/ COMITÉ DE LECTURE/PEER REVIEW
COMMITTEE 2016**

Jean-Paul BALGA, Universitatea din Maroua, Camerun
Joachim N'DRE DAMANAM, Universitatea Bouaké, Coasta de Fildeș
Salam DIAB-DURANTON, Universitatea Grenoble Alpes, Franța
Alina GANEA, Universitatea Dunărea de Jos din Galați
Emilia HILGERT, Universitatea din Reims, Franța
Cristina ILINCA, Universitatea din Pitești, România
Fabrice MARSAC, Universitatea din Opole, Polonia
Adina MATROZI, Universitatea din Pitești, România
Laura PINO, Universitatea Saint-Jacques-de-Compostelle, Spania
Frédéric SHEHADEH, Universitatea Paris-Sorbona Paris 4, Franța
Florinela ȘERBĂNICĂ, Universitatea din Pitești, România
Mohammad Ahmad THAWABTEH, Universitatea Al-Quds, Ierusalim,
Teritoriile Palestiniene Ocupate
Cristina UNGUREANU, Universitatea din Pitești, România
Marinela VRĂMULEȚ, Universitatea Ovidius din Constanța

**DIRECTOR REVISTA/ DIRECTEUR DE LA REVUE/ DIRECTOR OF THE
JOURNAL**

Laura CÎȚU, Universitatea din Pitești, România

REDACTOR-ȘEF /RÉDACTEUR EN CHEF/ EDITOR IN CHIEF

Cristina ILINCA, Universitatea din Pitești, România

COLEGIUL DE REDACȚIE/COMITÉ DE RÉDACTION/EDITORIAL BOARD

Ana-Marina TOMESCU, Universitatea din Pitești, România

Raluca NIȚU, Universitatea din Pitești, România

Ana-Maria IONESCU, Universitatea din Pitești, România

Silvia BONCESCU, Universitatea din Pitești, România

ISSN-L: 1584 – 143X

e-ISSN: 2344-4193

revistă bianuală/revue biannuelle/biannual journal

Revistă acreditată categoria C CNCS

Revue accréditée catégorie C par le Conseil National Roumain de la Recherche Scientifique

Accredited by the Romanian National Research Council, category C

FACULTATEA DE TEOLOGIE, LITERE, ISTORIE ȘI ARTE

Str. Gh. Doja, nr. 41, Pitești, 110253, România; Tel. / fax : 0348/453 300

Persoană de contact/personne de contact/contact person: Cristina ILINCA

studiidegramaticacontrastiva@yahoo.com;

<http://www.studiidegramaticacontrastiva.info>

Editura Universității din Pitești

Târgul din Vale, 1, 110040, Pitești, Romania

Tél.: +40 (0)348 453 116; sorin.fianu@eup.ro

CUPRINS

GRAMATICĂ CONTRASTIVĂ

Amoikon Dyhié **Assanvo**

Etudes sémantique et syntaxique des procédés de création lexicale en abron - agni – baoulé / 8

Ala Eddine **Bakhouch**

La translation adverbiale: le cas des adverbes de manière dérivés / 20

Mahmoud **Bennacer**/ Abdenour **Arezki**

La dualité arabe-français dans l'administration publique algérienne, cas d'étude : le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia / 34

Racha El **Khamissy**

Sur les traces de la personne féminine dans le Coran : le cas de la sourate « Les femmes » (« An-nissa' ») / 56

Kouakou Appoh Enoc **Kra**

Le relateur lè en koulango: étude de quelques rôles syntaxiques / 81

Kessi Maruis **N'gou**

L'alternance codique en milieu scolaire, quête du sens ou exhibition de compétence linguistique ? L'exemple des élèves du collège de Maféré / 97

Kouadio Jean **Yao**/Amidou **Sanogo**

Approches lexico-sémantiques de la dérivation impropre dans Histoire de fous de Camara Nangala / 107

Mohamed **Yacoub**

English Loanwords in the Egyptian Variety of Arabic: What Morphological and Phonological Variations Occurred to them? / 121

VARIA

Nabil **Sadi**

La dénomination du français parlé en Algérie / 137

**ETUDES SEMANTIQUE ET SYNTAXIQUE DES PROCÉDES DE CREATION
LEXICALE EN ABRON – AGNI – BAOULE¹**

Résumé : Les procédés de création lexicale foisonnent dans les langues maternelles. Ils répondent, en effet, aux besoins de communication des locuteurs en contexte de contact de mots "étrangers". Ainsi, en fonction de son système phonétique de base (systèmes vocalique, consonantique ou prosodique), en situation de communication, les mots étrangers sont soit systématiquement intégrés dans le stock lexical de la langue emprunteuse, soit concurrencés par d'autres mots créés par une des langues en présence pour supplanter le nouveau-venu. Dans le cadre de la création lexicale, les procédés les plus utilisés sont la composition, dérivation (préfixation – suffixation). La particularité de ces procédés est, sans doute, la disharmonie de l'ATRité.

Mot clé : Création lexicale, composition, dérivation

Abstract: The lexical creation processes abound in native languages. They meet to the speakers of communication needs in the presence of the words "foreign". Thus, according to its basic phonetic system (vowel phonetic system, consonants and prosodic) in communication situation, foreign words are systematically integrated into the lexical stock of the borrowing language, a new word is created by language to compete with the newcomer. As part of lexical creation, the most used methods are composition, derivation. The peculiarity of these processes is undoubtedly the disharmony of the Advanced Tongue Root (ATR).

Keywords: Lexical creation, composition, derivation.

Introduction

Le contact entre deux peuples, obligés de cohabiter pacifiquement, est souvent source d'emprunt lexical, de changement analogique, de création analogique et même de création lexicale. Pour des besoins de définition, Dubois (2002) soutient que

« Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas. ». Dubois (2002 :177)

Abondant dans le même sens que Dubois, Holubová (2008) affirme que

« L'emprunt est le résultat d'interférence entre deux langues et qu'il n'y a donc emprunt que dans la mesure où deux langues sont en contact à travers un nombre plus ou moins élevé de locuteurs, bilingues à des degrés divers ». Holubová (2008 :7)

Autrement dit, l'emprunt est le processus par lequel une langue donnée copie et adopte un mot d'une autre langue. Contrairement à la création analogique et à l'emprunt lexical dont la finalité est l'enrichissement du stock lexical existant de la langue emprunteuse, tandis que le changement analogique appauvrit le lexique, nous dit Lightfoot (1979). En effet, le changement analogique réduit ou élimine les formes dites irrégulières. À la suite de cet exposé, nous donnons un aperçu des trois langues (abron – agni – baoulé).

¹ **Amoikon Dyhie ASSANVO**, Université Félix Houphouët-Boigny
adyhies@gmail.com

0.1 Aperçu général sur les trois langues

Les études sociolinguistiques et celles portant sur la classification des peuples attestent l'existence d'une soixantaine de langues dans le paysage linguistique ivoirien. Ces langues, selon le Greenberg (1963), sont regroupées en quatre (04) grandes familles : kwa (Est du pays), kru (Ouest), mandé (Nord-ouest) et gur (Nord-est). À l'intérieur de chaque famille, l'on distingue des variétés dialectales vivant côte à côte en parfaite harmonie, et ce, en dépit des clivages socioculturels et linguistiques d'un peuple à un autre. À propos des isoglosses dialectales (frontière linguistiques) entre peuples, Kossonou et Assanvo affirment que

« Les langues gur en grande partie très hétéroclites sont localisées au nord-est ; les kru (kru oriental et kru occidental) sont basées au sud-ouest ; les mandé (mandé nord et mandé sud), quant à elles, sont localisées au nord-ouest. Enfin les kwa occupent le centre et le sud-est avec deux groupes distincts... La famille kwa comprend les langues anciennement dénommées akan (agni, abron, baoulé, éhotilé, etc.) très proches du twi parlé au Ghana et celles dites lagunaires, plus disparates, comprenant l'akyé, l'abidji, le mbatto ou nghlwa, etc. ». Kossonou et Assanvo (2015 :11)

Dans le groupe kwa, les langues abron – agni – baoulé manifestent des similitudes lexicales. L'on apprend, par exemple, avec Bole-Richard et Lafage (1983) qu'au sein du groupe kwa, l'agni offre le plus de ressemblances lexicales avec les autres langues du groupe kwa (abron - baoulé), avec des rapprochements pouvant atteindre 91% de son vocabulaire. En plus de ces similitudes, des faits d'alternance consonantique sont aussi observés dans ces langues. À partir des travaux de Adouakou (2005) et Assanvo (2012), la formulation de l'alternance consonantique (à l'aspect d'accomplissement) permet l'élaboration du tableau ci-dessous :

(I)

b	→	w	/... aspect accompli
b		b	
d		l	
d		d	
k		h	
c		h	

Tableau d'alternance consonantique

L'alternance consonantique reste imprévisible et échappe aux règles phonologiques en vigueur (Cf. Adouakou 2005). Cependant, sans totalement résoudre le problème d'alternance consonantique, Ahoua (2006) cité par Assanvo (2011) apporte une piste de réponse concernant la transformation du phonème /b/ en [w]. La démarche argumentative de ce chercheur veut l'existence de deux types de phonèmes /b/ et /d/ distinguables par le trait [lenis]. Ahoua (2006 :11) formule sa règle comme suit :

(II)

-Sonorant	<i>-lenis</i>		p	t	c	k	kp
	<i>-Lenis</i>	b	d	ɟ	g	gb	
+Sonorant	<i>+lenis</i>		b	d	h	h	gb
	<i>+lenis</i>	w	l				

Règle d'alternance

Suivant cette règle, en dehors des phonèmes /c/ et /k/, les items ayant à l'initial de mot le trait le non-sonorant [-lenis] restent invariables, tandis que ceux sonorant [+lenis] subissent des variations morphologiques.

0.2 Cadre théorique et problématique

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la morphologie lexicale. Le but visé à travers cette analyse est la compréhension du processus de création lexicale en abron – agni – baoulé et leur conséquence aux plans sémantique et syntaxique. À cet effet, la principale interrogation que nous essayerons de répondre pendant le déroulement de cette analyse est : Quelles sont implications sémantiques et syntaxiques lors de la formation de néologies dans ces trois langues ? En vue d'une réponse à cette interrogation, cette analyse s'articulera autour de trois principaux points : la dérivation, la composition et l'emprunt lexical.

1. La dérivation

La morphologie dérivationnelle ou constructionnelle est une opération qui permet la formation de nouvelles unités linguistiques, et ce, par l'adjonction d'affixes (désinence préfixe ou suffixe) à un radical ou une base. Puis Kossonou (2015 : 276) d'ajouter que « les affixes, sont des morphèmes qui n'ont pas d'existence en tant que termes libres dans la langue et ne peuvent constituer une expansion. ». Sur le plan sémantique, « le processus de dérivation contribue à l'enrichissement du vocabulaire tout en faisant également apparaître des relations entre différentes unités du lexique » soutiennent Alberti et Lavoine (2012 :20). Objectivement, les parlers abron – agni – baoulé manifestent deux types de dérivation. Il s'agit en l'occurrence de la dérivation affixale et la dérivation par redoublement.

1.1 La préfixation

L'opération de préfixation consiste à ajouter un affixe à gauche de la base lexicale. Elle a une fonction essentiellement sémantique dans certains parlers et un impact grammatical dans d'autres. Au regard de l'exemple (01), la préfixation engendre un changement grammatical en abron, alors qu'elle n'a qu'une implication purement sémantique en agni – baoulé.

- abron

(01)

círè	« enseigner »	→	à-círè	« études »
sērē	« pardonner »	→	à-sērē	« pardon »
sūm	« adorer »	→	à-sūm	« adoration »
cýrè	« écrire »	→	à- wíà	« écriture »
sá	« danser »	→	à- sá	« danse »

Corpus extrait de Kossonou (2015 :278)

Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir le même résultat par le procédé de préfixation à partir d'un verbe, nous prendrons d'autres items pour illustrer la préfixation en agni et baoulé.

- agni

Plusieurs faits peuvent occasionner la préfixation en [n_]. Les plus récurrents sont la nominalisation du verbe et la pluralisation du nom. Lors de la nominalisation du verbe, le nom obtenu subit une transformation tonologique (2a) ou morphologique (2b). La préfixation se manifeste par l'apparition de morphème nasale devant le verbe (2a, b, c) et le nom (2d, e, f).

(02)

a- dá	« dormir »	→	ñ- nă	« sommeil »
b- bíè	« uriner »	→	mè- mièn	« urine »
c- sré	« demander »	→	ñ-zré	« demandes, prières »
d- bwáɲ	« mouton »	→	mè- mwáɲ	« moutons »
e- biá	« garçon »	→	mè- miá	« garçons »
f- pàfɛlă	« jeune homme »	→	mè- bàfɛlă	« jeunes hommes »

- baoulé

Contrairement aux deux premières langues (abron – agni), l'opération de préfixation n'est pas récurrente en baoulé, elle est même rare. Cette opération ne peut être exprimée qu'en cas de redoublement du nom pour la formation du pluriel. En effet, pour la formation du pluriel des nominaux, le baoulé a recours à deux possibilités. La première consiste à postposer au nom le morphème du pluriel [mú] ; tandis que la deuxième possibilité permet un redoublement du nom (Cf. 1.3 Réduplication).

1.2 La suffixation

Il existe différents types de création lexicale par suffixation. Si certains suffixes expriment la fonction et l'appartenance, d'autres (cependant) ont pour effet de modifier la catégorie grammaticale du lexème de base. Par ailleurs, loin d'entamer une étude typologique des suffixes, nous n'examinerons que ceux les plus usuels.

VERBE + *le* → NOM

Dans les parlers agni et baoulé, la suffixation verbale par [-le] provoque une dérivation impropre. On passe ainsi d'une catégorie grammaticale verbale à une catégorie grammaticale nominale (déverbatif). Cependant, le nom obtenu ne jouit pas pleinement des attributs d'un nom, au sens large du terme. Par exemple, il n'est pas possible de l'utiliser comme sujet énonciateur ou même de l'accompagner de spécificateurs fonctionnels (singulier ou pluriel).

-baoulé

(03)

sí	« connaître »	→	sí-lē	« connaissance » ²
síkē	« décharger »	→	síkē-lē	« réception »
sú	« pleurer »	→	sú-lē	« pleurs »

-agni

(04)

sèkí	« détruire »	→	sèkí-lē	« destruction »
srí	« se moquer »	→	srí-lē	« moquerie »

NOM + fwε → NOM

Par composition nominale, les trois peuples expriment la fonction d'acteur par la suffixation en [fɔ] ou [fwε].

- abron

(05)

sērē	« prêt »	→	sērē-fwó	« mendiant »
tōrō	« mensonge »	→	tōrō-fwó	« menteur »

- agni

(06)

ηglé	« intelligence »	→	ηglé-fwé	« sage »
šiká	« argent »	→	šiká-fwé	« riche »

- baoulé

(07)

áblā	« mensonge »	→	áblā-fwé	« menteur »
ávīē	« vol »	→	ávīē-fwé	« voleur »

NOM + kro → NOM

La majorité des noms de villages en pays abron, agni et baoulé est construit à partir du nom du fondateur auquel est ajouté le suffixe [-kro] « village ». Selon Kossonou (2014 :211), ce type de nominaux « peut concerner des composés construits souvent à partir de deux noms dont l'un est issu des sept jours semainiers. ». À titre illustratif, en référence au corpus (08), le composé « Tanokoffikro », est constitué du nom du fondateur « Tano » et « Koffi »³. Signalons toutefois que « Koffi », jour semainier, est son patronyme de baptême.

² Le sens approximatif de la réalité linguistique des parlers concernés est « le fait de + verbe ».

³ Patronyme d'enfant de sexe masculin né le samedi chez certains peuples Akan « agni, baoulé ».

(08)

abron	agni	baoulé
Tanokoffi-kro	Ahuakoffi-kro	Koffidaté-kro
Yaobadou-kro	Anekouadio-kro	Koffiyao-kro
Kissi-kro	Tiemelekoua-kro	Kouassi-kro
Kouamehinin-kro	Amoinya-kro	Kouassikoussi-kro

À partir des noms de villages, une autre création lexicale reste possible. Celle-ci touche l'origine des locuteurs. Les peuples abron et agni l'expriment successivement par [nɛ̀] et [ãmă], sous-entendu « habitants ou enfants de ».

(09)

abron	agni
Tanokoffikro-nɛ̀	Ahuakoffikro-ãmă
Yaobadoukro-nɛ̀	Anekouadiokro-ãmă
Kissikro-nɛ̀	Tiemelekouakro-ãmă
Kouamehininkro-nɛ̀	Amoinyakro-ãmă

1.3 Réduplication

Selon Rose (2007) et Assanvo (2016), la structure du verbe peut en contexte de reduplication s'opérer de différentes manières en fonction des langues. En agni, par exemple, dans une structure monosyllabique, la copie préfixée reprend la syllabe initiale de la base mais avec quelques modifications phonologiques de la voyelle préfixée. En effet, la nature de la voyelle du préfixe est déterminée à partir de la première voyelle de la racine. Dans une structure CV, où V est une voyelle antérieure, le préfixe devient systématiquement [i, ɪ]. Dans le cas contraire, le préfixe devient [u, ʊ]. En abron et baoulé, le processus de formation est différent. En effet, la préfixation permet de copier "intégralement" la base lexicale. Pour une bonne lecture de cette assertion, considérons les exemples suivants :

- abron

(10)

bwà	« entasser »	→	bwà-bwà	« rassembler en plusieurs tas »
gò	« affaiblir »	→	gò-gò	« affaiblir à l'extrême »
sí	« piler »	→	sí-sí	« piler à plusieurs reprises »

Corpus extrait de Kossonou (2015 :302)

- baoulé

(11)

bõ	« forêt »	→	bò-bõ	« forêts »
bì	« excrément »	→	bí-bì	« excréments »
rà	« furoncle »	→	rá-rà	« furoncles »
lê	« guerre »	→	lé- lê	« guerres »
sè	« canari »	→	sé- sè	« canaris »

Corpus extrait de Kouamé (2004 :52)

- agni

Contrairement aux parlers abron et baoulé, la reduplication en agni copie une partie du radical pour la formation.

(12)

kùá	« entasser »	→	kù-kùá	« rassembler en plusieurs tas »
fě	« affaiblir »	→	fi-fě	« affaiblir à l'extrême »
ŝi	« piler »	→	ši-ŝi	« piler à plusieurs reprises »

2. Composition

La composition est un fait morphologique consistant selon Kouamé (2014 :178) à « générer un mot en agglutinant deux ou plusieurs termes qui ont pour la plupart une existence autonome. ». Ce procédé permet de passer d'une base simple à une base complexe avec pour effet morphophonologique la formation de mot-valise et de violation d'harmonie d'ATRité (cas de l'agni). Avant de poursuivre, considérons l'exemple ci-dessous :

- agni

(13)

a- àlîé	« nourriture »	+ èhóɲ	« faim »	→	àlîhóɲ	« famine »
b- nzùé	« eau »	+ èhóɲ	« faim »	→	nzùhóɲ	« soif »
c- níà	« mère »	+ má	« enfants »	→	nîàmá	« parent »

- abron

(14)

a- nyá	« parent »	+ bíá « fille »	→	nyábíá	« sœur »
b- pɔ̃gɔ̃	« cheval »	+ bírè « femelle »	→	pɔ̃gɔ̃bírè	« jument »
c- ábù	« poitrine »	+ ódūrū « lourd »	→	ábùódūrū	« courage »

- baoulé

(15)

a- sã	« bras »	+ bá « petit »	→	sābá	« doigt »
b- nwá	« bouche »	+ ñzùé « eau »	→	nwánzùé	« salive »
c- tí	« tête »	+ mwé « poils »	→	tímwé	« cheveux »

Au regard des exemples ci-dessus, la fusion de deux bases nominales génère les phénomènes d'apocope, d'aphérèse et même de violation d'harmonie d'ATRité. De manière formelle, pour la formation de [àlîhóɲ] « famine » et [nzùhóɲ] « soif », l'on constate dans un premier temps la chute de la voyelle finale et initiale de chacun des noms. Ensuite, une fois morphologiquement constitué, il semble que l'harmonie d'ATRité n'est pas respectée eu regard de [nzùhóɲ] « soif ». En effet, les voyelles +ATR et – ATR se retrouvent au sein du même item ; formation « contraire à toutes les règles d'harmonie vocalique », selon Kéita (2008 :84). Toujours d'après ce dernier, tous les termes de l'agni à l'intérieur desquels, il y a une disharmonie, sont à considérer comme des mots composés.

Notons, par ailleurs, qu'il est possible de former un composé nominal à partir d'un nom et d'un adjectif, comme c'est le cas en :

(16)

NOM			ADJ		
a-	klú « intérieur »	+	fúfùè « blanc »	→	klú-úfúè « aimable »
b-	šikǎ « argent »	+	kòkòlé « rouge »	→	šikǎ-òkòlé « or »
c-	akɔ « poulet »	+	elɥi « graisse »	→	akɔ-elɥi « jaune »

Il arrive que la composition lexicale soit le résultat d'une formation parasynthétique. Dans ce cas, la composition sous-entend préfixe suivi de deux lexèmes autonomes tant sémantiquement que syntaxiquement comme ci-dessous indiqué :

(17)

à + klù	« intérieur »	+	djó « froid »	→	àklùdjó « paix »
à + gùmè	« seul »	+	ká « toucher »	→	àgùmèkǎ « joie »
à + gùmè	« seul »	+	đi « manger »	→	àgùmèđi « individualisme »

2.1 Inversion

En dehors de la composition par parasynthétique, les parles abron, agni et baoulé permettent la naissance de néologies par procédé d'inversion en contexte de génitif adjectival. Dans le fonctionnement du génitif adjectival, « le second nom (génitif) est déterminé par rapport au nom en position initial », Assanvo (2010 :257). Dire autrement, le génitif adjectival intègre en son sein un complément de nom. En cas d'inversion, ce complément permet de créer un effet stylistique d'ironie, d'exagération, voire de déification (considération). Suivant le contexte d'énonciation des exemples (18b) et (19b), Koffi peut être l'objet de raillerie populaire. De même, l'interprétation sémantique contenue dans la glose (18b) et (19b) ne rend pas fidèlement compte du sens immédiat. En situation de communication, tout locuteur abron, agni et baoulé peut interpréter les exemples (18b) et (19b) comme suit : « L'amour immodéré de Koffi pour l'argent (la cupidité de Koffi) » ou « Koffi n'a d'amour que pour la nourriture (la gourmandise de Koffi) ».

(18a)

kòfi	(jǐ) ⁴	šikǎ	→
Koffi	son	vélo	
« L'argent de Koffi »			

(18b)

šikǎ	kòfi
Vélo	Koffi
« Koffi le cupide »	

(19a)

kòfi	(jǐ)	àlié	→
Koffi	son	seau	
« Le seau de Koffi »			

(19b)

àlié	kòfi
nourriture	Koffi
« Koffi le gourmand »	

-Cas des noms de parenté

Ce type de construction est différente de celles en (18b) et (19b). Au niveau morphologique, on assiste à l'apparition de suffixes [-a] et [-ɛ] qualifiés par Assanvo (2010) de morphèmes clitiques. En agni, ces morphèmes n'ont d'existence qu'en contexte de citation des noms de parenté ou confraternité. La forme de citation place donc le nom

⁴ Ce syntagme peut être exprimé sans [jǐ].

dans un contexte de générique. Dès lors, les référenciés sémantiques désignent la généralité. Dans les exemples (20b) et (21b), « Koffi » et « Ahou » deviennent par conséquent des repères communautaires, c'est-à-dire le « Père » ou la « Mère » de tous.

(20a)	kofi Koffi « Le père de Koffi »	(jí) son	sí père	→	(20b)	síè père « Père Koffi »	kofi Koffi
(21a)	àhú Ahou sa « La mère de Ahou »	(jí) mère	ní	→	(21b)	níà mère « Mère Ahou »	àhú Ahou

Par ailleurs, tout comme les procédés de création lexicale par dérivation et par composition, l'inversion implique deux incidences, dont l'une grammaticale et l'autre sémantique. Au niveau grammatical, le complément du nom prend la place du nom avec pour conséquence le risque d'amalgame entre le nom et son complément. On passe ainsi d'un syntagme génitif à un syntagme adjectival "factice". Dans les exemples (18b), (19b), (20b) et (21b), les vocables [síká] « argent », [àlíé] « nourriture », [síè] « père » et [níà] « mère », sans être des adjectifs lexématiques, occupent pourtant une fonction d'adjectif par rapport aux déterminés « Koffi » et « Ahou ». Au niveau sémantique, l'on assiste à un transfert de sens.

2.2 Réduplication

Doit-on parler de phénomène de redoublement, d'économie linguistique ou de distorsion phonétique eu égard des items ci-dessous ? Avant de toute tentative de réponse à cette interrogation, examinons le corpus en (22) :

(22)	Liste X		Liste Y		Liste Z
	nàná « grand parent »	+	àhú	→	nàà-àhú « grand-mère Ahou »
	bàbá « père »	+	àdú	→	bàà-àdú « Père Adou »
	nglóló « aîné »	+	àhú	→	ngó-àhú « aînée Ahou »

Peu importe la réponse attendue, l'on constate que l'association de éléments de gauche à ceux de droite génère la suppression de la dernière consonne [-n-, -b-, -l-] des noms de gauche. En supposant que la forme de base des noms [nàná], [bàbá] et [nglóló] soit [nàá], [bàá] et [ngól], et que les noms de la liste X soient le résultat d'un redoublement morphologique de la liste Y, le cas de [nglóló] est difficilement défendable. En effet, contrairement à l'item [nglóló], dans la structure syllabique de [nàná] et [bàbá], CV₁ est quasi-identique à CV₂. Cette ressemblance entre CV₁ et CV₂ n'est pas perceptible dans l'item [nglóló]. Dès lors, l'idée d'un redoublement de la base paraît incohérente. De plus, pris sémantiquement à l'isolé, le vocable [bàá] renvoie à « petit » en agni et baoulé. En réaction à l'interrogation plus haut, nous postulons pour un phénomène d'économie linguistique en lieu et place de distorsion phonétique. En effet, parler de distorsion sémantique suppose que

le locuteur est en présence de vocables nouveaux dont chaque son présente des similitudes avec le système phonétique de base de sa langue maternelle. Or, loin de ces stipulations, chaque item du corpus (22) n'est pas emprunté à une langue tierce.

3. Quels cas d'emprunt lexicaux

Le phénomène d'emprunt lexical a d'ores et déjà été l'objet d'une étude (Cf. Assanvo et al. 2015). Il n'est donc pas question de reprendre l'étude en question, mais de donner quelques éléments pour étayer cette sous-partie. À la lecture de l'exemple en (III), un terme emprunté au français ou à l'anglais «subit des distorsions pouvant être morphophonologiques ou même sémantiques» selon Assanvo et al. (2015 :3641). Parlant de distorsion morphologique, on observe que les termes empruntés passent d'une structure syllabique fermée (en français et anglais) à une structure à syllabe ouverte dans les langues emprunteuses. On peut succinctement citer [ɥil] ou [pleit] qui deviennent [d̥iw̥i], [d̥w̥i], [druvi] ou [pr̥ɛ̃t̥i], [pl̥ɛ̃t̥i] et [pl̥ɛ̃t̥i] en abron, agni et baoulé. Pour plus de précisions, examinons la liste ci-dessous :

(III)

		abron	agni	baoulé	Glose
français	[depyte]	[d̥ep̥itée]	[d̥ep̥ité]	[dep̥ite]	« député »
	[ɥil]	[d̥iw̥i]	[d̥w̥i]	[druvi]	« huile »
	[bik]	[b̥ici]	[b̥iki]	[b̥iki]	« Bic »
anglais	[sku:l]	[skúú]	[sklú]	[súklù]	« école »
	[ˈtraʊzə]	[àt̥adi̥e]	[tr̥af̥i̥e]	[tr̥áf̥i̥e]	« pantalon »
	[pleit]	[pr̥ɛ̃t̥i]	[pl̥ɛ̃t̥i]	[pl̥ɛ̃t̥i]	« assiette »

Illustration de quelques emprunts abron – agni - baoulé

En outre, compte tenu des spécificités prosodiques propres à chaque langue, l'abron et l'agni observent des phénomènes d'harmonie d'ATRité, ce qui n'est pas toujours le cas en baoulé. En effet, la voyelle -ATR, fermée en abron et agni est réalisée +ATR, fermée dans baoulé. C'est le cas des vocables : [tr̥áf̥i̥e] et [pl̥ɛ̃t̥i]. Pour comprendre cette disharmonie d'ATRité, il faut remonter aux travaux de Kouamé (2004) portant sur le n'zipli, une des variétés dialectales du baoulé. Contrairement à l'abron (Cf. Kossonou 2015) et l'agni (Cf. Assanvo 2010), le baoulé (Cf. Kouamé 2004) ne dispose pas voyelles -ATR, fermé : [ɪ, ʊ] dans le système vocalique. En tenons compte de ces spécificités, il est possible, pour étayer nos propos, d'élaborer le tableau suivant :

(IV)

		abron - agni		baoulé	
Fermé	+ATR	ɪ	ʊ	ɪ	ʊ
	-ATR	ɪ	ʊ		
Mi-fermé	+ATR	e	o	e	o
Mi-ouvert	-ATR	ɛ	ɔ	ɛ	ɔ
Ouvert	+/-ATR	a		a	

Conclusion

La création lexicale à partir des procédés de dérivation, de composition et d'emprunt constitue une oxygénation lexicale pour les parlers kwa : abron, agni ou baoulé. En effet, si l'enjeu de la création lexicale consiste à faire face aux à l'insécurité linguistique (intrusion de mots d'une langue [étrangère ou voisine] dominante culturellement et politiquement dans une autre langue), elle permet, d'autre part, à ces parlers d'enrichir leur stock lexical. Outre l'enrichissement du stock, la création lexicale a lieu à deux niveaux : interne et externe. Elle est interne lorsque la langue puise dans son propre stock lexical pour former d'autres mots. C'est d'ailleurs le cas de la dérivation et de la composition. À ce propos, la dérivation sous ses différentes déclinaisons (préfixation et suffixation) a pour conséquence générale le changement de catégorie grammaticale (dérivation impropre) avec effet d'extension sémantique. Quant à la composition, elle ne permet pas, certes, de changement de classe grammaticale, mais la création de mots nouveaux. Par ailleurs, contrairement à la création lexicale interne, la création lexicale externe consiste à emprunter dans le stock lexical d'une langue voisine ou dominante culturellement. À ce niveau, le lexique emprunté subit le dévolu vocalique, consonantique et prosodique de la langue emprunteuse.

BIBLIOGRAPHIE

- Adouakou, S., 2005, *Tons et intonation dans la langue agni indéné*. Thèse de doctorat, Université de Bielefeld.
- Ahoua, F., 2006, « Reconstruction of consonants in Bia languages: innovation or Retention », in *Annual Colloquium of the Languages of the Volta Basin Legon-Trondheim Linguistics Project*, pp.9-13.
- Alberti, M. et Lavoine, E., 2012. *Les Amiffixes création d'un matériel orthophonique visant l'enrichissement lexical grâce à la morphologie dérivationnelle pour les retards de langage ou leurs séquelles à l'école élémentaire*. Mémoire en vue de l'obtention du certificat de capacité d'orthophonie, sous la direction de Corinne ADAMKIEWICZ, orthophoniste en cabinet libéral, Dainville, Université de Lille 2, 116 p.
- Assanvo, A. D., et al, 2015, « Les emprunts lexicaux de l'agni dans la gamme chromatique » dans *Journal Africain de Communication Scientifique et Technologique*, n°28, Série Sciences Sociales et Humaines, IPNETP - GRPCI, pp. 3633-3642.
- Assanvo, A. D., 2012, *Syntaxe de l'agni indéné*. Sarrebruck Allemagne, Éditions Universitaires Européennes.
- Assanvo, A. D., 2011, « Les marques d'accord de l'agni, langue kwa de Côte d'Ivoire », dans *Communication, Lettres et Sciences du Langage*, vol. 5, n°1. Université de Sherbrooke, pp.82-94.
- Bole-Richard, R. et Lafage P., 1983, « Étude lexicostatistique des langues kwa de Côte d'Ivoire », dans *Atlas des langues Kwa de Côte d'Ivoire*, Tome 2, pp 201-214.
- Dubois, J. et al, 2002, *Linguistique et sciences du langage*, Paris, Larousse.
- Holubová, E., 2008, *Niveau de circulation des emprunts dans l'argot commun des jeunes*. Mémoire de master sous la direction d'Alena Polická, Brno : Faculté des Lettres de l'Université Masaryk, http://is.muni.cz/th/70428/ff_m/Diplomova_prace_Eva_Holubova.pdf (consulté le 13 juin 2016).
- Kéita, M., 2008, *Système morphophonologique de l'agni : complexité vocalique, complexité tonale et récupération du gabarit en agni*. Université Denis Diderot, Paris 7.
- Kossonou K. T., 2014, « Patronymique et toponymique en abron, langue kwa de Côte d'Ivoire : une approche descriptive », *Participation, Revue interafricaine de Littérature, linguistique et philosophie*, revue semestrielle, Vol. 6, n°2, Juliet 2014, Lomé –Togo, pp. 203-2017.

⁵ Système vocalique élaboré sur la base des travaux de Kouamé (2004), Assanvo (2010) et Kossonou (2015)

- Kossonou, K. T., 2015, *Description systématique d'un parler kwa : abron mérézon*. Éditions Universitaires Européennes, Berlin, Saarbrücken.
- Kossonou, K. T et Assanvo, A. D., 2015, « Linguistique et migration des peuples en côte d'ivoire : cas des akan (kwa) », dans *Revue Scientifique semestrielle de l'IRES-RDEC*, n° 004, Lomé – Togo, pp.111-122.
- Kouamé, Y. E., 2014, « La formation des mots en adjukru, langue lagunaire kwa de Côte d'Ivoire », dans *Revue Baobab*, 174-189. <http://www.revuebaobab.org/content/view/283/33/> (consulté le 02 juin 2016)
- Kouamé, Y. E., 2004, *Morphologie nominale et verbale du n'zikpli parler baoulé de la sous – préfecture de Didiévi*. Thèse pour le doctorat unique, Université de Cocody, 402 p.
- Lightfoot, D., 1979, *Principles of Diachronic Syntax*. Cambridge University Press.
- Rose F., 2007, « Action répétitive et action répétée : aspect et pluralité verbale dans la reduplication en émérillon », *Faits de Langues*, Peter Lang, 29, pp. 125-143. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00724320/document> (consulté 17 août 2015).

Amoikon Dyhie **Assanvo** est enseignant-chercheur de linguistique descriptive au département des Sciences du langage à l'université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire). Dans le cadre des activités de recherche scientifique, Docteur ASSANVO a publié une quinzaine d'articles. Succinctement, on pourrait citer : *Les marques d'accord de l'agni, langue Kwa de Côte d'Ivoire* (2011) - *Détermination nominale de l'agni* (2012) - *Propriétés distributionnelle et fonctionnelle de l'item [kɛ] en agni* (2012) - *Problème de délimitation et typologie adverbiale en agni, langue kwa* (2015) - *Linguistique et migration des peuples en Côte d'Ivoire : cas des Akan (Kwa)* (2016) - *Sémantisme du préfixe reduplicatif en agni indénié* (2016) - *Les verbes agni : analyse sémantique et syntaxique* (2016). Aujourd'hui ses recherches sont axées sur la civilisation africaine et l'orthographe de l'agni, sa langue maternelle.

| *Studii de gramatică contrastivă*

***LA TRANSLATION ADVERBIALE
LE CAS DES ADVERBES DE MANIÈRE DÉRIVÉS***

Article retiré

|

Studii de gramatică contrastivă

LA DUALITÉ ARABE-FRANÇAIS DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE ALGÉRIENNE, CAS D'ÉTUDE : LE SECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE BEJAIA⁶

Résumé: Le présent article aura comme objectif principal de rendre compte de la situation des langues dans l'administration publique algérienne, en l'occurrence la direction de la jeunesse et des sports de Bejaia. Notre hypothèse de recherche a consisté à considérer que la mise en place de deux systèmes éducatifs, de l'indépendance à ce jour, a engendré des pratiques linguistiques professionnelles et des représentations sociolinguistiques différentes chez les fonctionnaires de l'administration publique. Ainsi, à la lumière des textes de lois obligeant l'utilisation exclusive de la langue arabe, l'usage professionnel des langues, chez les deux catégories d'informateurs dont l'âge constitue l'élément essentiel de différenciation, a révélé non seulement le recours des fonctionnaires à l'usage scriptural du français, comme langue de l'administration à côté de l'arabe, mais également la manifestation de la diversification des pratiques et des images sociolinguistiques représentationnelles spécifiques aux deux choix linguistiques mis en place par l'institution éducative algérienne.

Mots clés: Administration publique, statut des langues, dualité linguistique, politique linguistique, système éducatif.

Abstract: This article has as main objective to realize the situation of languages in the Algerian public administration, namely the Directorate of Youth and Sports of Bejaia. Our research hypothesis was to consider the establishment of two educational systems, from independence to date, has led to scriptural and different socio-linguistic representations linguistic practices among civil servants in public administration. Thus, in light of the legal texts requiring the exclusive use of the Arabic language, professional language use among both classes of informants whose age is the essential element of differentiation, revealed not only the actions brought by officials at the scriptural use of French as the language of administration along side Arabic, but also the manifestation of diversification practices and sociolinguistic specific representational images in two language choices set up by the institution Algerian educational.

Keywords: public administration, status of languages, linguistic duality, language policy, education system.

La présente contribution relève du domaine de la sociolinguistique. Son objet d'étude porte sur la situation des langues utilisées dans le secteur administratif, à savoir la direction⁷ de la jeunesse et des sports de Bejaia. Ainsi, dans le but de rendre compte de la réalité des langues dans quelques espaces institutionnels algériens, nous avons sollicité un organisme étatique dont l'usage linguistique professionnel est régi par les différents décrets et ordonnances stipulant l'arabisation de l'administration publique algérienne. Dans ce contexte, il sera question d'analyser la dynamique des pratiques linguistiques

⁶ Mahmoud **Bennacer**, Doctorant, LESMS, Faculté des Lettres et des Langues Université A-MIRA, Bejaia – Algérie, bennacer2008@hotmail.fr
Professeur Abdenou **Arezki Lailemm**, Faculté des Lettres et des Langues Université A-MIRA, Bejaia, Algérie, arezki_abdenour@yahoo.fr

⁷Les institutions publiques algériennes sont destinataires de plusieurs textes législatifs stipulant l'utilisation exclusive de la langue arabe dans tous les secteurs d'activité, notamment celui de l'administration. Les plus importants des ces textes de lois sont ceux promulgués entre le 16 janvier 1990 et le 22 décembre 1996.

professionnelles et des représentations sociolinguistiques au sein de la fonction publique. Notre objectif de recherche ne consistera pas uniquement à mesurer la fréquence d'utilisation des langues au sein l'institution administrative, mais aussi à déterminer, voire à comprendre ceux que les politiques linguistiques éducatives (Robillard, 1997), mises en place par l'école algérienne, ont pu produire sur le plan des pratiques linguistiques professionnelles et des représentations sociolinguistiques chez les employés de l'administration publique.

1. L'institution scolaire algérienne

Il est de notoriété publique que dans toutes les sociétés du monde l'institution scolaire est perçue comme la pièce maîtresse du progrès et du développement des sociétés. Son rôle ne se limite pas uniquement à anéantir l'illettrisme en tant phénomène sociétal ou encore à former des diplômés, en effet par le biais des contenus pédagogiques choisis, l'école participe activement à la construction des pratiques linguistiques et des représentations sociolinguistiques chez les individus. Le rôle essentiel de l'école est de promouvoir, entre autres, les choix linguistiques de l'État.

Cela dit qu'en tenant compte de ses multiples fonctions à la fois socioculturelles et idéologiques, l'école participe à la construction effective des pratiques linguistiques et des représentations sociolinguistiques. En fait, en plus de l'emploi normé⁸ de la langue enseignée, l'école construit chez l'apprenant des images et des attitudes qui pourraient être positives et/ou négatives à l'égard des langues en présence (Arezki, 2005). L'institution scolaire joue, donc, un rôle important dans le processus de construction des attitudes et des comportements langagiers, qui, souvent, liés au choix de langue et/ou à la variété propulsée(s) pour l'enseignement. Nous supposons que, pour l'apprenant, la langue exclue de la sphère scolaire est associée à des images de stigmatisation, tandis que la langue enseignée et/ou d'enseignement est, pour lui, symbole de valorisation. Fruit de la scolarisation, les attitudes linguistiques des apprenants sont souvent révélatrices d'un malaise ou d'un confort linguistique dont l'origine est liée aux statuts assignés aux langues par l'école :

« Parmi les attitudes adoptées par les apprenants, par exemple et pendant leur cursus de scolarisation, celles de la supériorité d'une langue par rapport aux autres ; une supériorité intellectuelle et de valorisation sociale, liée pour notre cas à l'utilisation du français ou de l'arabe. Cette dernière langue, à un certain moment qui a perduré jusqu'à maintenant, est attachée aux notions de supériorité et d'attachements à Dieu et à la Religion ». (Bensebia, 2008 :172)

En d'autres termes, comparativement aux langues enseignées en tant que matières, la langue d'enseignement des sciences est souvent perçue comme une langue dominante. L'impact sera déterminant, dans la mesure où l'apprenant sera exposé à l'adoption des attitudes inégalitaires à l'égard des autres langues, d'où, parfois, sa valorisation sociale en tant que tel, qui est liée à l'emploi de telle ou telle langue.

⁸La norme linguistique souhaitée et enseignée par l'institution scolaire se distingue largement de celle utilisée dans la réalité. L'institution scolaire exige, dans ses formations en langues, des structures syntaxiques mieux élaborées.

Dans ce sillage, il n'est pas inutile d'affirmer qu'en Algérie, la visée des concepteurs de différents systèmes éducatifs que l'Algérie a connus, notamment à partir de 1976, ne s'écarte pas de la politique linguistique de l'État, instaurée depuis le premier jour de l'indépendance. Selon ses concepteurs, l'école algérienne, officiellement instituée, devrait concrétiser le projet linguistique socialement souhaité. En d'autres termes, l'école n'est que le miroir de la société. C'est pourquoi, dans ce contexte, nous adhérons aux propos d'Abdenour Arezki (2010 : 165) affirmant que « L'école apparaît en effet, comme le lieu où se fonde et se transmet l'image de la société globale ». En effet, aux yeux de l'institution scolaire, les projets pédagogiques, notamment ce qui se rapporte au volet linguistique, sont considérés comme l'émanation de la société globale. La mise en œuvre du projet linguistique d'arabiser l'école algérienne, est une preuve tangible du rôle essentiel que joue cette institution. Le choix de l'arabe, en tant que unique langue d'enseignement, est souvent justifié comme le référent identitaire et culturel de la société algérienne.

Dans l'histoire de l'institution scolaire algérienne, il est admis que, la langue d'enseignement a été, depuis longtemps, objet de polémique intense. Ceci dit que nous retiendrons d'un côté, les nostalgiques du français, et de l'autre les partisans de l'arabisation de l'école. Et selon Yvonne Mignot-Lefebvre (1974 : 673), l'Algérie indépendante se heurtait, sur le plan linguistique, à un épineux problème, car les choix sont multiples :

« Théoriquement plusieurs positions étaient possibles :

- 1) Institutionnaliser le bilinguisme dans l'administration et le système scolaire comme forme d'expression nationale ;
- 2) Institutionnaliser la langue autochtone restaurée dans sa qualité de langue nationale, en conservant à la langue coloniale un rôle essentiellement technique de langue véhiculaire ;
- 3) Considérer la langue coloniale comme un mal transitoire, devant progressivement s'atténuer et disparaître, ses fonctions actuelle étant prise en relais par la langue nationale autochtone ».

En Algérie, le discours social sur les langues, notamment celui relatif à la langue de scolarisation, est toujours d'actualité, dans la mesure où la problématique du niveau des apprenants, à l'heure actuelle, est souvent liée au choix institutionnel de l'arabe comme unique langue d'enseignement. En effet, le système éducatif algérien a globalement connu deux périodes remarquablement distinctes. Théoriquement, la première débute à partir de l'indépendance de l'Algérie en 1962 jusqu'à 1976. Le système adopté, à cette époque, était calqué sur le modèle français, accordant une importance capitale à la langue française comme langue d'enseignement dans les trois paliers⁹. Ainsi, le français servait de vecteur essentiel à toutes les filières. Autrement-dit, toutes les matières étaient enseignées en cette langue. Puis, à partir de 1977¹⁰ une nouvelle réforme du système éducatif voit le jour, se caractérisant par la mise en œuvre de " l'École fondamentale polytechnique " dont le français connaît une mutation en termes de statut : langue d'enseignement, il passe au statut

⁹ En Algérie, l'enseignement général est réparti en trois paliers : le primaire de (6ans à 10ans), le moyen de (11ans à 15ans et le secondaire de 16ans à 18ans), soit 12ans de scolarité.

¹⁰ L'institution éducative algérienne a connu, durant la rentrée scolaire (1976-1977), un nouveau texte législatif relatif à l'enseignement des langues. La langue arabe devient la seule langue d'enseignement des sciences dans les différents paliers alors que le français se réduit à une simple matière, enseignée comme langue étrangère : Loi et Ordonnance n°76-35 du 16 avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation.

de langue étrangère. Progressivement, la langue arabe se voit octroyer des privilèges importants. En plus de sa place en tant que langue à enseigner, elle devient également la langue d'enseignement dans tous les cycles de formation. Ce choix institutionnel de langue d'enseignement tire ses racines de la politique d'arabisation propulsée par l'État algérien après 1962. Ainsi, le français est relégué au second plan, il est seulement enseigné en tant que langue étrangère. Un tel éclairage nous permet, du coup, de mesurer l'importance de cette contribution dans la mesure où elle interroge la problématique des pratiques linguistiques professionnelles et des représentations sociolinguistiques, générées par ces deux systèmes éducatifs, chez les fonctionnaires de l'État. Notre problématique s'articule autour de quelques questions à savoir : Quels sont les langues en usage dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia¹¹ ? Quel est l'impact des deux systèmes éducatifs sur les pratiques et les représentations des langues chez les employés de ce secteur administratif ? Comment les langues, notamment l'arabe et le français, sont-elles représentées ? Qu'en est-il de la politique linguistique administrative algérienne ?

2. Considérations théoriques et méthodologiques

Ce besoin de recherche sur l'impact des politiques linguistiques éducatives sur les usagers des langues, en l'occurrence les employés de l'administration publique, a été mis en évidence par plusieurs sociolinguistes. Une telle optique nous permet de souligner l'importance de la variable âge, car l'appartenance à une certaine génération d'usagers de la langue est un facteur essentiel dans la différenciation des pratiques linguistiques, voire même sur le plan des représentations sociolinguistiques. En ce sens, Pierrette THIBAUT (1997 : 20) définit la variable âge comme « La différenciation sociolinguistique selon l'âge des locuteurs est l'une des clés maîtresses pour la compréhension de la dynamique des communautés linguistiques. » Néanmoins, en ce qui concerne notre travail, il ne s'agira pas uniquement d'explorer le facteur d'âge, en tant que variable indépendante, mais aussi de voir comment la langue de scolarisation, dans notre cas les deux langues arabe / français, pourrait engendrer des comportements et des imaginaires linguistiques diversifiés en fonction des deux choix linguistiques. Nous serons amené, par le biais de ce travail, à mettre en exergue l'impact des ces choix, car, au cours du processus d'apprentissage des langues, l'école, en tant qu'institution de formations linguistiques, exerce beaucoup d'influences, notamment en matières de représentations sociolinguistiques.

Théoriquement, nous avons choisi d'appréhender la situation des langues dans les institutions de l'État, en supposant que les pratiques linguistiques professionnelles sont en étroite corrélation avec les variables socioculturelles des professionnels de l'administration publique algérienne. A travers ce postulat théorique, se dessine une approche de l'analyse de la pluralité des langues, laquelle les fondements sont intimement liés au concept de

¹¹Bejaia est située au nord de l'Algérie, entre la mer et la montagne, dont la caractéristique sociolinguistique est la pratique de deux langues à savoir le kabyle et le français. Elle s'étend sur une superficie de près de 3268 km². Historiquement, Bejaia a connu des périodes importantes dans son histoire, c'est pour cette raison que nous retrouvons beaucoup de dénominations toponymiques relatives à cette ville. En effet au fil des temps, elle a connu plusieurs noms à savoir : Saldae, Hammadides, Bougie et Bejaia.

« l'hiérarchisation sociale »¹ des langues. Selon cette approche, les pratiques linguistiques des locuteurs sont stratifiées en fonction de leur(s) identification(s) socioculturelle(s) et professionnelle(s). Ceci dit, les variables socioculturelles et ethniques des locuteurs pourraient être déterminantes dans toute description et explication du processus d'une dynamique sociolinguistique au sein d'un groupe social ou socioprofessionnel donné. Ainsi, l'approche variationniste a mis en évidence l'importance de la relation entre les faits linguistiques et le cadre socioculturel des locuteurs, car les facteurs culturels mis en œuvre influent beaucoup sur la dynamique des choix linguistiques, voire même vis à vis du discours épilinguistiques assignées aux langues en présence. William Labov a substantiellement de mérites quant au développement de cette approche. Ceci dit que l'école variationniste qui prône « l'hiérarchisation sociale » comme vecteur de variation linguistique, a montré que le fait linguistique, en tant que pratiques sociales, est tributaire de l'environnement social et culturel des membres d'une société.

« La sociolinguistique variationniste a décrit toutes les formes de variations constatées qui ne sont pas d'ordre strictement individuel. Elle a montré qu'il existe une variation sociale, qui s'exprime par la stratification sociale d'une variable linguistique, et une variation stylistique, qui apparaît lors des changements de registres de discours (du formel au familier) par un même locuteur » (DUCROT, Oswald, SCHAEFFER, Jean-Marie, 1972 :121)

Nous considérons que la conception labovienne vis-à-vis des pratiques linguistiques est déterminante, dans la mesure où le fait linguistique est révélateur de plusieurs aspects relatifs à l'explication des rapports sociaux². Dans notre cas de figure, une telle approche que nous considérons, à priori, féconde en ce qui concerne notre objet d'étude, nous permettra de rendre compte de la réalité des langues dans l'espace institutionnel, tout en supposant que l'hiérarchisation sociale des employés en fonction de deux catégories de scolarisés, pourrait en expliquer la dynamique des langues. Le procédé de quantification statistique appliqué à l'emploi phonologique, préconisé par l'école variationniste, dont l'acception assignée au concept de « stratification sociale » est déterminante, présente le courant labovien selon une logique des récurrences d'emploi. De cette mobilisation conceptuelle, William Labov en désigne une représentation hiérarchisée sous le principe de la théorie de la « stratification sociale » :

« La stratification sociale est le produit de la différenciation et de l'évaluation sociale. Le terme n'implique aucunement l'existence de classes sociales ou de castes spécifiques, mais

¹ A des fins d'éclaircissement terminologique, nous avons repris les deux concepts mis en place par Abdenour Arezki, à savoir « stratification sociale » et « hiérarchisation sociale » auxquels les acceptions sont différentes. Le premier renvoie aux classes sociales, alors que le second désigne l'organisation sociale prise selon des paramètres ethnolinguistiques, religieux, scolaire, professionnel, etc. in Arezki A, 2005, La planification linguistique et la problématique de l'enseignement des langues en Algérie, Thèse de Doctorat d'État sous la direction de Foudil Cheriguen et Louis-Jean Calvet, Université de Mostaganem, p84

²La tendance marxiste représentée principalement par Karl Marx a largement influencé le courant variationniste développé par William Labov. En effet, non seulement l'influence a été importante dans la reprise des concepts de sociologie, mais elle a également touché le mode de représentation de l'objet d'étude. Autrement dit, la théorie de Karl Marx s'est construite à partir de la conception selon laquelle le monde est constitué de « classes sociales » visiblement concrète et apparente, et la configuration est mise en œuvre par le biais des rapports sociaux.

signifie simplement, que le fonctionnement normal de la société a produit des différences systématiques entre certaines institutions ou certaines personnes, qui ont été hiérarchisées d'un commun accord sur une échelle de statut ou de prestige. » (Labov, 1976 : 96)

Nous sommes amené à vouloir adhérer à l'approche sociolinguistique en question, car nous considérons que la théorie de « la stratification sociale » - élargie dans cette contribution au concept de « l'hiérarchisation sociale », c'est-à-dire incluant même les variables socioculturelles - instituée par le courant variationniste rendra compte de notre perspective de recherche consistant à vouloir expliquer la réalité des pratiques de langues chez notre public d'enquête par le biais des variables socioculturelles. Notre hypothèse de recherche qui s'est construite selon le principe de la corrélation entre les pratiques linguistiques professionnelles des employés et leurs variables socioculturelles induites par les deux systèmes éducatifs, pourrait signifier que les variations linguistiques qui se manifestent à travers le choix du français ou de l'arabe, en raison du contexte multilingue dans lequel se trouvent nos informateurs, sont intimement liés à leurs variables socioculturelles.

L'approche de la théorie des représentations a également beaucoup de mérites quant à l'interprétation des faits linguistiques. Selon ses concepteurs, en tant que domaine de recherche, les représentations, non seulement elles façonnent les comportements humains, mais elles sont aussi la source principale de leurs constructions existentielle comme le précise Abdenour Arezki (2007 : 145) :

« Nous vivons que dans et par les représentations des objets qui nous entourent. Les événements sociaux, les idées, les théories n'existent qu'en fonction des représentations que nous nous en faisons. »

Ceci dit que le concept de représentation que nous qualifions de nomade, en raison de ses expansions polysémiques, intéresse substantiellement beaucoup les sciences humaines et sociales auxquelles l'objet d'étude est à la fois l'individu et/ou la société. Dans ce contexte, il est à préciser que le concept de "représentations" a été mobilisé par plusieurs disciplines en sciences sociales, en l'occurrence la psychologie sociale et la sociologie. L'étude des représentations, orientées vers le domaine des langues, occupe une place importante dans le champ de la sociolinguistique. A cet égard, Henri Boyer (1990 : 104) justifie l'apport essentiel de l'analyse des représentations sociolinguistiques :

« La notion de représentation et d'imaginaire langagier désigne l'ensemble des images, d'esthétique, de sentiment normatif ou plus largement métalinguistique. Elles permettent de sortir de l'opposition radicale entre le "réel", les faits objectifs dégagés par la description linguistique, et "l'idéologie", les considérations normatives comme représentations fausses, représentations-écrans »

Dans cette logique de recherche sur les représentations sociolinguistiques des employés du secteur administratif de la jeunesse et des sports de Bejaia, nous sommes appelé à explorer le domaine en question, en tenant compte que l'approche des représentations développée en sociolinguistique considère que les interactions verbales sont guidées par un ensemble de représentations que les locuteurs associent aux différents usages et variétés linguistiques. Ceci dit qu'à la différence de la théorie précédente qui tient compte de l'aspect structural des langues et des variétés, la théorie des représentations relative aux langues est intimement liée au domaine de la psychologie sociale ; elle stipule que les choix de langues ou de variétés linguistiques sont tributaires des images qu'on assigne aux langues au moment des interactions verbales :

« Les comportements langagiers sont guidés par les représentations sociolinguistiques qui exercent activement une grande influence dans la construction des comportements langagiers et des pratiques linguistiques ». (Boyer, 2001 : 35)

Un tel éclaircissement nous permet de comprendre que les faits langagiers seuls, observables et descriptibles statistiquement, ne pourraient garantir l'explication de leurs mécanismes. La compréhension du réel seul, tel qu'il se présente à nos yeux, est une donnée insuffisante pour l'interprétation des faits de langues. Ainsi, le domaine des représentations sociolinguistiques intervient pour une bonne compréhension de la dynamique des langues dans le contexte de pluralité linguistique. De ce fait, dans cette logique de recherche sur la dynamique sociolinguistique chez les employés de l'administration publique, notre objectif essentiel consistera à analyser leurs discours épilinguistiques en relation avec leurs postures professionnelles. Il sera question de saisir ce qui conditionne leur(s) choix de langues de travail administratif en rapport avec leurs imaginaires linguistiques

Par ailleurs, en vue d'atteindre notre objectif de recherche qui consiste à évaluer l'impact des politiques linguistiques éducatives sur les usagers des langues, en l'occurrence les fonctionnaires de la direction de la jeunesse des sports de Bejaia, nous avons préconisé, sur le plan méthodologique, la technique du questionnaire auto administré. Ahmed Boukous (1999 : 15), pour sa part, souligne l'aspect avantageux du questionnaire, il précise qu'il

« Occupe une position de choix parmi les instruments de recherche mis à contribution par le sociolinguiste, car il permet d'obtenir des données recueillies de façon systématique et se prêtant à une analyse quantitative »

En effet, notre questionnaire comporte un ensemble de questions qui s'enchaînent de manière structurée. Le tableau suivant présente la structuration de notre questionnaire comme suit :

Les parties essentielles du questionnaire	Paramètres
Identification sociale de l'informateur	- L'âge et le facteur scolaire
Pratiques linguistiques scripturales	• Correspondances administratives avec : - Votre tutelle (ministère) ; - Vos collègues (notes de services) ; - Votre directeur ; - Votre public.
	• Affichages : - Documents destinés au public - Documents destinés aux administrateurs
Représentations sociolinguistiques	- Domaines d'association référentielle (arabe et français)

Tableau 1 Les parties essentielles du questionnaire

En plus des représentations référentielles assignées à l'arabe et au français¹, notre but est d'évaluer la fréquence d'usage scriptural des deux langues(s). En variant les contextes d'utilisation de ces deux langues, dont le but est de tirer une vue d'ensemble sur la pratique scripturale professionnelle, la diversité contextuelle et situationnelle a été prise en compte dans notre questionnaire.

¹Notre travail interroge l'usage seulement de l'arabe et du français, dans la mesure où seules ces deux langues sont utilisées à l'écrit dans le milieu administratif.

3. Analyse des données recueillies

3.1. Les pratiques scripturales professionnelles

3.1.1. L'usage scriptural des deux langues

En dépit de différentes difficultés que nous avons rencontrées, au cours de la pré-enquête et de l'enquête finale¹, nous avons pu réaliser notre objectif. Les déclarations de nos informateurs nous ont permis, en effet, de saisir la pratique linguistique scripturale en différentes situations de travail administratif. Le dépouillement de notre questionnaire nous a permis de déceler une réalité sociolinguistique particulière, dont les spécificités contredisent les textes de loi sur l'utilisation professionnelle des langues dans l'espace institutionnel, en l'occurrence dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia. En effet, après avoir regroupé les différents contextes linguistiques que nous avons suggérés à

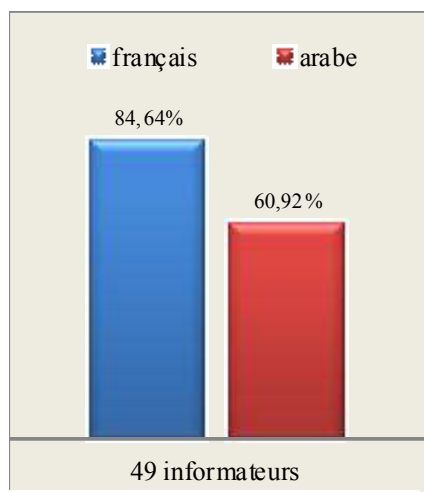


Figure 1 Pratiques linguistiques professionnelles

nos informateurs, nous avons pu constater que le français, langue étrangère en Algérie, enregistre des pourcentages élevés, voire même supérieurs à ceux de l'arabe. Les indices déclarés, par nos informateurs, mettent en évidence le maintien du français dans l'espace administratif. Une lecture attentive des pourcentages recueillis, représentés sous forme de graphes ci-après, nous permet de saisir la réalité de la pratique scripturale professionnelle dans l'administration publique en question. A cet égard, malgré son interdiction dans le milieu administratif, par le biais de textes et de décrets lesquels accordant une importance capitale à la langue arabe, le français semble très présent. En tenant compte des indices avancés par nos informateurs, le français détient le pourcentage le plus élevé soit 84,64%. Il est, ensuite, talonné par l'usage de l'arabe à raison de 60,92%. Au vu

des données recueillies sur la pratique de l'écrit administratif chez les fonctionnaires du secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia, nous pourrions avancer, donc, nos propos en disant que malgré la politique linguistique mise en place, en termes d'arabisation de l'administration, depuis l'indépendance, il semble que le français est toujours en usage dans l'espace institutionnel. Ce travail d'investigation sur l'usage scriptural des langues confirme les propos de Rabeh Sabaa (2002 : 85) *sur* la situation du français en Algérie :

¹L'enquête sociolinguistique que nous avons entreprise a pris exactement 60 jours. Réalisée en période bloquée, l'investigation s'est faite entre le mois de février et mars 2011 dont le déroulement a été de trois phases distinctes. En effet, les deux premières enquêtes nous ont donné la possibilité de connaître l'organisme administratif que nous avons sollicité et d'élaborer la première du questionnaire introductif. Pour la dernière étape, elle représente la phase finale de notre investigation. Par ailleurs, l'enquête par questionnaire auto administré, que nous avons entreprise au sein de la direction de la jeunesse et des sports de Bejaia, nous a permis de recenser 49 fonctionnaires, et par conséquent d'administrer 49 questionnaires. Ce chiffre représente l'ensemble du personnel de l'organisme administratif sollicité.

« Sans être la langue officielle, la langue française véhicule l'officialité. Sans être la langue d'enseignement, elle reste la langue de transmission du savoir. Sans être la langue identitaire, elle continue à façonner l'imaginaire culturel collectif de différentes formes et par différents canaux. Et sans être la langue d'université, elle est la langue de l'université. Dans la quasi-totalité des structures officielles de gestion, d'administration et de recherche, le travail s'effectue encore essentiellement en langue française »

Cette mise au point sur les deux langues (arabe et français), nous amène, par ailleurs, à souligner que, depuis presque un demi-siècle d'arabisation, propulsée par les systèmes éducatifs mis en place, la pratique scripturale exclusive de l'arabe semble ineffective dans la réalité, en l'occurrence dans le secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia. Le discours officiel sur les langues, reléguant le français au statut de langue étrangère, n'arrive pas à généraliser l'usage scriptural exclusif de la langue arabe. Cette investigation nous révèle, par ailleurs, un aspect particulier de la situation scripturale des langues dans le secteur administratif. La présence des deux langues (arabe/français) que nous avons pu déceler à travers les déclarations de nos informateurs, nous montre un visage différent par rapport à la volonté des textes de lois imposant l'usage exclusif de la langue arabe. Les déclarations émises par nos informateurs pourraient ne pas refléter la réalité sociolinguistique du milieu étudié, cependant leurs affirmations rendent compte de quelques chiffres en matière de pratiques linguistiques que nous pourrions peut-être assigner au discours épilinguistique des administrateurs.

3.1.2. Les pratiques linguistiques scripturales selon les des deux systèmes éducatifs

Pour un besoin méthodologique, nous avons mis l'accent sur la variable âge dont le découpage a été fait en fonction de deux périodes. Car, selon les sociolinguistes, en plus de l'âge qui pourrait révéler une différenciation d'usage de langue, le facteur scolaire contribue non seulement à forger des pratiques linguistiques spécifiques au public d'apprenants, mais aussi à construire des représentations sociolinguistiques relativement importantes. Afin de mesurer ces différenciations, nous avons tenté de mettre en symbiose deux variables distinctes, en l'occurrence l'âge et le système éducatif mis en place. Le tableau suivant illustre les deux catégories d'âge prises en compte :

Catégories ¹	49 enquêtés	
	Période	Nombre d'enquêtés
Catégorie "A" : de 41 ans à 53 ans	De 1962 à 1976	22
Catégorie "B" : de 20 ans à 40 ans	De 1977 à nos jours	27

Tableau 2 La répartition des deux catégories d'âge

L'analyse effectuée en fonction de la variable âge, dont le découpage a été réalisé selon les deux systèmes éducatifs mis en œuvre, a donné deux catégories de fonctionnaires. A ce titre, deux catégories d'âge distinctes ont été désignées : « A » celle de (41ans à 53ans) et « B » celle de (20ans à 40ans). En effet, en prenant en considération la période antérieure à leur scolarité (six ans) et 1976 comme année de promulgation de la loi, nous avons obtenu

¹ Les lettres "A" et "B" désignent respectivement la catégorie de (41ans à 53ans) et celle de (20 ans à 40ans).

deux découpages générationnels distinguant, ainsi, deux périodes importantes dans l'histoire de l'institution éducative algérienne.

Ainsi, le dépouillement des questionnaires a montré, du coup, que la catégorie « A » a développé un attachement particulier à l'utilisation du français dans l'administration. En effet, comparativement à la catégorie « B », la pratique du français chez la catégorie « A » est importante soit 92,62% contre 79,62%. Cependant, ce qui nous paraît étonnant, c'est certainement les indices liés à l'usage de l'arabe qui sont presque identiques à ceux de la catégorie « B ». Cela dit, en regroupant les différents indices des contextes scripturaux suggérés dans le questionnaire, le passage de l'arabe, de simple matière au statut de langue d'enseignement, n'a pas engendré des pratiques linguistiques, notamment scripturales,

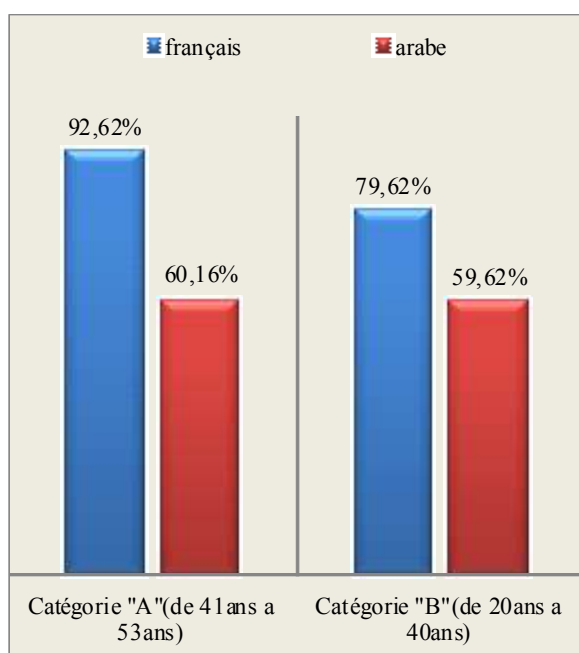


Figure 2 Pratiques linguistiques professionnelles en fonction des deux catégories

différentes à l'égard de cette langue. L'écart de pourcentages entre les deux catégories n'est pas important ; néanmoins, les déclarations d'indices, avancées par nos informateurs, variant entre 60,16% chez la catégorie « A » et 59,62% chez la catégorie « B », témoignent, entre autres, de l'impuissance du discours officiel, à atteindre son objectif mis en place depuis 1976.

A ce titre, il nous semble que l'arabisation de l'enseignement n'a pas influencé les pratiques linguistiques professionnelles de nos informateurs. Au contraire, il a renforcé la présence du français dans la mesure où les indices obtenus témoignent de la supériorité du français par rapport à l'arabe dans l'administration publique. Une telle mise au point nous permet

d'affirmer que la pratique scripturale du français manifeste des différenciations d'usage importantes entre les deux catégories. Suivant les déclarations recueillies, la pratique du français est élevée chez la première catégorie soit 92,62% contre 79,62%. Ceci dit que l'arabisation totale de l'enseignement instituée à partir de 1976 n'a pas concrétisé les résultats escomptés, à savoir l'usage exclusif de l'arabe. Les employés de la fonction publique, notamment ceux de la direction de la jeunesse et des sports de Bejaia, continue à utiliser le français.

3.2. Les représentations sociolinguistiques des employés en fonction des deux systèmes éducatifs

En plus des pratiques linguistiques, nous voulons, par cette contribution, atteindre les représentations des fonctionnaires de la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Bejaia à l'égard des deux langues en présence, à savoir l'arabe et le français. En effet, le travail sur les représentations apporte beaucoup d'explications à des phénomènes auxquels les sociétés sont, aujourd'hui, confrontées. Nous soulignons, à cet effet, que ce concept a été mobilisé par plusieurs disciplines des sciences sociales, notamment en sociolinguistique. Par cette dernière, le travail sur les représentations sociolinguistiques a fait valoir deux domaines importants qui sont : " les représentations d'usage " et " les représentations de référence" Ainsi Louis-Jean Calvet (1999 : 158) souligne le rapport entre les langues et les représentations :

« Les représentations déterminent :

- Des jugements sur les langues et les façons de les parler ; jugements qui souvent se répandent sous formes de stéréotypes ;
- Des attitudes face aux langues, aux accents, c'est-à-dire en fait face aux locuteurs que les stéréotypes discriminent ;
- Des conduites linguistiques tendant à mettre la langue du locuteur en accord avec ses jugements et ses attitudes. C'est ainsi que les représentations agissent sur les pratiques, changeant la « langue »

La technique d'enquête que nous avons préconisée, est limitée au questionnaire auto-administré. Avec ce choix, il serait impossible, pour nous, d'appréhender les représentations d'usage qui s'opèrent dans les interactions verbales. Nous avons voulu cibler les représentations de référence qui sont construites de convictions et de jugements voire de croyances acceptés par les membres d'un groupe quelconques.

En vue d'atteindre les représentations sociolinguistiques de nos informateurs assignées aux deux langues, particulièrement l'arabe et le français, nous avons suggéré, à travers le questionnaire, des domaines référentiels. Pour l'ensemble des référents suggérés, notre choix a été dicté par la surcharge sémantique et connotative qui les caractérise. En termes d'associations référentielles aux langues, il nous est possible de constater que, dans l'histoire de l'humanité, les langues demeurent l'objet de références représentationnelles et même instrument d'apanage de sensibles domaines comme le montre le graphe suivant :

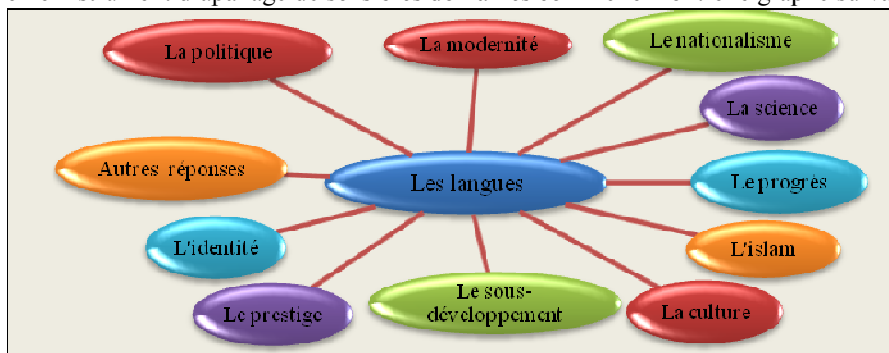
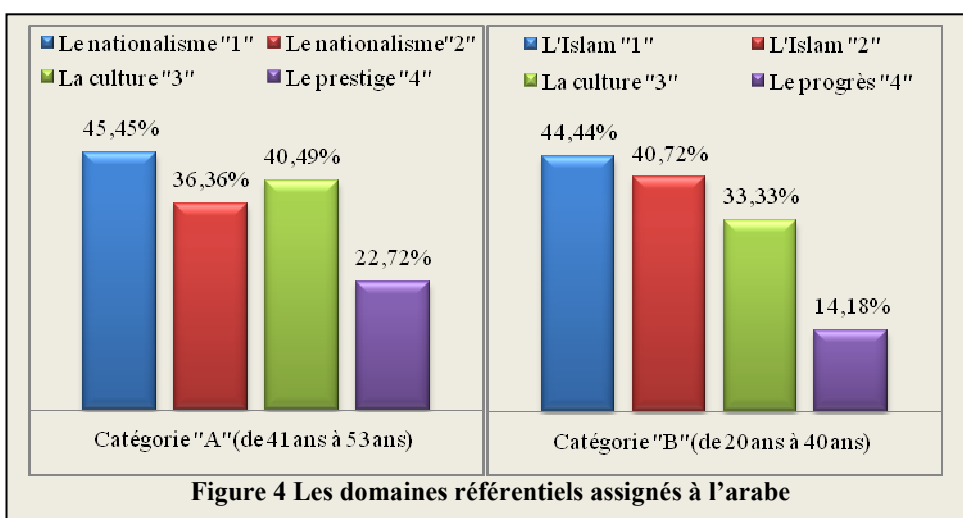


Figure 3 Les domaines référentiels assignés aux langues

Ainsi, par le biais du même questionnaire, il a été demandé aux fonctionnaires de choisir quatre domaines référentiels assignés à chaque langue ; puis, de les classer de 1 à 4 dont l'objectif est de déceler les hiérarchisations référentielles privilégiées par nos informateurs. En plus des référents suggérés, nos informateurs avaient, encore, la possibilité d'en proposer d'autres grâce à l'option "autres".

3.2.1. Les représentations référentielles assignées à l'arabe

Après avoir procédé au dépouillement, nous avons pu constater que la catégorie « A » a assigné des domaines référentiels significativement importants, révélateurs de plusieurs aspects relatifs à leur époque dont la classification est présentée comme suit :



Ainsi pour la catégorie « A », le premier constat que nous pourrions souligner est le choix du référent « nationalisme » que nous retrouvons à la fois en première et en deuxième position, pour des indices de 45,45% et 36,36%. Ces deux classements sont talonnés par le référent « culture » pour un indice de 40,49%. Le dernier, par contre, a été affecté au « prestige » pour un pourcentage de 22,72%. Nous pouvons ainsi, voir que cette catégorie a développé des référents liés aux circonstances historiques de leur époque. En d'autres termes, il nous est possible de comprendre que ces choix référentiels correspondent au choix de l'arabe en tant que unique langue officielle après le recouvrement de l'indépendance algérienne en 1962. Ainsi, il nous est possible d'affirmer qu'à après avoir été récupéré par le mouvement national dont il constituait l'un de ses principes fondamentaux, la pratique de l'arabe est devenue signe de prestige sociétal. Sur ce constat, Henri Boyer (1996 :129) soutient l'affirmation que :

« Le prestige d'une langue dans une société se négocie, pour ainsi dire entre les membres de cette société. Par conséquent, il est très dépendant des changements à l'intérieur de la société ; de son côté, il peut contribuer à des changements de statut. Les locuteurs profitent du prestige et du statut dont elle jouit. L'exemple est donné par l'arabe moderne qui assure au locuteur qui le maîtrise bien un statut élevé dans les sociétés arabe. Par contre celui qui ne parle que le dialecte se situe en bas de l'échelle sociale »

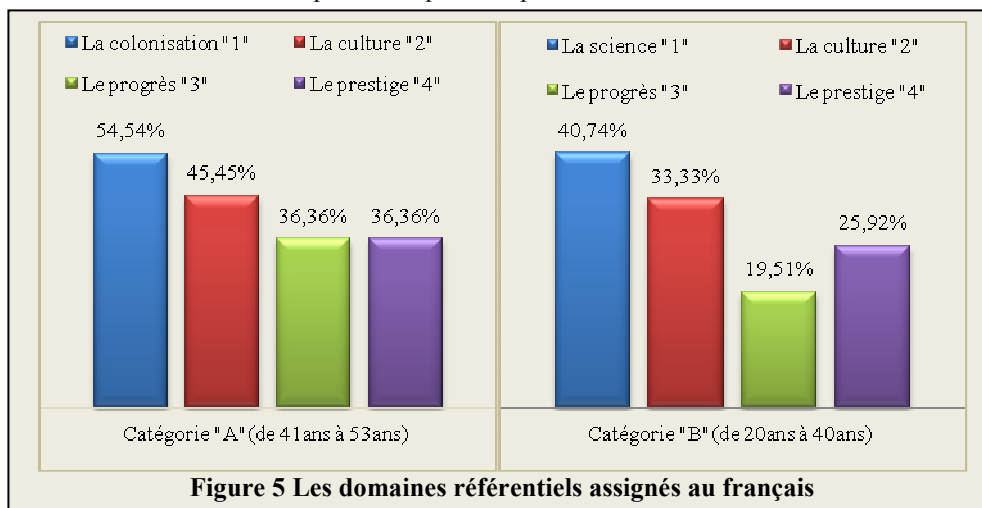
La catégorie « B », quant à elle, dont l'âge des fonctionnaires varie entre (20ans et 40ans), a opté également pour des domaines référentiels importants. Ils reflètent, dans beaucoup de points, le discours social développé à l'égard de la langue arabe à l'heure actuelle. Ces résultats, que nous avons pus avoir, à travers la consigne du classement, dévoilent beaucoup d'aspects liés à l'enseignement de la langue arabe à l'heure actuelle. En effet, le référent relatif à la religion, en l'occurrence « *l'Islam* », se trouve repris au niveau des deux premiers classements pour des indices de 44,44% et 40,72% ; ces deux positions sont suivies du référent « *culture* » pour un indice de 33,33%, le dernier classement, par conséquent, a été attribué au « *progrès* » pour un indice 14,18%. Un tel choix, nous permet d'affirmer que l'association de l'arabe au « *progrès* » faite par la catégorie « B » dont la langue d'enseignement est l'arabe, témoigne de la valorisation de cette langue qui est le fruit du discours scolaire institué par le deuxième système éducatif. Un tel choix confirme que les discours exprimés à l'égard de la langue arabe ont connu des aspects différents dont les influences on été, par conséquent, particulières selon les deux catégories prises en compte.

Ainsi, si nous procédons à un parallèle entre les deux catégories, il nous paraît peut-être important de dire que les deux systèmes éducatifs expliqués précédemment ont engendré des représentations sociolinguistiques particulièrement différentes. En ce sens, la catégorie « A », dont la période de scolarisation correspondait à l'ère du nationalisme et du patriotisme national, semble influencée par la vision sociolinguistique développée à l'égard de l'arabe à cette époque. Pour eux, l'arabe est symbole du « *nationalisme* ». Cet attachement semble aussi accompagné d'une valeur prestigieuse associée à cette langue dont le taux est de 22,72%. Alors que pour la catégorie « B », dont l'enseignement de l'arabe est lié à l'introduction de l'éducation islamique dans tous les cycles de formation, le référent religieux relatif à « l'islam » semble omniprésent dans l'imaginaire représentationnel des ces fonctionnaires. L'association réciproque produite par l'école, à l'aide des programmes pédagogiques, a engendré chez la catégorie « B » un univers représentationnel spécifiquement amalgamé à la fois du linguistique et du religieux.

Il est, par ailleurs, intéressant de souligner qu'en tenant compte des indices déclarés par nos informateurs, les deux périodes de scolarisation ont engendré des représentations référentielles différentes. L'écart entre ces deux principaux référents, à savoir « le nationalisme » et « l'islam » est une preuve tangible que les échos de la force qu'exerce les différents discours officiels sur les langues ne sont pas les mêmes. Ceci dit, les politiques linguistiques éducatives, propulsées par l'école algérienne, ont réussi à inculquer chez les deux catégories deux référents importants faisant, ainsi, une séparation importante entre deux périodes dans l'histoire de l'institution scolaire algérienne. C'est pourquoi, il est, peut-être, intéressant de souligner que les valeurs attribuées à la langue arabe, langue nationale et officielle, par les administrateurs du secteur de la jeunesse et des sports de Bejaia décelées au cours de l'enquête, témoignent de la force et de la persistance du discours officiel sur les langues. Ainsi, son introduction dans le milieu scolaire était, à ce jour, sous l'apanage des idéologies à la fois politique et religieuse. Ceci dit que la représentation qui se profile autour de l'arabe en Algérie est fondamentalement d'ordre religieux, politique et idéologique à la fois. Malgré le pouvoir symbolique qu'elle se réserve grâce à son statut de langue officielle, elle demeure, à notre sens, non expressive et non représentative de l'oralité algérienne. Ainsi, pour des raisons de sacralité et de sa relation étroite avec l'islam, l'arabe officiel a du mal à se faire une place exclusive dans l'échiquier linguistique algérien.

3.2.2. Les représentations référentielles assignées au français

Comme toutes les langues, le français est, également, objet de représentations sociolinguistiques référentielles, d'autant plus qu'il s'agirait des employés de la fonction publique. En effet, le dépouillement du questionnaire a révélé chez les deux catégories des associations référentielles importantes que nous présentons comme suit :



Ainsi, un tel classement, nous donne la possibilité d'affirmer que la catégorie « A » n'a pas pu effacer l'image de représentations négatives attribuée au français dont les sources sont liées aux aspects historiques de la société algérienne. La relation étroite entre «colonisation», en tant que référentiel, et le français, pour un indice de 54,54% révèle, pour nous, le sentiment de malaise intériorisé vis-à-vis de cette langue. Et, en tenant compte des circonstances historiques de leur scolarisation, qui correspondaient à l'ère de l'indépendance, l'image d'assimilation du français à la colonisation française semble pour eux évidente. Ceci dit, ce choix de référent témoigne de la rancœur vis-à-vis de la colonisation française et de l'assimilation du français, en tant que langue, au colonialisme français. Ce premier choix de référent se trouve, par ailleurs, talonné par celui de «culture» pour un indice de 45,45%; puis suivi des deux représentations référentielles, à savoir «progrès» et «prestige» pour le même indice soit 36,36%.

En ce qui concerne la catégorie « B », ses choix de classement révèlent, quant à elle, beaucoup d'importances, notamment au niveau du premier choix de référents. Cela dit, placé en première position, le référent « science » détient le taux le plus élevé soit 40,74% par rapport aux autres; cette tranche d'âge semble en position de valorisation du français. Puis, nous relevons en deuxième classement le référent « culture » qui détient la deuxième place soit 33,33%. Et, les deux derniers référents sont attribués, respectivement, au « progrès » et au « prestige » pour des indices de 18,51% et de 25,92%.

Ainsi, un travail de comparaison entre les deux catégories, nous permet d'apercevoir que le français est chargé de valeurs et de valorisations représentationnelles chez les deux catégories « A » et « B ». A ce titre, les indices enregistrés relatifs aux référents « la

science », « le progrès » et « le prestige », que nous avons obtenus chez les deux tranches d'âge, confirment, à notre sens, la considération référentielle affichée à l'égard du français. Dans ce parcours, Dalila TEMIM (2007 : 30) explique le rapport de cette langue au sujet du prestige :

« L'accès à la langue française est signe de promotion sociale et d'ouverture à la modernité. Le français est considéré comme une source d'enrichissement, d'épanouissement et véhicule des valeurs où beauté et prestige prédominent. Cette langue va en faveur de la valorisation de ceux qui la parlent. La représentation dominante reflétée par la langue française est celle de prestige »

Cela dit, même si son enseignement est pauvre en termes de volume horaire et de la consistance des programmes, notamment à partir de la promulgation de la loi en 1976, reléguant le français langue étrangère, le français demeure toujours apprécié par les locuteurs algériens en l'occurrence les employés de la direction du secteur de la jeunesse et des sports de la circonscription de Bejaia. Donc, eu égard à cette valorisation du français, observable au niveau des indices, il nous semble que le discours social stigmatisant la langue française, stipulant langue du colon décelé à travers les représentations sociolinguistiques des fonctionnaires de la catégorie « A », disparaîtraient, peut-être, avec le temps dans la mesure où l'association du français au référent « colonialisme » n'a pas été révélé chez la catégorie « B » dont l'âge varie entre (20ans et 40ans).

En guise de synthèse, nous pouvons dire que l'analyse des pratiques linguistiques professionnelles et des représentations sociolinguistiques liées aux deux langues en présence, en l'occurrence l'arabe et le français, dans le secteur public étudié, nous a donné la possibilité de dégager des conclusions significativement importantes :

- En effet, globalement, en termes de pratiques linguistiques scripturales, comparativement au français, l'arabe, promulgué langue nationale et officielle, est moins pratiqué. Ce qui nous permet, ainsi, de dire que la politique linguistique, stipulant l'arabisation de l'administration, n'a pas engendré, en conséquence, des pratiques linguistiques tant souhaitées par le discours officiel sur la langue arabe. C'est pourquoi, il nous est possible de constater le rappel permanent de la loi sur la généralisation de l'utilisation de la langue arabe dans tous les domaines.
- Pour le découpage générationnel effectué en fonction des deux politiques linguistiques éducatives mises en place, l'analyse des deux volets a révélé non seulement le maintien du français, en tant que langue de travail administratif, mais aussi une diversification représentationnelle, voire référentielle quant aux deux langues en présence. A travers les indices recueillis, les tranches d'âge ont donné une image représentative des choix linguistiques éducatifs officiels auxquels les usagers de langues sont confrontés.

Au final, il semblerait que nous soyons parvenu à dire qu'une telle contribution nous permet, encore une fois, de poser la problématique du statut des langues en Algérie, notamment le français, dans la mesure où l'étude que nous avons menée a révélé non seulement sa valorisation, en tant que langue étrangère, mais aussi sa pratique scripturale dans les institutions de l'Etat. Ceci dit que pour les instances concernées, il est important de revoir, en matière d'enseignement, le volume horaire affecté à son égard, et sa prise en considération son maintien en tant que langue de travail administratif, car en raison de la

valorisation et de la demande sociale de cette langue, notamment en fonction des catégories socioprofessionnelles, les locuteurs Algériens oublient le statut de langue étrangère attribué au français par le discours officiel. Dès que l'on parle du niveau linguistique des étudiants ou des apprenants, le français devient la victime essentielle, sans pour autant parler de l'arabe tant valorisé, en tant que unique langue d'enseignement en Algérie, par le discours institutionnel de l'éducation nationale.

BIBLIOGRAPHIE

- Arezki, A., 2005, *La planification linguistique et la problématique de l'enseignement des langues en Algérie*, Thèse de Doctorat d'État sous la direction de Foudil CHERIGUEN et Louis-Jean CALVET, Université de Mostaganem.
- Arezki, A., 2007, « Le désignant français : ethnique, nom de langue et de la culture en situation méliorative dans le parler kabyle », In André Tabouret Keller (éd), *Les enjeux de la dénomination des langues dans l'Algérie contemporaine, Nommer les langues, Multilinguismes et institution des langues*, Paris, L'Harmattan, pp.145-157.
- Arezki, A., 2010, « La planification linguistique en Algérie ou l'effet de Boomerang sur les représentations sociolinguistiques », in *Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique : Le français en Afrique*, N°25, Institut de Linguistique Française- CNRS UMR 6039-NICE, p.165-171.
- Bensebia, A-A., 2008, « Milieux d'influence et poids des représentations dans la conception des manuels d'apprentissage », in *Synergie Algérie* N°2, p.165-176.
- Boukous, A., 1999, « Le questionnaire », In Calvet J-L. & Dumont P (éd), *L'enquête sociolinguistique*, Paris », L'Harmattan, p.15-24.
- Boyer H., 1990, « matériaux pour une approche des représentations sociolinguistique », in *Langue française*, n°85.
- Boyer H., 1996, *Sociolinguistique, Territoire et objets*, Paris, Delachaux et Niestlé.
- Boyer, H., 2001, *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, Dunod.
- Calvet, L-J., 1999, *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Edition Plon.
- Calvet, L-J., Dumont, P., (éd), 1999, *L'enquête sociolinguistique*, Paris, L'Harmattan.
- Ducrot, O., & Schaeffer, J-M., 1972, *Nouveau Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.
- Labov, W., 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- Moreau, M-L., (éd), 1997, *Sociolinguistique concepts de base*. Liège, Margada.
- Robillard, D., 1997, « Politique linguistique » In : M-L Moreau (éd) *Sociolinguistique concepts de base*. Liège, Mardaga, p.229-230.
- Sebaa, R., 2002, *L'Algérie et la langue française, l'altérité partagée*, Oran, Edition Dar el Gharb.
- Tabouret Keller, A., (Éd), 2007, *Les enjeux de la dénomination des langues dans l'Algérie contemporaine, Nommer les langues, Multilinguismes et institution des langues*, Paris, L'Harmattan, p.145-157.
- Temim, D, 2007, « Nomination et représentation des langues en Algérie », In André Tabouret Keller (éd) *Les enjeux de la dénomination des langues dans l'Algérie contemporaine, Nommer les langues, Multilinguismes et institution des langues*. Paris, L'Harmattan, p.19-35.
- Thibault, P., 1997, « Age », In Moreau M-L (éd), *Sociolinguistique concepts de base*. Liège, Mardaga, pp.20-26.
- Virasolvit, J., 2005, *la dynamique des représentations sociolinguistique en contexte plurilingue*, Paris, L'Harmattan.
- Yvonne, M-L., 1974, « Bilinguisme et système scolaire en Algérie », in *Tiers-Monde*, Volume 15, Numéro 59 p. 671 – 693, article en ligne : [http : //www.persee.fr](http://www.persee.fr), consulté le 25 janvier 2014.

Annexes

- **Documents officiels**

Journal officiel n°3 du mercredi 16 Janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe.

Journal officiel N°81 du mercredi 22 décembre 1996 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe.

Textes législatifs, loi et ordonnance n°76-35 du 16 Avril 1976 portant organisation de l'éducation et de la formation.

- **Questionnaire**

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'un travail de recherche universitaire
Merci de répondre soigneusement aux questions suivantes.

- Sexe :

- Masculin

☐

- féminin

☐

- Age:.....

- Lieu de naissance :.....

- Lieu de résidence :.....

- Niveau scolaire :

- Primaire

☐

- Moyen

☐

- Secondaire

☐

- supérieur

☐

- Quelle(s) langue(s) utilisez-vous dans la rue? (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Dans le cadre du travail administratif, quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'oral ?

- Avec votre directeur : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			

Studii de gramatică contrastivă

kabyle			
français			

- Avec vos collègues de travail : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Avec le public : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Dans le cadre du travail administratif, quelle(s) langue(s) utilisez-vous en réunion ? (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Dans le cadre du travail administratif, quelle(s) langue(s) utilisez-vous à l'écrit ?
 - Avec votre tutelle (ministère) : (Cochez votre choix)

Studii de gramatică contrastivă

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Avec votre directeur : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Avec vos collègues de travail : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Avec le public : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			

Studii de gramatică contrastivă

kabyle			
français			

- Dans le cadre du travail administratif :
 - Votre tutelle (ministère) vous écrit en : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Le public vous écrit en : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Dans le cadre du travail administratif, l'affichage adressé aux administrateurs, vous le faites en : (Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

Studii de gramatică contrastivă

- Dans le cadre du travail administratif, l'affichage adressé au public, vous le faites en :
(Cochez votre choix)

	Toujours	Parfois	Jamais
arabe populaire			
arabe classique			
kabyle			
français			

- Selon vous, la pratique de l'arabe classique est associée : (classez de 1 à 4)

- Au nationalisme ☐
- A la science ☐
- Au progrès ☐
- A l'islam ☐
- A la culture ☐
- Au sous-développement ☐
- Au prestige ☐
- Autre réponse (précisez)..... ☐

- Selon vous, la pratique de l'arabe populaire est associée : (classez de 1 à 4)

- Au nationalisme ☐
- A la science ☐
- Au progrès ☐
- A l'islam ☐
- A la culture ☐
- Au sous-développement ☐
- Au prestige ☐
- Autre réponse (précisez)..... ☐

- Selon vous, la pratique du kabyle est associée : (classez de 1 à 4)

- Au nationalisme ☐
- A la science ☐
- Au progrès ☐
- A l'islam ☐
- A la culture ☐
- Au sous-développement ☐
- Au prestige ☐
- Autre réponse (précisez)..... ☐

- Selon vous, la pratique du français est associée : (classez de 1 à 4)

- Au nationalisme ☐

Studii de gramatică contrastivă

- A la colonisation ☐
- A la science ☐
- Au progrès ☐
- A l'islam ☐
- A la culture ☐
- Au sous-développement ☐
- Au prestige ☐
- Autre réponse (précisez)..... ☐

Nous vous remercions de votre contribution.

Mahmoud Bennacer, Doctorant en sciences du langage, sous la direction du Professeur Abdenour AREZKI, et enseignant permanent à la Faculté des Lettres et des Langues, Université Abderrahmane MIRA de Bejaia, Algérie. Membre du Laboratoire LESMS (Les langues étrangères de spécialité en milieux socioprofessionnels : préparation à la professionnalisation) Université de Bejaia. Sujets de recherche : les langues en milieu institutionnel, langues et domaines professionnels en Algérie, les pratiques de transmissions familiales des langues en Algérie.

Abdenour Arezki, Doctorat d'Etat en sciences du langage, Professeur et directeur de recherche en sociolinguistique, Université de Bejaia. Sujets de recherche : L'enseignement du français dans l'espace francophone maghrébin, l'impact des représentations sur l'enseignement/apprentissage des langues, le devenir des langues de minorités dans les grands espaces géopolitiques.

SUR LES TRACES DE LA PERSONNE FÉMININE DANS LE CORAN: LE CAS DE LA SOURATE "LES FEMMES" (AN-NISSÂ)¹

Résumé : Dans le présent article, nous nous sommes intéressée à quelques configurations lexicales et grammaticales de la manifestation de la "Femme" sur le terrain linguistique dans les langues arabe et française et ce en nous basant sur un échantillon du texte coranique, à savoir la sourate "Les Femmes" (An-nissâ'). Comme la trace féminine apparaît avec une fréquence élevée dans la sourate et sous différentes formes, et que sa transposition en français montre de multiples dispositions et solutions tant du point de vue syntaxique que stylistique et sémantique, nous nous sommes proposé d'étudier deux formes saillantes de réalisations linguistiques de la "Femme" dans la sourate et les solutions proposées dans la traduction selon les fonctions morpho-syntaxiques de chaque langue et le contexte sémantico-référentiel : à savoir les lexies et les pronoms. L'approche comparative nous permettra de montrer le déploiement du matériau linguistique pour construire la personne féminine à travers les différentes distributions ainsi que les propriétés sémantiques et référentielles des unités des deux langues.

Mots-clés : femmes – Coran – comparaison – lexies – pronoms

Abstract : In this article, we studied some lexical and grammatical patterns of manifestation of the "Woman" in the linguistic field in both Arabic and French, based on a sample of the Qur'anic text, ie Surah "The Women" (An-nissâ'). As the woman appears with a high frequency in the Surah and in different forms, and its transposition into French shows multiple syntactically, stylistic and semantic solutions, we proposed to study two protruding linguistic shapes of the "Woman" in the Surah and solutions in the translation according to the morphosyntactic features of each language and the semantic-referential context : lexis and pronouns. The comparative approach will allow us to show the deployment of linguistic material to build female person through the various distributions as well as semantic and referential properties of the two language units.

Keywords : women - Qur'an - comparison - lexis – pronouns.

1. Introduction

La femme a toujours, dans quelque civilisation que ce soit, été considérée comme subordonnée à l'homme et placée sous sa tutelle. Toutefois, la condition féminine a beaucoup évolué : celle-ci a progressivement conquis une autonomie plus large mais sans doute loin de l'absolu ; « les questions du statut des femmes, de leurs rôles, trop souvent considérés essentiellement comme familiaux, privés, et leurs potentialités déniées » (Houdebine-Gravaud, 2003 : 36) marquent la perpétuité de la négligence et de la sous estimation accordées à la femme.

Ce statut ne se manifeste pas uniquement au niveau social. Les langues même véhiculent la domination masculine. Cela peut paraître anodin, mais il est un fait que le masculin est le dominant du féminin...

« En linguistique, on utilise les notions de sexe et d'humanité dans l'analyse du sens des termes désignant les femmes et les hommes et dans l'analyse du sens du genre

¹ Racha El Khamissy, Faculté des Langues - Université Ain Chams, Le Caire - Egypte
rachaelkhamissy@yahoo.fr

grammatical, quand celui-ci est porteur de la signification de sexe » (Michard, 2003 : 65). Du point de vue grammatical, « le genre masculin apparaît comme une forme plus forte que le genre féminin : l'accord se fait au masculin pluriel dans le cas d'accord d'adjectifs, de participes ou de reprises pronominales avec des noms coordonnés de genres masculin et féminin » (Michard, 2003 : 68). Du point de vue sémantique, le genre masculin a une capacité référentielle plus grande que celle du genre féminin, pouvant à la fois signifier hommes uniquement ou englober hommes+femmes conjointement. Nous décomposerons les traits sémantiques inhérents aux femmes comme suit : [+humain], [+féminin].

Comment alors nommer la "Femme" et sous quelles formes linguistiques la faire exister dans les discours ? De quelles manières les langues la désignent-elles ? Pour déceler quelques configurations lexicales et grammaticales de la "Femme" sur le terrain linguistique, nous avons choisi un type de discours où la place de la femme et son apport sont proéminents contrairement à un préjugé qui la positionnait à un rang subalterne, d'autant plus qu'à cette époque-là, la question de la place de la femme n'était guère à l'ordre du jour et n'avait jamais été abordée. C'est le Noble Coran.

Le discours coranique est une forme complexe et dense dans son style, avec des versets déclaratifs, descriptifs et narratifs. Ce texte qui date de 1440 ans environ est essentiellement pourvu de traces personnelles. La plupart des études faites posent la question de l'emploi du pronom "Nous" dans le Coran. Dans cette contribution, notre objectif est tout autre : nous étudierons comment la trace de la personne féminine se manifeste dans le genre coranique. Ce travail ne prétend pas à l'exhaustivité : étudier la manifestation de la femme dans tout le texte coranique est une tâche ardue qu'il serait quasi impossible d'envisager dans un article de recherche. De fait, la forme féminine est présente explicitement (à travers les formes lexicales, les pronoms, les adjectifs...) et implicitement (à travers son inclusion dans la catégorie de l'Humanité) dans toutes les sourates. Compte tenu du grand nombre d'occurrences de la trace féminine dans le texte coranique, nous avons ici limité notre étude à la sourate *Les Femmes* (An-nissâ)¹. Ce choix n'est pas aléatoire : *primo*, la sourate porte le nom "*Les Femmes*" ; *secundo*, elle traite bon nombre de questions qui lui sont relatives (foyer, famille, héritage, union conjugale...) ; *tertio*, la trace féminine est représentée sous plusieurs formes recouvrant presque toutes les reproductions linguistiques.

Les tentatives de traduction du sens du Noble Coran en français sont nombreuses sans qu'il ne soit possible aux traducteurs les plus chevronnés de prétendre à sa transposition parfaite, fond et forme confondus. Nous avons opté pour la traduction imprimée par le Complexe du Roi Fahd vu le prestige et la renommée de l'institution. De même, cette version se distingue surtout par son extrême prudence en manipulant les notions coraniques et son souci louable de littéralité. Tout cela, et bien d'autres aspects encore, font le prix de cette traduction et prouvent clairement l'importance de l'effort qui avait été fourni pour accomplir un travail aussi considérable.

Comme la trace féminine apparaît avec une fréquence élevée dans la sourate (111 occurrences dans un texte de 30 pages) et sous différentes formes, et que sa traduction en français montre de multiples dispositions et solutions tant du point de vue syntaxique que stylistique et sémantique, nous nous sommes proposé d'étudier deux formes saillantes de

¹ Nous utilisons le système de translittération des Lettres de l'alphabet arabe, paru dans la Revue du monde musulman et de la méditerranée, n°81-82, p.6

² Il est à noter que c'est la sourate qui compte le plus de dispositions et de décrets concernant les femmes dans tout le Coran, suivie de la sourate "Le divorce" (Al Talaq).

réalisations linguistiques de la "Femme" dans la sourate et les solutions proposées dans le transfert interlingual selon les fonctions morpho-syntaxiques de chaque langue et le contexte sémantico-référentiel : à savoir les lexies et les pronoms. Notons que notre but n'est nullement de corriger la traduction française, n'ayant ni la compétence ni l'autorité religieuse. Notre objectif est bien plus modeste : mener une réflexion sur la manière avec laquelle le féminin est représenté dans un échantillon de texte coranique.

L'hypothèse de travail se formule comme suit : l'image féminine, jusqu'alors négligée, figure d'une manière intense et sous différentes formes et dispositions. L'approche comparative nous permettra de montrer le déploiement du matériau linguistique pour construire la personne féminine à travers les différentes distributions ainsi que les propriétés sémantiques et référentielles des unités des deux langues et révélera de nouvelles caractéristiques empiriques à partir de convergences ou de divergences. « La confrontation des structures notamment dans le domaine de la grammaire ('point de vue morphosyntaxique'), si elle n'est pas la tâche la plus féconde de la linguistique contrastive, n'en a pas moins pour la linguistique générale une importance considérable, puisque c'est elle qui permet d'édifier, pour l'essentiel, une typologie des langues » (Pietri et al., 1986 : 20).

« Personnage et chaîne effective de ses désignateurs sont, au sens fort, indissociables », comme le précise Corblin (1995 : 203). Nous commencerons par traiter la désignation nominale "Femmes" et ses variantes lexicales et sémantiques au sein du corpus. Ensuite, nous aborderons les pronoms du féminin et le grand degré de variation de leur comportement, ainsi que leur positionnement à travers les deux langues en question.

2. Les désignations lexicales du féminin

La personne féminine se manifeste principalement au niveau de la mise en texte. Elle se construit dans l'univers coranique à travers des unités linguistiques, les désignateurs¹, qui peuvent prendre plusieurs formes ; en effet, « les désignateurs varient selon les multiples contraintes – plus ou moins strictes – liées à la langue, au texte, à la perspective, à l'effet de sens visé » (Glaudes et reueter, 1998 : 59). C'est la manifestation la plus explicite de la trace féminine. Dans cette partie, nous exposerons les lexèmes substantivaux dont le référent est [+humain] [+féminin] en fonction de leur particularités lexicales et sémantiques.

Notre analyse se fonde sur un relevé complet des désignateurs nominaux dans la sourate. De fait, nous avons dénombré 45 désignations explicites de "Femmes" et ses *variantes* et 10 désignations implicites. Dans la traduction française, nous avons compté 56 occurrences, toutes explicites. Le nombre et la variété des expressions référant à la "Femme" gardent le plein feu sur la vedette centrale de la sourate afin de la mieux cerner et d'étaler plusieurs décrets la concernant au sujet de l'héritage, de la dot, de l'union ou la non union conjugale....

¹ Selon Kripke (1982 : 36) qui a introduit le terme de désignateurs « nous appellerons quelque chose 'un désignateur rigide' si dans tous les mondes possibles, il désigne le même objet, et un 'désignateur non rigide' ou 'accidentel' si ce n'est pas le cas ».

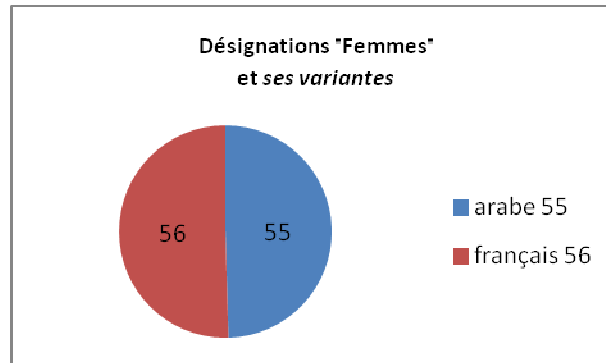


Schéma 1. Désignations "Femmes" et ses variantes en arabe en français

Ce faible décalage entre les deux versions analysées (55 occurrences en arabe vs 56 occurrences en français) serait une marque de la tendance du français à la fidélité. Toutefois, le degré d'explicitation est beaucoup plus élevé en français (56 en français vs 45 en arabe) qui cherche à faire quelques rajouts en retranscrivant certaines désignations arabes.

Commençons par les étiquettes explicites de la désignation lexicale de la femme. Le terme "امرأة" ('imrâ'a-t) et son pluriel "نساء" (nissâ') figurent dans 20 occurrences de la sourate et sont majoritairement traduits par "femme(s)" (16 cas) :

(1) وَإِنْ امْرَأَةٌ خَافَتْ مِنْ بَعْلِهَا نُشُوزًا أَوْ إِعْرَاضًا فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا أَنْ يُصْلِحَا بَيْنَهُمَا صُلْحًا وَالصُّلْحُ خَيْرٌ (آية 128)

(1') Et si **une femme** craint de son mari abandon ou indifférence, alors ce n'est pas un péché pour les deux s'ils se réconcilient par un compromis quelconque, et la réconciliation est meilleure (verset 128)

(2) وَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تُقْسِطُوا فِي الْيَتَامَى فَانكِحُوا مَا طَابَ لَكُمْ مِنَ النِّسَاءِ مَثَلِي وَثَلَاثَ وَرُبَاعَ فَإِنْ خِفْتُمْ أَلَّا تَعْدِلُوا فَوَاحِدَةً (آية 3)

(2') Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins,... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les **femmes** qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule (verset 3)

Notons là l'équivalence des expressions dans les deux langues même au niveau du nombre (singulier/pluriel) et de l'actualisation par la détermination défini (ex. 2 et 2') et indéfini (ex. 1 et 1').

Toutefois, une transposition par le terme "filles" (1 cas), par le terme "épouses" (1 cas), et par le terme "sœurs" (1 cas) sont attestées :

(3) يُوصِيكُمُ اللَّهُ فِي أَوْلَادِكُمْ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ الْأُنثَىٰ فَإِنْ كُنَّ نِسَاءً فَوْقَ اثْنَتَيْنِ فَلَهُنَّ ثُلُثَا مَا تَرَكَ (آية 11)

(3') Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S'il n'y a que des **filles**, même plus de deux, à elles alors deux tiers de ce que le défunt laisse. (verset 11)

(4) وَأَتُوا النِّسَاءَ صَدُقَاتِهِنَّ نِحْلَةً فَإِنْ طِبَّنَ لَكُمْ عَنْ شَيْءٍ مِنْهُ نَفْسًا فَكُلُوهُ هَنِيئًا مَرِيئًا (آية 4)

(4') Et donnez aux **épouses** leur mahr, de bonne grâce. Si de bon gré, elles vous en abandonnent quelque chose, disposez-en alors à votre aise et de bon cœur. (verset 4)

(5) وَإِنْ كَانُوا إِخْوَةً رِجَالًا وَنِسَاءً فَلِلَّذَكَرِ مِثْلُ حَظِّ الْأُنثَيْنِ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ أَنْ تَضِلُّوا وَاللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ (آية 176)

(5') et s'il a des frères et **des sœurs**, à un frère alors revient une portion égale à celle de deux sœurs. Allah vous donne des explications pour que vous ne vous égariez (verset 176)

Considérons ces trois énoncés. Dans l'exemple (3'), il nous paraît injustifié de traduire "نساء" (nissâ') par le mot "filles", d'autant plus que l'opposition "fille vs femme" avec le sens de "jeune fille vs adulte" n'intervient nullement dans pareil contexte. Un lecteur francophone peut par erreur croire que ce décret d'héritage concerne uniquement les jeunes filles et non la femme adulte ou l'épouse, alors que le sens doit être pris d'une manière générique, dans le sens du sexe féminin. Il s'agit là donc d'un *faux sens*, une maladresse traductologique qui consiste à attribuer à un mot ou à une expression du texte de départ une acception erronée qui altère le sens du texte, sans pour autant conduire à un contresens (Cf. Delisle *et al.*, 1999 : 40). Par ailleurs, dans les énoncés (4') et (5'), le choix des termes "épouses" et "sœurs" respectivement est très réussi, puisque c'est effectivement l'acception voulue dans l'original. Nous avons noté également la traduction de "يتامى النساء" (yatâmâ an-nissâ') (verset 127) par "des orphelines" qui est un fidèle transfert sémantique du texte source.

Une autre désignation ostensible du sexe féminin apparaît dans le vocable "أُنثَى" ('ûnthâ)¹ qui se trouve traduit par trois désignations "filles", "femme" ou "sœurs" :

(6) يُوصِيكُمُ اللَّهُ فِي أَوْلَادِكُمْ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ الْأُنثَيْنِ (آية 11)

(6') Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de **deux filles**. (verset 11)

(7) وَمَنْ يَعْمَلْ مِنَ الصَّالِحَاتِ مِنْ ذَكَرٍ أَوْ أُنْثَىٰ وَهُوَ مُؤْمِنٌ فَأُولَٰئِكَ يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ وَلَا يُظْلَمُونَ نَبْرًا (آية 124)

(7') Et quiconque, homme ou **femme**, fait de bonnes œuvres, tout en étant croyant... les voilà ceux qui entreront au Paradis; et on ne leur fera aucune injustice, fût-ce d'un creux de noyau de datte. (verset 124)

(8) وَإِنْ كَانُوا إِخْوَةً رِجَالًا وَنِسَاءً فَلِلَّذَكَرِ مِثْلُ حَظِّ الْأُنثَيْنِ يُبَيِّنُ اللَّهُ لَكُمْ أَنْ تَضِلُّوا وَاللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ (آية 176)

¹ Dans le dictionnaire *Lissân al arabe* (1981), le mot "'ûnthâ" signifie : « le contraire de mâle dans toutes choses » (Nous traduisons) p.145.

(8') et s'il a des frères et des sœurs, à un frère alors revient une portion égale à celle de **deux sœurs**. Allah vous donne des explications pour que vous ne vous égariez pas. Et Allah est Omniscient (verset 176)

Les trois désignateurs utilisés ne sont pas employés indifféremment. Ils changent selon le contexte : il est question de l'héritage des enfants, fils et filles (6'), du genre homme et femme en général (7'), de l'héritage des frères et sœurs (8'). Le même mot "أنثى" ('unthâ) se trouve donc coloré, dans la traduction, de trois nuances différentes, reflet du signifié véhiculé dans l'original.

De la lecture des énoncés arabe et français, nous remarquons, en outre, l'usage de deux substantifs avec le sème [+féminin] : "المحصنات" (al muḥṣanât) et "الصالحات" (as-ṣaliḥât)¹. Ces deux désignations² sont riches en informations pertinentes mettant en scène des qualités/propriétés des femmes : "liberté" et "vertu". Ces dénominations se trouvent rendues par des noms ou groupes nominaux équivalents sémantiquement :

(9) وَمَنْ لَمْ يَسْتَطِعْ مِنْكُمْ طَوْلاً أَنْ يَنْكِحَ الْمُحْصَنَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ فَمِنْ مَّا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ فَمَنْ فَتْيَاتِكُمُ الْمُؤْمِنَاتِ (آية 25)

(9') Et quiconque parmi vous n'a pas les moyens pour épouser des **femmes libres** (non esclaves) croyantes, eh bien (il peut épouser) une femme parmi celles de vos **esclaves** croyantes. (verset 25)

(10) الرِّجَالُ قَوَّامُونَ عَلَى النِّسَاءِ بِمَا فَضَّلَ اللَّهُ بَعْضَهُمْ عَلَى بَعْضٍ وَبِمَا أَنْفَقُوا مِنْ أَمْوَالِهِمْ فَالصَّالِحَاتُ قَانِتَاتٌ حَافِظَاتٌ لِّلْغَيْبِ بِمَا حَفِظَ اللَّهُ (آية 34)

(10') Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. **Les femmes vertueuses** sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. (verset 34)

Il convient également d'y faire part du substantif "فتياتكم" (fatayâtikum) de l'exemple (9). Le mot "فتاة" (fatâ-t) signifie *filles, jeune fille ou fille esclave* (Cf. Dictionnaire *Lissân al arabe*, 1981 : 3347). Le terme est donc transmis plus ou moins correctement dans le texte d'arrivée³.

L'analyse menée jusqu'ici ne couvre pas tout le rôle joué par les désignateurs nominaux du féminin dans la sourate coranique. Ceux-ci servent aussi à indiquer des caractéristiques relationnelles : liens maternel, fraternel et parental.

¹ Il est à noter qu'ici "المحصنات" (al muḥṣanât) et "الصالحات" (as-ṣaliḥât) sont des substantifs et non des adjectifs, tout comme par exemple en français : "les femmes vertueuses" et "les vertueuses". Dans le premier cas, le mot "vertueuses" est un adjectif, tandis que dans le second cas, il s'agit d'un nom.

² Ces substantifs sont connus aussi sous le nom de "descriptions définies" (Maingueneau, 2000 : 159). « La description définie est une désignation indirecte puisqu'elle passe par des propriétés, le signifié du nom, pour accéder au référent » (Maingueneau, 2000 : 160).

³ Nous aurions préféré plutôt la traduction "*une fille parmi celles de vos esclaves croyantes*" au lieu de "*une femme parmi celles de vos esclaves croyantes*".

(11) حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ أُمَّهَاتُكُمْ وَبَنَاتُكُمْ وَأَخَوَاتُكُمْ وَعَمَّاتُكُمْ وَخَالَاتُكُمْ وَبَنَاتُ الْأَخِ وَبَنَاتُ الْأُخْتِ وَأُمَّهَاتُكُمُ اللَّاتِي أَرْضَعْنَكُمْ وَأَخَوَاتُكُم مِّنَ الرَّضَاعَةِ وَأُمَّهَاتُ نِسَائِكُمْ وَرَبَائِكُمُ اللَّاتِي فِي حُجُورِكُمْ مِّنْ نِّسَائِكُمُ اللَّاتِي دَخَلْتُمْ بِهِنَّ فَإِنْ لَّمْ تَكُونُوا دَخَلْتُمْ بِهِنَّ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ وَخَلَائِلُ أَبْنَائِكُمُ الَّذِينَ مِنْ أَصْلَابِكُمْ وَأَنْ تَجْمَعُوا بَيْنَ الْأُخْتَيْنِ إِلَّا مَا قَدْ سَلَفَ إِنَّ اللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَحِيمًا (آية 23)

(11') Vous sont interdites **vos mères, filles, sœurs, tantes** paternelles et **tantes** maternelles, **filles** d'un frère et **filles** d'une sœur, **mères** qui vous ont allaités, **sœurs** de lait, **mères de vos femmes, belles-filles** sous votre tutelle et issues des femmes avec qui vous avez consommé le mariage; si le mariage n'a pas été consommé, ceci n'est pas un péché de votre part; les **femmes de vos fils** nés de vos reins; de même que **deux sœurs** réunies - exception faite pour le passé. Car vraiment Allah est Pardonneur et Miséricordieux; (verset 23)

Ces différentes étiquettes renvoyant à la personne féminine marquent une série de relations unissant homme et femme mais privant l'homme en même temps d'une possibilité d'union conjugale avec elle(s).

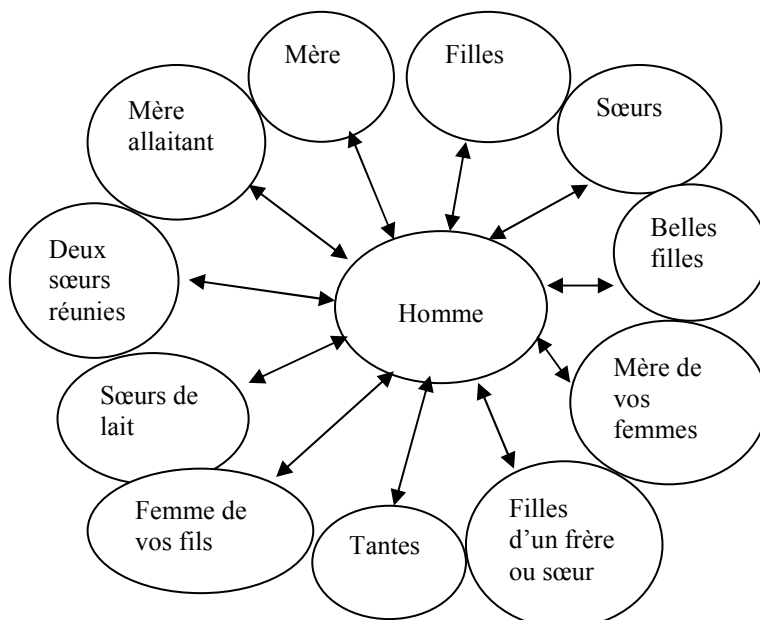


Schéma 2. Relations entre Homme et Femme impliquant une impossibilité d'union conjugale

Le terme "زوج" (zawj) et son pluriel "أزواج" ('azwāj) sont attestés dans 5 occurrences et transposés par "épouse(s)" :

(12) وَالَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ سَنُدْخِلُهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا لَّهُمْ فِيهَا أَزْوَاجٌ مُطَهَّرَةٌ وَنُدْخِلُهُمْ ظِلًّا ظَلِيلًا (آية 57)

(12') Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, bientôt Nous les ferons entrer aux Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux. Ils y demeureront

éternellement. Il y aura là pour eux des **épouses** purifiées. Et Nous les ferons entrer sous un ombrage épais. (verset 57)

Or, il est à noter qu'en arabe, le même substantif, "زوج" (zawj), désigne l'époux ou l'épouse ; c'est uniquement le contexte qui nous permet de déceler le référent, en l'occurrence féminin. Raison pour laquelle nous avons rangé ces termes comme des désignations implicites.

D'autres dénominations sous-entendent également le trait [+féminin] comme "أبواه/أبويه" ('âbawâh/'âbawayh) (2 cas), "الوالدان" (al wâlidân) (2 cas), et "الكلالة" (al kalâla-t) (1 cas). Cette implication se trouve, par contre, explicitée dans la version française :

(13) لِلرَّجَالِ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ الْوَالِدَانِ وَالْأَقْرَبُونَ وَلِلنِّسَاءِ نَصِيبٌ مِّمَّا تَرَكَ الْوَالِدَانِ وَالْأَقْرَبُونَ مِمَّا قَلَّ مِنْهُ أَوْ كَثُرَ نَصِيبًا مَّفْرُوضًا (آية 7)

(13') Aux hommes revient une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches; et aux femmes une part de ce qu'ont laissé les père et mère ainsi que les proches, que ce soit peu ou beaucoup: une part fixée. (verset 7)

(14) يُوصِيكُمُ اللَّهُ فِي أَوْلَادِكُمْ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ الْأُنثِيَيْنِ فَإِنْ كُنَّ نِسَاءً فَوْقَ اثْنَتَيْنِ فَلَهُنَّ ثُلُثَا مَا تَرَكَ وَإِنْ كَانَتْ وَاحِدَةً فَلَهَا النِّصْفُ وَلِأَبَوَيْهِ لِكُلِّ وَاحِدٍ مِّنْهُمَا السُّدُسُ مِمَّا تَرَكَ إِنْ كَانَ لَهُ وَلَدٌ فَإِنْ لَمْ يَكُنْ لَهُ وَلَدٌ وَوَرِثَهُ أَبَوَاهُ فَلِلْمُتَّكِئَةِ النِّصْفُ (آية 11)

(14') Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S'il n'y a que des filles, même plus de deux, à elles alors deux tiers de ce que le défunt laisse. Et s'il n'y en a qu'une, à elle alors la moitié. Quant aux père et mère du défunt, à chacun d'eux le sixième de ce qu'il laisse, s'il a un enfant. S'il n'a pas d'enfant et que ses père et mère héritent de lui, à sa mère alors le tiers. (verset 11)

(15) يَسْأَلُونَكَ قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِي الْكَلَالَةِ (آية 176)

(15') Ils te demandent ce qui a été décrété. Dis: «Au sujet du défunt qui n'a pas de père ni de mère ni d'enfant, Allah vous donne Son décret (verset 176)

Une remarque importante s'impose : dans les exemples (13') et (14'), le traducteur a opté pour l'explicitation des lexies "الوالدان" (al wâlidân) et "أبواه/أبويه" ('âbawâh/'âbawayh) par "père et mère" alors que l'équivalent existe en français ("parents"). Ce choix nous semble bien assorti d'autant plus que le mot "parents" en français peut signifier, outre le père et la mère, une personne avec qui on a un lien de parenté, l'ensemble d'une même lignée ou les ancêtres. Or, le sens voulu dans le verset arabe est uniquement le père et la mère. Pour l'exemple (15), le terme "الكلالة" (al kalâla-t) n'a pas d'équivalent en français ; raison pour laquelle la traduction a été faite par une paraphrase du sens du mot ("défunt qui n'a pas de père ni de **mère** ni d'enfant"). Bien que la forme de l'expression en français soit différente de celle de la désignation originale, la traduction reste toujours fidèle car « *le but de la traduction est de transmettre un même sens avec des moyens linguistiques différents* » (Hurtado Albir, 1990 : 90).

La comparaison des énoncés comportant des lexèmes substantivaux avec le sème [+féminin] met clairement en relief la quasi similitude entre les désignations du texte source et celles du texte cible, à quelques différences près. Les quelques changements des

désignateurs entre l'original et la traduction sont dus principalement à des raisons d'ordre sémantique.

3. Les pronoms du féminin

« La catégorie des pronoms est faussement évidente. Elle recouvre des fonctionnements sémantiques très variés : pronoms substituts, embrayeurs personnels, pronoms autonomes. On divise traditionnellement les pronoms en diverses classes (possessifs, indéfinis...), qui correspondent systématiquement à diverses classes de déterminants et qui posent chacune des problèmes spécifiques. Cette hétérogénéité se retrouve dans la variation morphologique des pronoms » (Maingueneau, 2001 : 265).

Les pronoms personnels. C'est un « ensemble de morphèmes courts (monosyllabiques) qui apparaissent en position préverbale », comme le précise Gross (1968 : 50). Ces mots en nombre limité permettent de parler des personnes, sans donner leurs noms. En grammaire, le pronom personnel est une catégorie de pronom servant à désigner les trois types de personnes grammaticales : *je, me, moi, nous* représentent la "première personne" et désignent "celui/celle, ceux/celles qui parle(nt)" ; *tu, te, toi, vous* la "deuxième personne" et désignent "celui/celle, ceux/celles à qui l'on parle" ; *il(s), le, lui, eux* au masculin et *elle(s), la, lui, elle(s)* au féminin désignent "la (les) personne(s) ou la (les) chose(s) dont on parle". Le paradigme des pronoms personnels se décline donc sous différentes formes morphologiques.

Avant de commencer, il est intéressant de noter qu'en arabe, tout comme en français, il n'y pas de féminin ou de masculin pour la première personne du singulier et du pluriel. Mais contrairement au français, existent un féminin et un masculin en arabe pour la deuxième personne du singulier ("انت" - "انت" / "anta"- "anti") et du pluriel ("انتم" - "انتم" / "antum"- "antunna"). On ne dit donc pas "tu" ou "vous" à une (ou des) fille(s) ou à un (ou des) garçon(s) de la même manière ! (ce qui est plus logique, puisque après-tout, il y a bien un féminin et un masculin pour la troisième personne). Or, la bipartition du genre pour la troisième personne est exactement la même qu'en français (il vs elle = هو - هي huwa-hiya; ils vs elles = هم - هن hum-hunna ; le vs la ; lui vs elle ; eux vs elles).

La plupart des recherches sur les pronoms se sont focalisées sur la question des chaînes anaphoriques ou cataphoriques inter- et intra-phrastiques. Le travail que nous présentons dans cet article vise à répondre à trois questions, indépendantes du caractère anaphorique des pronoms : à quelle fréquence rencontre-t-on les pronoms dans les textes arabe et français ? Est-ce que le positionnement des pronoms change par rapport à la langue utilisée ? Quelles sont les ambiguïtés pour chaque type de pronom ?

Notre but principal est de mieux comprendre la distribution des pronoms et leur traduction en fonction de la langue concernée. Cette partie sera structurée ainsi : dans la première section, notre étude bilingue décrira les propriétés morpho-syntaxiques et sémantico-référentielles des pronoms des deux langues ; à la section suivante, nous signalerons leur fréquence et leur distribution par langues et par fonction grammaticale en détaillant les ambiguïtés pronominales inhérentes à chaque langue et à sa traduction.

3.1 Le pronom "elle" : propriétés morpho-syntaxiques et sémantico-référentielles

"Elle". Le pronom féminin de *il, lui, eux*. Ce pronom est rangé dans la classe des pronoms personnels, la troisième personne, c'est-à-dire, la personne absente, celle dont on parle (*il*

ou *elle*), que certains linguistes¹ appellent la non-personne parce qu'elle ne participe pas à la situation d'énonciation. Cette particule pronominale a le privilège d'être « un marqueur référentiel moins coûteux que les SN 'pleins' tels que noms propres, descriptions définies, etc. » (Kleiber, 1994 : 98). De même, il ne faudrait pas négliger « son rôle spécifique d'expression référentielle originale » (Kleiber, 1994 : 98).

Ce paradigme présente des variations linguistiques et morphologiques selon que le pronom est étroitement solidaire du verbe ou en est séparé. Dans le premier cas, le *elle* se manifeste sous trois formes (*elle*, *la*, *lui*) selon la fonction qu'il occupe par rapport au verbe (sujet, complément d'objet direct, complément d'objet indirect respectivement). Ces particules – dites conjointes, clitiques, atones ou faibles – sont si liées et si contiguës au verbe que certains grammairiens les ont d'ailleurs considérées comme éléments inclus dans le syntagme verbal ou comme de vrais affixes verbaux. Vu leurs propriétés morphologiques et syntaxiques, les pronoms clitiques ont fait l'objet de nombreux travaux (Benveniste : 1965 ; Kayne : 1975 ; Muller : 2001 ; etc.).

« La propriété la plus immédiatement distinctive des pronoms clitiques (...) est qu'ils n'apparaissent pas dans les mêmes positions que les SN pleins correspondants » (milèler et Monachesi, 2003 : 71) :

SN sujet+ Verbe+SN COD+SN COS



Pronom sujet + Pronom COD + Pronom COS + Verbe

De même, l'ordre des clitiques entre eux n'est pas le même que l'ordre entre les syntagmes pleins correspondants. En français standard, les clitiques sont en général des proclitiques antéposés au verbe fini et aux impératifs négatifs tandis qu'ils apparaissent comme enclitiques avec les impératifs positifs (Cf. Miller et Monachesi, 2003). Le positionnement des clitiques fait référence donc à des propriétés syntaxiques (contiguïté au verbe) et morphosyntaxiques (verbe finie, impératif).

Dans le second cas, le pronom est dit disjoint, non clitique, tonique ou fort² et figure uniquement sous la forme *elle(s)*. Les pronoms disjoints conservent une autonomie par rapport au verbe, dont ils sont détachés. Notons que « seules les formes fortes se retrouvent dans les mêmes distributions que les SN » (Lélia, 1980 : 48) :

SN sujet+ Verbe+ SN COI/Gr Prépositionnel



Pronom sujet + Verbe + (Préposition+Pronom disjoint)

Le pronom *elle* et ses variantes n'entrent pas dans les mêmes constructions ; par conséquent, ils n'ont pas la même identité sémantique étant sujet du procès, objet subissant directement ou indirectement l'action, ou simple complément sémantique. Du point de vue morpho-syntaxique, il s'agit donc d' « un item lexical unique "épilé" différemment selon sa position dans la phrase » (Lélia, 1980 : 48) :

¹ BENVENISTE (1966 : 255-256)

² Cf. Kayne, 1977.

FORMES	Formes conjointes (clitiques/atones)			Formes disjointes (non clitiques/toniques/fortes)	
Fonctions	Sujet	Objet direct	Objet indirect	Sujet	Objet (dir. indir.) ou dans un Gr prépositionnel
Singulier	<i>elle</i>	<i>la</i>	<i>lui</i>	<i>elle</i>	<i>elle</i>
Pluriel	<i>elles</i>	<i>les</i>	<i>leur</i>	<i>elles</i>	<i>elles</i>

Tableau 1. Les pronoms conjoints et les pronoms disjoints

L'ordre de disposition des pronoms dans la phrase française est généralement le suivant :
 "Pronom sujet+ Pronom COD+ Pronom COS + Verbe + GP (préposition+pronom disjoint)"

ou

"Particules pronominales préverbales + Verbe + Particules pronominales postverbales"

Du point de vue sémantico-référentiel, « si le pronom se réfère à un substantif masculin, c'est-à-dire susceptible d'être précédé des formes *le*, *un*, etc., ou s'il renvoie à plusieurs substantifs dont au moins un masculin, il sera au masculin. S'il désigne au contraire un ou plusieurs substantifs féminins, c'est-à-dire susceptibles de se combiner avec *une*, *la*, etc., il sera au féminin » (Lampach, 1956 : 51). Le pronom *elle* joue le rôle d'un représentant, d'un tiers – une entité absente de l'acte de communication – déjà évoqué dans le texte ou qui le sera *a posteriori*. C'est donc un pronom à antécédent (ou à élément cataphorisé), faisant renvoi à une personne signalée dans le texte (ou qui le sera), plus précisément dans le contexte lexico-sémantique et discursif. À la fois pronom personnel et non personnel, *elle* anaphorise (ou cataphorise) un Nom [+humain, +féminin] ou un Nom [-humain, +féminin]. Ce qui nous intéresse ici est la référence soit à un humain féminin soit au genre même (femme).

En arabe, malgré les propriétés exceptionnelles des pronoms, les études qui leur sont consacrées ne sont pas nombreuses. Tout comme en français, les pronoms personnels se réfèrent à une ou des personnes parlant (1^{ère} personne) ضمير المتكلم (ḍamîr al mutakalim), une ou des personnes à qui on parle (2^{ème} personne) ضمير المخاطب (ḍamîr al mukhâṭab), et la (les) personne(s) ou la (les) chose(s) dont on parle (3^{ème} personne) ضمير الغائب (ḍamîr al ghâ'ib).

Contrairement au français où les pronoms personnels sont toujours isolés, le système pronominal en arabe classique distingue deux types de pronoms : les pronoms explicites et les pronoms implicites². Dans la catégorie des explicites, nous trouvons deux sous-catégories : les formes liées, appelées également les pronoms affixes³, qui « sont toujours suffixées et ne peuvent être préfixées ou infixées. Ces pronoms sont toujours attachés à

¹ Cf. Abdel Ghany, 2010 : 95.

² ضمائر بارزة و ضمائر مستترة (Cf. Moghalsa, 1997 : 95).

³ الضمائر المتصلة (al ḍamâ'ir al mutaṣila-t)

leurs gouverneurs (qui peuvent être de plusieurs types catégoriels : des verbes, des prépositions, des noms et des adjectifs) » (Jebali, 2005 : 21). Ces pronoms liés entretiennent une relation étroite avec les éléments qui les régissent et ne peuvent en être séparés. Il y a aussi les formes libres, appelées également les pronoms isolés ou détachés¹. « Ces formes sont indépendantes de leurs gouverneurs lexicaux, d'où leur liberté d'apparaître avant ceux-ci dans la structure et même d'être séparées d'eux par d'autres éléments phonologiquement réalisés » (Jebali, 2005 : 22). Ces pronoms forment un mot entier, et ne s'accrochent pas à un autre mot.

Les pronoms isolés – ces monorèmes indiquant le locuteur pour la 1^{ère} personne, l'allocutaire pour la 2^{ème} et le délocuté pour la 3^{ème} – remplacent un nom dans son rôle de sujet (mubtadâ') dans une phrase nominale. Quant aux pronoms affixes, lorsqu'ils sont liés à un verbe, ils sont compléments d'objet direct, lorsqu'ils sont liés à un nom ils sont compléments de nom ou rendent le possessif², lorsqu'ils sont liés à une préposition, ils servent de complément indirect. Ils peuvent aussi s'accrocher à des **particules**.

Formes 3 ^{ème} pers	Pronoms isolés	Pronoms affixes
Singulier	هي (hiya)	ها (-ha)
Pluriel	هنّ (hunna)	هنّ (-hunna)

Tableau 2. Les pronoms isolés et les pronoms affixes en arabe

En outre, en arabe, la personne est exprimée dans la désinence verbale comme en latin, c'est-à-dire le pronom personnel est exprimé par la forme conjuguée du verbe. Le sujet étant inclus dans le verbe conjugué, il n'est donc pas nécessaire, comme c'est le cas en français, de précéder le verbe conjugué de son pronom, qui lui est suffixé dans le cas de l'accompli (al mâdî) et préfixé+suffixé dans le cas de l'inaccompli (al mudâri'). C'est la forme qui donne le pronom associé au verbe. On pourra malgré cela écrire le pronom, si on veut insister sur celui-ci³. Notons que contrairement au français, les pronoms en arabe diffèrent au duel et au pluriel.

Personne	Genre	Verbe	Nombre		
			Singulier	Duel	Pluriel
3 ^{ème} personne	Féminin	accompli	ت (-at)	تا (-atâ)	ن (-na)
		inaccompli	ت (t-)	تا...ا (t-â)	ت...ن (t-na)

Tableau 3. Les pronoms liés aux verbes accomplis et inaccomplis

¹ الضمائر المنفصلة (al damâ'ir al munfašila-t)

² Le pronom est le deuxième terme d'annexion : il définit le nom qui, en ce cas, n'a plus besoin de l'article.

³ Dans ce cas, il ressemble au pronom tonique en français.

Pronoms					
Personne	Sujet		Objet direct	Complément indirect	Complément de nom
3 ^{ème} pers féminin	isolés	affixes	affixes		
	هي (hiya)	ت (-at) تا (-atâ) ن (-na)	ها (-hâ)	ها (-hâ)	ها (-hâ)
	هنّ (hunna)	ت (ta-) تا...ا (ta-...-â) تا...ن (ta-...-na)	هنّ (-hunna)	هنّ (-hunna)	هنّ (-hunna)

Tableau 4. Les différentes fonctions liées aux pronoms

L'ordre de la disposition des pronoms dans la phrase arabe est généralement le suivant :

- Phrase nominale : Pronom sujet + attribut (ou prédicat)
- Phrase verbale :
 - Accompli : Verbe + Pronom suffixé sujet
 - Inaccompli : Pronom préfixé + Verbe + Pronom suffixé (les pronoms indiquent le genre du sujet)
 - Impératif : Verbe + Pronom suffixé Sujet + Pronom suffixé COD

3.2 Emploi des pronoms : quelques données quantitatives

Pour des raisons comparatives, nous présenterons d'abord un tableau de la fréquence de tous les pronoms personnels féminins dans la sourate en arabe (ex. ها -hâ ; هنّ -hunna ; نون -na) ainsi que la fréquence des pronoms correspondants en français *elle, elles, la, les, lui, leur*. Voici la répartition des formes dans nos cinq catégories :

Corpus elle(s) et ses variantes	sujet	Objet direct	Objet indirect	Groupe prépositionnel	Possessif ¹	Total d'occurrences (n)
Arabe	14	17	Ø	18	7	56
Français	11	6 (+1 ²)	6	10 (+3 ³) (+1 ⁴)	5	43

Tableau 5. Distribution et fréquence du féminin dans les catégories

¹ Il est à noter que les pronoms affixés au nom ("ها" - "هنّ") sont rendus en français par des déterminants possessifs. Cette forme (Nom+Pronom) n'existe pas en français.

² Ici, le pronom est rendu en français par un pronom indéfini (verset 129).

³ Ici, la préposition est suivie du pronom démonstratif "celle(s)-ci".

⁴ Ici, la préposition est suivie d'un pronom relatif.

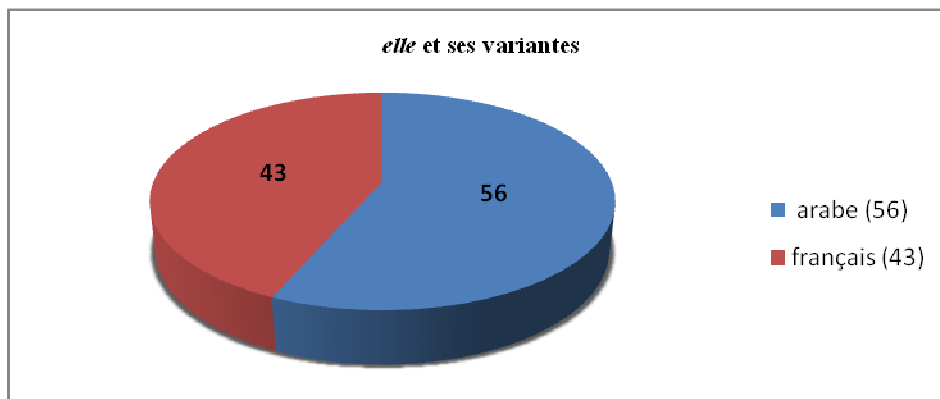


Schéma 2. Le nombre total d'occurrences de pronoms en arabe et en français

Pour classer les occurrences du pronom *elle* et ses variantes repérées dans la sourate, nous avons d'abord réparti les constructions en cinq groupes, celles contenant *elle* en position sujet (ت -at→elle ; هن -na→elles), celles contenant *elle* en position d'objet direct (ها -hâ → la ; هن -hunna→les) et indirect (Ø → leur, d'elles), celles contenant *elle* en position de groupe prépositionnel (préposition+ هن -ها -hâ -hunna → préposition+elle(s)) et celles contenant un possessif (هن -ها -hâ -hunna →son, sa, leur).

Les chiffres évoqués dans le tableau sont intéressants dans la mesure où ils indiquent des différences importantes entre les deux langues. Dans la sourate *Les Femmes* (An-nissâ'), nous avons compté 56 occurrences de pronoms en arabe et 43 en français, i.e. les occurrences de *elle* soit en position sujet (14 = 25% en arabe, 11 = 25,6% en français) soit en position d'objet direct (17 = 30,4% en arabe, 7 = 16,3% en français) soit en position d'objet indirect (0 = 0 % en arabe, 6 = 13,9% en français) soit en groupe prépositionnel (18 = 32,1% en arabe, 14 = 32,6% en français), soit en possessif (7 = 12,5% en arabe, 5 = 11,6 % en français). Les pourcentages sont calculés, pour les cinq colonnes, sur le nombre total d'occurrences pour chaque langue :

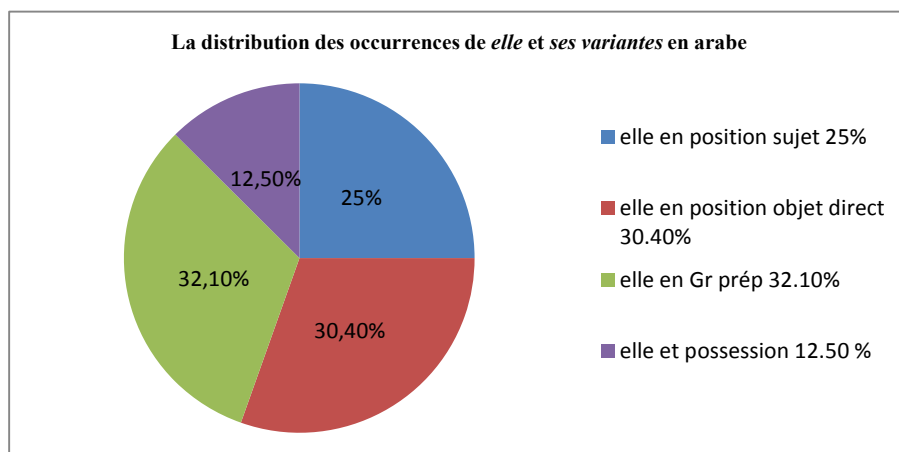


Schéma 3. Distribution de *elle* et ses variantes en arabe

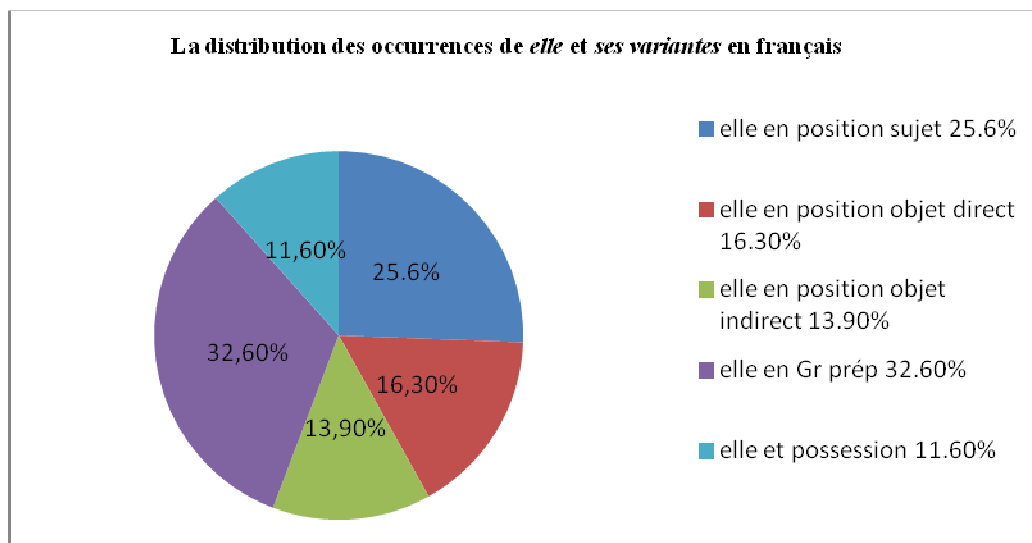


Schéma 4. Distribution de *elle* et ses variantes en français

Pour ce qui est de l'emploi du pronom personnel *elle* et ses variantes en général, le texte arabe se place au premier rang. Pour une meilleure interprétation de ces chiffres, il faut considérer chaque pronom individuellement de plus près, ses caractéristiques et son

sémantisme. La fréquence et la distribution de ces pronoms nous invitent à entreprendre une gradation intéressante de la manifestation de la trace personnelle féminine dans un texte : le pronom de la troisième personne du singulier et du pluriel sujet représente toujours une présence explicite et claire de la personne féminine ainsi que le pronom inclus dans les groupes prépositionnels ; le pronom de la troisième personne du singulier et du pluriel objet (souvent indirect) est considérée comme une manifestation souvent sujette à interprétation en français¹, mais qui, en arabe au moins, est très claire. Il en va de même pour le pronom affixé au nom, très explicite en arabe, et moins explicite en français. Voilà pourquoi il nous semble particulièrement intéressant d'étudier les pronoms dans une recherche portant sur la présence de la trace féminine.

Comme le pronom *elle* et ses variantes apparaissent dans la sourate avec une haute fréquence (56 occurrences dans un texte de 30 pages, i.e. 1,86 occurrences par page) et que sa traduction en français dénote beaucoup de variations tant du point de vue syntaxique que du point de vue stylistique et sémantique (43 occurrences), nous nous sommes proposé d'étudier à présent, à partir de la version traduite du complexe du Roi Fahd, les différentes solutions auxquelles le traducteur a eu recours pour transposer concrètement ces éléments. En effet, la traduction du pronom *elle* est problématique. Il est, à notre avis, de première importance pour le traducteur de connaître a priori la grammaire et la syntaxe des deux langues, ainsi que la palette des équivalents pour chaque emploi de *elle*, de façon à identifier le plus rapidement possible la solution la plus adéquate syntaxiquement, sémantiquement et stylistiquement pour l'énoncé qu'il est en train de traduire.

3.3 Le jeu des pronoms du féminin

Le choix de l'équivalent français dépend aussi bien de la structure syntaxique de la phrase française que du style particulier du texte à traduire et du sens à transmettre, et qu'il est donc très difficile, voire impossible, à prévoir dans l'abstrait, il est de première importance pour le traducteur de connaître a priori la liste des possibilités offertes à sa disposition. Analysons donc quelques cas particulièrement intéressants, en commençant par les occurrences de *elle* en position sujet.

3.3.1 La traduction de نون النسوة (nûn an-niswa "-na"), ها (-ha) et هن (-hunna) par le pronom *elle* sujet

L'examen de la sourate et de la traduction montrent que lorsque le pronom féminin apparaît en arabe dans cette structure, le traducteur a eu recours à plusieurs solutions.

La solution la plus facile à prévoir et la plus fréquente – étant aussi la plus logique – a été la traduction de نون النسوة (-na) associé au verbe par le pronom *elle(s)* en position sujet (6 cas, soit 54,5% des occurrences de ce groupe). En voici un exemple :

(16) وَأَتُوا النِّسَاءَ صَدَقَاتِهِنَّ بِحُلَّةٍ فَإِنْ طِبَّ لَكُمْ عَنْ شَيْءٍ مِّنْهُ نَفْسًا فَكُلُوهُ هَنِيئًا مَّرِيئًا (آية 4)
(16') Et donnez aux épouses leur *mahr*, de bonne grâce. Si de bon gré, **elles** vous en abandonnent quelque chose, disposez-en alors à votre aise et de bon cœur. (verset 4)

A plusieurs reprises (3 cas, soit 27,2% des occurrences de ce groupe), le pronom "هن" (-hunna) du groupe prépositionnel arabe "لهن" (lahunna) a été traduit par "*elles ont*" et celui du groupe prépositionnel "عليهن" ('alayhinna) par "*elles reçoivent*" :

¹ Surtout avec le pronom "leur".

(17) وَلَكُمْ نِصْفُ مَا تَرَكَ أَزْوَاجُكُمْ إِنْ لَمْ يَكُنْ لَهُنَّ وَلَدٌ فَإِنْ كَانَ لَهُنَّ وَلَدٌ فَلَكُمْ الرُّبْعُ مِمَّا تَرَكَنَّ مِنْ بَعْدِ وَصِيَّةٍ يُوصِيَنَّ بِهَا أَوْ دَيْنٍ (آية 12)

(17') Et à vous la moitié de ce que laissent vos épouses, si **elles** n'ont pas d'enfants. Si **elles** ont un enfant, alors à vous le quart de ce qu'elles laissent, après exécution du testament qu'elles auraient fait ou paiement d'une dette. (verset 12)

(18) فَإِذَا أُحْصِنَ فَإِنَّ أَتَيْنَ بِفَاحِشَةٍ فَعَلَيْهِنَّ نِصْفُ مَا عَلَى الْمُحْصَنَاتِ مِنَ الْعَذَابِ ذَلِكَ لِمَنْ خَشِيَ الْعَنَتَ مِنْكُمْ وَأَنْ تُصْبِرُوا خَيْرٌ لَكُمْ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ (آية 25)

(18') Si, une fois engagées dans le mariage, elles commettent l'adultère, **elles** reçoivent la moitié du châtimement qui revient aux femmes libres (non esclaves) mariées. Ceci est autorisé à celui d'entre vous qui craint la débauche; mais ce serait mieux pour vous d'être endurant. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux⁽²⁾. (verset 25)

Cette traduction nous semble adéquate et fidèle au sémantisme du texte de départ. Une autre solution – la moins fréquente (2 cas, soit 18,1%) – est celle où le traducteur utilise le pronom personnel "elle" là où il n'existait pas en arabe (élément vide Ø) et ce pour expliciter un contenu qui semblerait – sans le pronom – ambigu :

(19) وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ النِّسَاءِ إِلَّا مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ كِتَابَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَأُحِلَّ لَكُمْ مَا وَرَاءَ ذَلِكَ أَنْ تَبْتَغُوا بِأَمْوَالِكُمْ مُحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَافِحِينَ (آية 24)

(19') et, parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si **elles** sont vos esclaves en toute propriété⁽⁴¹⁾. Prescription d'Allah sur vous! A part cela, il vous est permis de les rechercher, en vous servant de vos biens et en concluant mariage, non en débauchés. (verset 24)

Voici la liste qui résume les différentes solutions adoptées pour traduire le féminin par le pronom *elle* sujet anaphorisant un associé qui est juxtaposé à la construction verbale :

1. نون النسوة (-na) → elles (6 cas)
2. لهن - عليها (lahunna ; 'alayhinna) → elle(s) (3 cas)
3. Ø → elle(s) (2 cas)

3.3.2 La traduction des pronoms - "ها" (-hâ) et "هن" (-hunna) par le pronom *elle* objet direct (*les*)

Dans la sourate, il existe 17 occurrences des pronoms suffixés "ها" (-hâ) et "هن" (-hunna) en position d'objet direct en arabe contre 5 occurrences de "les" pronom personnel COD en français. Le grand décalage entre les deux chiffres implique que les traducteurs ont utilisé plusieurs moyens linguistiques pour rendre le pronom affixe arabe.

La première solution est celle de la transposition du pronom arabe "هن" (-hunna) COD associé au verbe par un pronom "les" COD du verbe (5 cas, soit 71,4%) :

(20) وَمَنْ لَمْ يَسْتَطِعْ مِنْكُمْ طَوْلاً أَنْ يَنْكِحَ الْمُحْصَنَاتِ الْمُؤْمِنَاتِ فَمِنْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ مِنْ فَتَيَاتِكُمُ الْمُؤْمِنَاتِ وَاللَّهُ أَعْلَمُ بِإِيمَانِكُمْ بَعْضُكُمْ مِنْ بَعْضٍ فَانكِحُوهُنَّ بِأَذْنِ أَهْلِيهِنَّ وَأَتَوْهُنَّ أَجُورَهُنَّ بِالْمَعْرُوفِ (آية 25)

(20') Et quiconque parmi vous n'a pas les moyens pour épouser des femmes libres (non esclaves) croyantes, eh bien (il peut épouser) une femme parmi celles de vos esclaves croyantes. Allah connaît mieux votre foi, car vous êtes les uns des autres

(de la même religion). Et épousez-**les** avec l'autorisation de leurs maîtres (Waliy) et donnez-leur un *mahr* convenable (verset 25)

Une autre possibilité est celle de rendre le pronom arabe "ها" (-hâ) COD par un pronom indéfini (*l'autre*) (1 cas, soit 14,2%) :

(21) وَلَنْ تَسْتَطِيعُوا أَنْ تَعْدِلُوا بَيْنَ النِّسَاءِ وَلَوْ حَرَصْتُمْ فَلَا تَمِيلُوا كُلَّ الْمِيلِ فَتَدْرُوا كَالْمُعَلَّقَةِ وَإِنْ تُصْلِحُوا وَتَتَّقُوا فَإِنَّ اللَّهَ كَانَ غَفُورًا رَحِيمًا (آية 129)

(21') Vous ne pourrez jamais être équitables entre vos femmes, même si vous en êtes soucieux. Ne vous penchez pas tout à fait vers l'une d'elles, au point de laisser **l'autre** comme en suspens. Mais si vous vous réconciliez et vous êtes pieux... donc Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux. (verset 129)

Opter pour le pronom indéfini "l'autre" s'avère un choix heureux, à notre avis, pour éclaircir le sens, d'autant plus que l'énoncé comporte plusieurs éléments féminins (en cas de polygamie). L'explicitation s'avère donc de rigueur en pareille occurrence. Le recours aux pronoms relatifs ("que" COD et "auxquelles" COI) sert aussi à traduire le pronom "هن" (-hunna) COD comme dans l'énoncé suivant (2 cas) :

(22) وَيَسْتَفْتُونَكَ فِي النِّسَاءِ قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِيهِنَّ وَمَا يُتْلَى عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ فِي يَتَامَى النِّسَاءِ اللَّاتِي لَا تُؤْتُونَهُنَّ مَا كُتِبَ لَهُنَّ وَتَرْغَبُونَ أَنْ تَنْكِحُوهُنَّ (آية 127)

(22') Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes. Dis: «Allah vous donne Son décret là-dessus, en plus de ce qui vous est récité dans le Livre, au sujet des orphelines **auxquelles** vous ne donnez pas ce qui leur a été prescrit⁽³⁾, et **que** vous désirez épouser (verset 127)

Une autre solution a été la lexicalisation du pronom "هن" (-hunna), i.e. la traduction de "هن" (-hunna) COD par un groupe nominal (1 cas) dans une visée toujours explicitative :

(23) وَاللَّاتِي يَأْتِينَ الْفَاحِشَةَ مِنْ نَسَائِكُمْ فَاَسْتَشْهَدُوا عَلَيْهِنَّ أَرْبَعَةً مِنْكُمْ فَإِنْ شَهِدُوا فَأَمْسِكُوهُنَّ فِي الْبُيُوتِ حَتَّى يَتَوَفَّاهُنَّ الْمَوْتُ أَوْ يَجْعَلَ اللَّهُ لَهُنَّ سَبِيلًا (آية 15)

(23') Celles de vos femmes qui fornicquent, faites témoigner à leur rencontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors confinez **ces femmes** dans vos maisons jusqu'à ce que la mort les rappelle ou qu'Allah décrète un autre ordre à leur égard. (verset 15)

Une dernière option est celle de la traduction d'un élément Ø par le pronom personnel "les" COD (1 cas, soit 14,2%) :

(24) وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ النِّسَاءِ إِلَّا مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ كِتَابَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَأَجَلٌ لَكُمْ مَا وَرَاءَ ذَلِكَ أَنْ تَبْتَغُوا بِأَمْوَالِكُمْ مُحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَافِحِينَ (آية 24)

(24') et, parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété. Prescription d'Allah sur vous! A part cela, il vous est permis de **les** rechercher, en vous servant de vos biens et en concluant mariage, non en débauchés. (verset 24)

Cette solution a été adoptée pour expliciter en français un contenu qui demeurerait sous-entendu si cette reprise n'était pas faite.

Voici un panorama des différentes traductions des pronoms "ها" (-hâ) et "هن" (-hunna) objet direct par une variante de "elle(s)" généralement objet direct :

1. هن (-hunna) → "les" (5 cas)
2. ها (-hâ) → "l'autre" (1 cas)
3. هن (-hunna) → pronom relatif (que et auxquelles) (2 cas)
4. Ø → "les" (1 cas)
5. هن (-hunna) → lexicalisation "femmes" (substantif) (1 cas)

3.3.3 La traduction des pronoms "ها" (-hâ) et "هن" (-hunna) par le pronom *elle* objet indirect (*leur, elle*)

En arabe, aucun pronom d'objet indirect n'a été utilisé pour exprimer le féminin. Par contre, il en existe 6 dans la version française.

La traduction des pronoms féminins COD arabes "ها"(-hâ) et "هن" (-hunna) se fait par le pronom COI français "leur" (2 cas, soit 33,3%) ou par un pronom COI tonique "elle" (2 cas, soit 33,3%) :

(25) وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ النِّسَاءِ إِلَّا مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ كِتَابَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَأُحِلَّ لَكُمْ مَا وَرَاءَ ذَلِكَ أَنْ تَبْتَغُوا بِأَمْوَالِكُمْ مُحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَافِحِينَ فَمَا اسْتَمْتَعْتُمْ بِهِ مِنْهُنَّ فَآتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ فَرِيضَةً (آية 24)

(25') et, parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété. Prescription d'Allah sur vous ! A part cela, il vous est permis de les rechercher, en vous servant de vos biens et en concluant mariage, non en débauchés. Puis, de même que vous jouissez d'elles, donnez-**leur** leur *mahr* comme une chose due. (verset 24)

(26) يَسْتَفْتُونَكَ قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِي الْكَلَالَةِ إِنْ امْرُؤٌ هَلَكَ لَيْسَ لَهُ وَلَدٌ وَلَهُ أُخْتُ فَلَهَا مِنْهُ صَدَقَةٌ مِمَّا تَرَكَ وَهُوَ يَرِثُهَا إِنْ لَمْ يَكُنْ لَهَا وَلَدٌ (آية 176)

(26') Ils te demandent ce qui a été décrété. Dis: «Au sujet du défunt qui n'a pas de père ni de mère ni d'enfant, Allah vous donne Son décret : si quelqu'un meurt sans enfant, mais a une sœur, à celle-ci revient la moitié de ce qu'il laisse. Et lui, il héritera d'**elle** en totalité si elle n'a pas d'enfant. (verset 176)

Ce changement de fonction relève de la nature même du verbe dans chaque langue. En arabe, le verbe "يؤتى" (yû'tî) est un verbe qui admet deux COD. Par contre, en français, le verbe "donner" est un verbe transitif direct et indirect, c'est-à-dire admettant un COD et un COI, ce qui a forcé le traducteur à opter pour le pronom personnel COI "leur". Comme le pronom "leur" ne manifeste pas la dichotomie de genre en français, le contexte immédiat permettra de détecter que le pronom remplace un féminin pluriel. Il en va de même pour le verbe "يرث" (yarith) où le "ها" (-hâ) est un COD ; en français, le verbe "hériter" se trouve doté d'un COI (préposition+pronom *elle* tonique).

En outre, nous trouvons la traduction d'un groupe prépositionnel (préposition+هن -hunna) par un complément d'objet indirect le pronom personnel "leur" (1 cas, soit 16,6%) et le groupe "préposition+pronom tonique *elle*" (1 cas, soit 16,6%) :

(27) وَيَسْتَفْتُونَكَ فِي النِّسَاءِ قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِيهِنَّ وَمَا يُتْلَى عَلَيْكُمْ فِي الْكِتَابِ فِي يَتَامَى النِّسَاءِ اللَّاتِي لَا تُؤْتُونَهُنَّ مَا كُتِبَ لَهُنَّ وَتَرْغَبُونَ أَنْ تَنْكِحُوهُنَّ (آية 127)

(27') Et ils te consultent à propos de ce qui a été décrété au sujet des femmes. Dis: «Allah vous donne Son décret là-dessus, en plus de ce qui vous est récité dans le Livre, au sujet des orphelines auxquelles vous ne donnez pas ce qui **leur** a été prescrit, et que vous désirez épouser (verset 127)

(28) وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ النِّسَاءِ إِلَّا مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُكُمْ كِتَابَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ وَأَجَلٌ لَكُمْ مَا وَرَاءَ ذَلِكَ أَنْ تَبْتَغُوا بِأَمْوَالِكُمْ مُحْصِنِينَ غَيْرَ مُسَافِحِينَ فَمَا اسْتَمْتَعْتُمْ بِهِ مِنْهُنَّ فَآتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ فَرِيضَةً (آية 24)

(28') et, parmi les femmes, les dames (qui ont un mari), sauf si elles sont vos esclaves en toute propriété. Prescription d'Allah sur vous! A part cela, il vous est permis de les rechercher, en vous servant de vos biens et en concluant mariage, non en débauchés. Puis, de même que vous jouissez **d'elles**, donnez-leur leur *mahr* comme une chose due. (verset 24)

Ici, le choix du pronom objet indirect (*leur* ou à *elle*) pour rendre le groupe prépositionnel est dicté par la nature même de chaque langue. Notons que, dans l'énoncé (27), le groupe prépositionnel "فيهن" (fihinna) est traduit par un adverbe ("là-dessus"). Bien que l'adverbe ne porte aucunement la marque du féminin, le contexte permettra de déceler qu'il est question, en pareille occurrence, des femmes mentionnées ostensiblement au début du verset.

Voici la liste qui résume les solutions adoptées pour traduire les pronoms "ها" (-hâ) et "هن" (-hunna) par "elle(s)" ou une de ses variantes "leur" toujours objet indirect :

1. هن (-hunna) → "leur" (2 cas)
2. ها (-hâ) → "d'elle" (2 cas)
3. لهن (lahunna) → "leur" (1 cas)
4. منهن (minhunna) → "d'elles" (1 cas)

3.3.4 La traduction des pronoms "ها" (-hâ) et "هن" (-hunna) par une "préposition+pronom elle"

En ce qui concerne la traduction par *elle* en position d'objet prépositionnel (14 occurrences en français), nous avons décelé plusieurs solutions adoptées (certaines déjà envisagées pour traduire les mêmes pronoms "ها" (-hâ) et "هن" en position sujet et هن (-hunna) COD par "préposition + elles"¹). Rendre les pronoms arabes "ها" (-hâ) et "هن" (-hunna) précédés d'une préposition (من - ل - من) par un groupe prépositionnel "préposition + pronom personnel tonique *elle*" en français est la solution la plus fréquente (6 cas, soit 42,8% des occurrences de ce groupe) (ex. versets 11, 12, 176) :

(29) يُوصِيكُمُ اللَّهُ فِي أَوْلَادِكُمْ لِلذَّكَرِ مِثْلُ حَظِّ الْأُنثِيَيْنِ فَإِنْ كُنَّ نِسَاءً فَوْقَ اثْنَتَيْنِ فَلَهُنَّ ثُلُثَا مَا تَرَكَ وَإِنْ كَانَتْ وَاحِدَةً فَلَهَا النِّصْفُ (آية 11)

(29') Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants: au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S'il n'y a que des filles, même plus de deux, à **elles** alors deux tiers de ce que le défunt laisse. Et s'il n'y en a qu'une, à **elle** alors la moitié. (verset 11)

Or, nous lui préférons la solution choisie dans la traduction des groupes prépositionnels (à+pronom) par *elle* pronom personnel sujet du verbe "avoir" (voir *supra*).

¹ Voir *Supra*.

Nous trouvons un autre choix traductologique, fort proche du précédent et très adéquat sémantiquement, i.e la traduction du groupe prépositionnel "préposition+pronom personnel" arabe par un groupe prépositionnel "préposition+GN" en français (2 cas) sans toutefois avoir recours au pronom *elle* qui se trouve substitué par le déterminant indéfini "leur":

(30) وَاللَّاتِي يَأْتِينَ الْفَاحِشَةَ مِنْ نُسَائِكُمْ فَاسْتَشْهِدُوا عَلَيْهِنَّ أَرْبَعَةً مِنْكُمْ فَإِنْ شَهِدُوا فَلْيَسْكُوهُنَّ فِي الْبُيُوتِ حَتَّى يَتَوَفَّاهُنَّ الْمَوْتُ أَوْ يَجْعَلَ اللَّهُ لَهُنَّ سَبِيلًا (آية 15)

(30') Celles de vos femmes qui fornicent, faites témoigner à leur rencontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors confinez ces femmes dans vos maisons jusqu'à ce que la mort les rappelle ou qu'Allah décrète un autre ordre à leur égard. (verset 15)

Une autre possibilité de transposition du groupe prépositionnel "préposition+pronom personnel" arabe se fait par le groupe "préposition+pronom démonstratif" (à/avec celles-ci) (3 cas, soit 21,4%) ou par le groupe "préposition+pronom relatif" (1 cas, soit 7,1%) :

(31) يَسْتَفْتُونَكَ قُلِ اللَّهُ يُفْتِيكُمْ فِي الْكَلَالَةِ إِنْ امْرُؤٌ هَلَكَ لَيْسَ لَهُ وَلَدٌ وَلَهُ أُخْتُ فَلَهَا نِصْفُ مَا تَرَكَ (آية 176)
(31') Ils te demandent ce qui a été décrété. Dis: «Au sujet du défunt qui n'a pas de père ni de mère ni d'enfant, Allah vous donne Son décret: si quelqu'un meurt sans enfant, mais a une sœur, à **celle-ci** revient la moitié de ce qu'il laisse. (verset 176)

(32) حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ أُمَّهَاتُكُمْ وَبَنَاتُكُمْ وَأَخَوَاتُكُمْ وَعَمَّاتُكُمْ وَخَالَاتُكُمْ وَبَنَاتُ الْأَخِ وَبَنَاتُ الْأُخْتِ وَأُمَّهَاتُكُمُ اللَّاتِي أَرْضَعْنَكُمْ وَأَخَوَاتُكُمُ مِنَ الرِّضَاعَةِ وَأُمَّهَاتُ نِسَائِكُمْ وَرَبَائِكُمُ اللَّاتِي فِي حُجُورِكُمْ مِنْ نِسَائِكُمُ اللَّاتِي دَخَلْتُمْ بِهِنَّ (آية 23)

(32') Vous sont interdites vos mères, filles, sœurs, tantes paternelles et tantes maternelles, filles d'un frère et filles d'une sœur, mères qui vous ont allaités, sœurs de lait, mères de vos femmes, belles-filles sous votre tutelle et issues des femmes avec qui vous avez consommé le mariage (verset 23)

Le recours aux pronoms démonstratif (31') et relatif (32') est, en ces occurrences, une opération purement grammaticale pour reprendre respectivement les mots "sœur" et "femmes" qui les précèdent. Le démonstratif sert aussi à renforcer le sens et à attirer l'attention davantage sur la part de la femme dans l'héritage qui atteint ici la moitié de l'ensemble de l'héritage.

Une autre solution a été la traduction du COD "هن" (-hunna) par un groupe prépositionnel "préposition + pronom personnel tonique *elle(s)*" (2 cas) :

(33) يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا يَحِلُّ لَكُمْ أَنْ تَرِثُوا النِّسَاءَ كَرِهًا وَلَا تَعْضُلُوهُنَّ لِتَذْهَبُوا بِبَعْضِ مَا آتَيْنَهُنَّ إِلَّا أَنْ يَأْتِيَنَّ بِفَاحِشَةٍ مُبَيَّنَةٍ وَعَاشِرُوهُنَّ بِالْمَعْرُوفِ فَإِنْ كَرِهْتُمُوهُنَّ فَعَسَى أَنْ تَكْرَهُوا شَيْئًا وَيجْعَلَ اللَّهُ فِيهِ خَيْرًا كَثِيرًا

(33') Ô les croyants! Il ne vous est pas licite d'hériter des femmes contre leur gré. Ne les empêchez pas de se remarier dans le but de leur ravir une partie de ce que vous aviez donné, à moins qu'elles ne viennent à commettre un péché prouvé. Et comportez-vous convenablement envers elles. Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose où Allah a déposé un grand bien.

Une autre traduction offerte est celle où la présence du féminin est une obligation dans la transposition du sens vu la nature différente des deux langues (1 cas) :

(34) وَإِنْ خِفْتُمْ شِقَاقَ بَيْنِهِمَا فَابْعَثُوا حَكَمًا مِّنْ أَهْلِهِ وَحَكَمًا مِّنْ أَهْلِهَا إِنْ يُرِيدَا إِصْلَاحًا يُوَفِّيَ اللَّهُ بَيْنَهُمَا إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَلِيمًا خَبِيرًا (آية 35)

(34') Si vous craignez le désaccord entre les deux [époux], envoyez alors un arbitre de sa famille à lui, et un arbitre de sa famille **à elle**. Si les deux veulent la réconciliation, Allah rétablira l'entente entre eux. Allah est certes, Omniscient et Parfaitement Connaisseur. (verset 35)

Dans l'énoncé (34), le pronom "ها" (-hâ) en arabe, annexé au substantif, est la marque ostensible du féminin. D'ailleurs, dans l'énoncé (34'), si le traducteur avait opté pour une transposition littérale ("sa famille"), cela aurait sans doute mené à une forte ambiguïté sémantique, d'autant plus que le possessif en français se rapporte au nom et non au possesseur, contrairement à l'arabe. L'ajout du groupe prépositionnel "à elle" s'avère donc une exigence dans la langue cible.

En outre, nous trouvons des cas où le groupe prépositionnel "Préposition+pronom personnel" est traduit par un élément Ø (1 cas) et vice versa (1 cas) :

(35) حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ أُمَّهَاتُكُمْ وَبَنَاتُكُمْ وَأَخَوَاتُكُمْ وَعَمَّاتُكُمْ وَخَالَاتُكُمْ وَبَنَاتُ الْأَخِ وَبَنَاتُ الْأُخْتِ وَأُمَّهَاتُكُمُ اللَّاتِي أَرْضَعْنَكُمْ وَأَخَوَاتُكُم مِّنَ الرَّضَاعَةِ وَأُمَّهَاتُ نِسَائِكُمْ وَرَبَائِكُمُ اللَّاتِي فِي خُجُورِكُمْ مِّنْ نِّسَائِكُمُ اللَّاتِي دَخَلْتُمْ بِهِنَّ فَإِنْ لَّمْ تَكُونُوا دَخَلْتُمْ بِهِنَّ فَلَا جُنَاحَ عَلَيْكُمْ (آية 23)

(35') Vous sont interdites vos mères, filles, sœurs, tantes paternelles et tantes maternelles, filles d'un frère et filles d'une sœur, mères qui vous ont allaités, sœurs de lait, mères de vos femmes, belles-filles sous votre tutelle et issues des femmes avec qui vous avez consommé le mariage; si le mariage n'a pas été consommé, ceci n'est pas un péché de votre part (verset 23)

(36) وَلَنْ تَسْتَطِيعُوا أَنْ تَعْدِلُوا بَيْنَ النِّسَاءِ وَلَوْ حَرَصْتُمْ فَلَا تَمِيلُوا كُلَّ الْمِيلِ فَتَدْرُوا كَالْمُطَلَّاتِ (آية 129)

(36') Vous ne pourrez jamais être équitables entre vos femmes, même si vous en êtes soucieux. Ne vous penchez pas tout à fait **vers l'une d'elles**, au point de laisser l'autre comme en suspens. (verset 129)

Dans l'exemple (35) et (35'), le choix d'omettre le pronom féminin en français ne nuit pas au sens puisque la consommation du mariage implique la personne féminine. De même, dans l'exemple (36'), l'ajout d'un groupe prépositionnel comprenant le pronom *elle* ("vers l'une d'elle") explicite le sens de l'énoncé arabe.

Voici l'inventaire des solutions adoptées pour traduire les pronoms "ها" (-hâ) et "هن" (-hunna) précédés d'une préposition :

1. "prép + ها - هـ" (-hâ, -hunna) → "prép+elle(s)" (6 cas)
2. "prép + هن" (-hunna) → "prép + GN" (2 cas)
3. "prép + ها - هـ" (-hâ, -hunna) → "prép + pronom démonstratif celle(s)-ci" (3 cas)
4. "prép + هن" (-hunna) → "prép + pronom relatif" (1 cas)
5. "هن" COD (-hunna) → "prép+elle(s)" (2 cas)
6. "ها" (-hâ) → "prép+elle" (1 cas)
7. "prép+هن" (-hunna) → Ø (1 cas)
8. Ø → "prép+elles" (1 cas)

3.3.5 La traduction des possessifs

En arabe, les pronoms suffixés du féminin "ها" (-hâ) et "هن" (-hunna), lorsqu'ils sont accrochés à un nom, rendent généralement le possessif. Toutefois, le possessif en français est classé en genre selon le nom auquel il se rapporte et non selon le sexe du possesseur, comme c'est le cas en arabe. Cette disparité entre les deux langues aura pour conséquence une évidente trace de la personne féminine dans le texte arabe et sa quasi disparition dans la version traduite en français. Voici un tableau rassemblant tous les possessifs en arabe dans la sourate et leur transposition en français :

Exemples	Verset	arabe	français
(37)	4	صَدَقَاتِهِنَّ	<i>leur</i> mahr
(38)	24	أَجُورَهُنَّ	<i>leur</i> mahr
(39)	25	أَهْلِهِنَّ	<i>leurs</i> maîtres
(40)	25	أَجُورَهُنَّ	<i>un</i> mahr
(41)	34	نُسُورَهُنَّ	à celles <i>dont</i> vous craignez la désobéissance
(42)	35	أَهْلِهَا	<i>sa</i> famille
(43)	128	بُعْلِهَا	<i>son</i> mari

Il reviendra donc au contexte de clarifier le sème [+féminin] inhérent au déterminant indéfini français (notamment l'exemple 40 où le traducteur a employé un article indéfini). Voilà les différents emplois repérés de *elle et ses variantes* et ses multiples dispositions dans la sourate et sa traduction. Par les critères utilisés, nous avons abouti à une classification des occurrences de la trace féminine en arabe et en français.

4. Conclusion

L'analyse linguistique que nous avons proposée s'est orientée explicitement vers la prospection de la trace féminine dans le texte coranique, notamment dans la sourate *Les Femmes* (An-nissâ). Nous avons envisagé la femme et sa présence via l'examen des unités lexicales utilisées et leur transposition en français. De même, nous avons décrit la distribution des pronoms selon les deux langues sur la base d'un étiquetage morpho-syntaxique et sémantico-référentiel. L'analyse contrastive de la sourate et sa traduction en français offrent bien des attraits pour une étude contrastive visant à « faire ressortir le non-parallélisme des langues en présence » (Larose, 1989 : 21). La femme et les choix linguistiques qui lui sont associés sont manifestes. Cela est attesté par les chiffres présentés dans les tableaux et les schémas tout au long de l'étude. Les quelques différences notées entre les deux textes sont ostensiblement à la faveur du texte arabe (111 occurrences en arabe contre 99 en français).

Nous espérons avoir pu atteindre notre objectif de départ : mener une réflexion sur la fréquence et la manière avec laquelle le féminin est représenté dans le texte coranique sous différentes formes et dispositions, en nous axant sur l'approche comparative qui a mis en

évidence les différences morpho-syntaxiques et sémantico-référentielles des deux langues en question.

BIBLIOGRAPHIE

Corpus

القرآن الكريم

Le Noble Coran et la traduction en langue française de ses sens, Traduction faite par Dr. Mouhammad Hamidallah et révisé de la part du Complexe par Dr. Mouhammad Ahmad LO, Cheikh Ahmad Mouhammad al-Amine al-Chinquit et Cheikh Fodé Soriba Camara, Complexe Roi Fahd pour l'impression du Noble Coran.

- Ouvrages

Abdel Ghany, A., 2010, *La Grammaire adéquate*, ouvrage arabe, vol 1, Le Caire, Presses El Tawfikeya.

(أمين عبد الغنى ، النحو الكافي ، الجزء الأول ، دار التوفيقية للتراث، القاهرة ، 2010).

Benveniste, E., 1966, *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris, Gallimard.

Corblin, F., 1995, *Les Formes de Reprise dans le discours : anaphore et chaîne de référence*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Delisle, J., Brisset, A., Foz, C., 1999, *Terminologie de la Traduction*, sous la dir. de DELISLE (Jean), Lee-Jahnke (Hannelore) et C.Cormier (Monique), Amsterdam/ Philadelphia, John Benjamins publishing company, Collection Fit.

Glaudes, P. et Reuter, Y., 1998, *Le Personnage*, Paris, Presses Universitaires de France.

Gross, M., 1968, *Grammaire transformationnelle du français : syntaxe du verbe*. Paris, Larousse.

Houdebine-Gravaud, A.-M., 2003, « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle, ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage et société*, 2003/4 n° 106, p. 33-61.

Hurtado Albir, A., 1990, *La Notion de Fidélité en Traduction*, collection "Traductologie" n°5, Paris, éd. Didier Érudition.

Jebali, A., 2005, « Les pronoms liés en arabe classique sont-ils des clitiques ? », *RÉLQ/QSJL Vol I*, n° 1, Automne/Autumn 2005, p.21-40.

Kayne, R., 1977, *Syntaxe du français : le cycle transformationnel*, Paris, Seuil.

Kleiber, G., 1994, *Anaphores et Pronoms*, Bruxelles, éditions Duculot, Collection Champs Linguistiques.

Kripke, S., 1982, *La logique des noms propres, (Naming and Necessity)*, traduit de l'américain par Pierre Jacob et François Récanati, Paris, éditions de Minuit.

Lampach, S., 1956, « La Relation des Genres dans le Système des Pronoms de la Troisième Personne en Français Moderne », *WORD*, 12:1, p. 51-66.

Larose, R., 1989, *Théories contemporaines de la traduction*, Québec, Presses de l'Université du Québec (2^{ème} éd.).

Lélia, P., (1980), « Deux analyses transformationnelles des pronoms français : la transformation comme principe explicatif », *Langue française*, n°46, 1980. *L'explication en grammaire*. p. 41-57.

Maingueneau, D., 2000, *Analyser les textes de communication*, Paris, éd. Nathan Université, Nathan / Her.

Maingueneau, D., 2001, *Précis de grammaire pour les concours*, Paris, éd. Nathan université.

Michard, C., 2003, « La notion de sexe en français : attribut naturel ou marque de la classe de sexe appropriée ? », *Langage et société*, 2003/4 n° 106, p. 63-80.

Miller, P. et Monachesi, P., 2003, « Les pronoms clitiques dans les langues romanes », dans Godard, G. (éd) *Les langues romanes : Problèmes de la phase simple*. Paris, CNRS éditions, p. 67-123.

Moghalsa, M., 1997, *La Grammaire conforme*, ouvrage arabe, Beyrouth, Al Resalah Publishing House, (3^{ème} éd.).

(محمود حسنى مغالسة ، النحو الشافى، مؤسسة الرسالة، بيروت ، 1997، الطبعة الثالثة.)

Studii de gramatică contrastivă

Pietri, E. et al., 1986, *Problèmes théoriques et méthodologiques de l'analyse contrastive*, Actes du colloque 29-30-31 octobre 1986, Paris, Publications de la Sorbonne Nouvelle, Crelic, Service des publications de la Sorbonne Nouvelle.

« Système de translittération des lettres de l'alphabet arabe », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°81-82, 1996. *Les partis politiques dans les pays arabes* - 1. Le Machrek. p.6

Dictionnaire

Ibn Manẓūr, 1981, *Lissân al arabe (La langue des Arabes)*, Le Caire, éd. Dar Al Maarif.

ابن منظور ، معجم لسان العرب ، دار المعارف ، القاهرة ، 1981

Racha El Khamissy est Professeur adjoint en linguistique française et en linguistique contrastive au département de français de la Faculté des langues (Al Alsun), Université Ain Chams (Egypte). Ses domaines de recherche sont la syntaxe, l'analyse contrastive, l'analyse du discours. Elle est l'auteure d'une dizaine de publications dont « L'étude de la pratique citationnelle dans la presse française et arabe à la lumière d'une linguistique comparative » in *Studii de gramatică contrastivă* n° 13, 2010, « Les titres de presse : entre jeux linguistiques et enjeux politiques », in *Rielma* n° 3, 2010 et « Les verbes causatifs dans les textes scientifiques : essai de typologie », in *Thélème. Revista Complutense de Estudios Franceses* Vol 31, n° 1, 2016.

LE RELATEUR LÈ EN KOULANGO : ETUDE DE QUELQUES RÔLES SYNTAXIQUES¹

Résumé : Cette étude décrit le rôle syntaxique du relateur *lè* en koulango, langue gur de la grande famille Niger-Congo. Dans cette langue, le relateur *lè* peut assumer les fonctions de repérage et de cordonnant. En tant qu'opérateur de repérage, *lè* établit une relation de subordination entre proposition principale et proposition subordonnée. Dans son fonctionnement syntaxique, le relateur *lè* induit différentes valeurs sémantiques, temporelles, consécutives et causales. Cette polyfonctionnalité du morphème grammatical *lè*, que notre étude met en évidence, n'est pas surprenante dans un modèle ostensif inférentiel du fonctionnement du langage.

Mots clés : relateur, relation, proposition, conjonction, procès.

Abstract: This study describes the syntactic role of the relateur *lè* in koulango, language gur of the big family Niger-Congo. In this language, the relateur *lè* can assume the functions of location and of braiding. As operator of location, *lè* establishes a relation of subordination between main proposition and subordinate clause. In his syntactic functioning, the relateur *lè* led various semantic, temporal, temporal, consecutive and causal values. This polyfunctionality of the grammatical morpheme *lè* that our study highlights, is not surprising in a model ostensif inferential of the functioning of the language.

Keywords: relater, relation, clause, conjunction, process.

Abréviations utilisées

Acc.	:	accompli
Ani.	:	Animé
Hab.	:	Habituel
Ina.	:	Inanimé
Inac.	:	Inaccompli
Interr.	:	Interrogatif
PI	:	Proposition indépendante
PP	:	Proposition principale
PS	:	Proposition subordonnée

Introduction

La cohérence est un des principes constituants de la syntaxe, et traduit les relations complexes qu'entretiennent les unités linguistiques dans la constitution d'un énoncé. Ces unités linguistiques sont récurrentes dans toutes les langues. En anglais ou en français, par exemple, l'intérêt certain de ces unités relationnelles dans la cohésion de l'énoncé et du discours est consécutif à leur emploi extrêmement fréquent et à la profusion de recherches qui leur sont consacrées. On peut rappeler les travaux de Halliday et Hasan (1976), Charolles (1988), Rossari (2000) ou Debaisieux (2002). Dans les langues africaines, les

¹ Kouakou Appoh Enoc **Kra**, Département des Sciences du Langage, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan Cocody, kranoc@yahoo.fr

études portant sur les connecteurs sont effectuées dans le cadre général de la syntaxe et mettent l'accent sur la comparaison des connecteurs d'une langue européenne à une autre. (Abong'o, 2015).

Notre enquête porte sur le koulango, langue gur de la grande famille Niger-Congo. L'étude fait cas du relateur **lɛ**. Elle permet d'observer les occurrences entre les unités constitutives de la proposition (nom, pronom) mais aussi les rapports que la conjonction établit entre les propositions.

La présente contribution s'intéresse aux fonctions syntaxiques du morphème **lɛ**, et aux valeurs sémantiques subséquentes. L'étude met un accent particulier sur les fonctions de repérage et de coordonnant. Avant tout, les notions clés du sujet seront précisées dans la perspective de la Théorie des Opérations Enonciatives (TOE), fondement conceptuel de l'analyse.

1. Les termes 'relation' et 'relateur' dans la TOE

L'on ne saurait caractériser la notion de relation syntaxique sans prendre en compte des notions connexes celles de relation, de relateur et de rôles sémantiques qui se définissent généralement par opposition entre elles.

En linguistique générale, la relation est définie comme « un rapport existant entre deux termes au moins, ces termes pouvant être des phonèmes, des morphèmes ou des phrases » (Dubois, 2002 :409). La TOE reste dans cette acception traditionnelle de la relation. C'est ce qui ressort de la définition de Groussier et Rivière (1996 :176) lorsqu'ils écrivent que la relation est

« ce qui lie un terme à un autre. Toute relation est, entre autres, un repérage. Les verbes et les prépositions renvoient à des notions constituées par une ou plusieurs relations. Les procès auxquels renvoient les verbes, peuvent être définis comme des complexes de relations ».

Selon Culioli et ses associés, la relation est considérée comme le rapport entre deux unités linguistiques au moins, un lien entre une unité et une autre.

Toute relation implique un 'relateur'. Le relateur peut être défini comme un marqueur d'une relation. Dans l'énoncé (1) ci-après, le morphème **lɛ** est considéré comme un relateur coordonnant les unités **dɔm** « ignames » et **báránáɔ** « bananes ».

(1)	bɔ́	dɔ́lɛ	dɔm	lɛ	báránáɔ
	bɔ+bɔ	dɔɔlɛ	dɔ+m	lɛ	barana+ɔ
	Ils(ani.)+Inac.	vendre	igname+pl	et	banane+pl
	Ils vendent des ignames et des bananes.				

La relation suppose l'opération de repérage, concept central de la TOE qu'il convient de définir. Le repérage est une « opération de détermination d'un repéré par mise en relation avec un repère » (Op cit. ; 1996 :177). On peut retenir que cette opération constitue un ensemble de démarches à accomplir afin de mettre en rapport des unités linguistiques de même rangs ou de rangs différents. L'une de ces unités est le repère et l'autre le repéré. Dans le rapport, le repère est l'unité la plus déterminée, tandis que le repéré l'est nettement moins. En français, le syntagme « Le fils de Pierre » peut être analysé comme suit :

- « Pierre » (le repère) ;
- « le fils » (le repéré).

Le nom « Pierre » est plus déterminé parce que ce terme est suffisamment connu, par l'énonciateur et le coénonciateur, au point qu'il sert d'indicateur, de « point de repère » indispensable pour la reconnaissance du terme « le fils ». C'est précisément cette raison qui justifie que le terme « Pierre » est considéré comme un déictique direct autonome là où le terme « son fils » est perçu comme un déictique direct mais relationnel c'est-à-dire non-autonome.

Au demeurant, l'une des fonctions du relateur est « d'indiquer un repérage, le plus souvent interpropositionnel, parfois aussi inférieur à une proposition », Groussier (1996 :45). Le relateur est une unité linguistique qui met en rapport d'autres unités linguistiques. En koulango, le relateur **lè** permet de lier plusieurs types d'unités linguistiques. Il est susceptible d'assumer plusieurs fonctions dont les principales font l'objet de cette analyse.

2. La fonction de repérage

Le morphème **lè** établit une relation entre des unités linguistiques plus grandes que les noms et les pronoms ; c'est le cas des énoncés. Ici, l'énoncé est perçu au sens strict c'est-à-dire une unité de la taille d'une proposition. Le relateur **lè** rattache les propositions dans une relation de subordination. La conjonction de subordination définit la relation entre des propositions de rangs différents ; en général, entre une proposition principale et une proposition subordonnée. Dans le repérage, la proposition principale renvoie au terme *repère* tandis que la proposition subordonnée représente le terme *repéré*. Le relateur **lè** utilisé comme conjonction de subordination permet d'exprimer les valeurs : temporelle, consécutive et causale.

2.1. La valeur temporelle

La valeur temporelle est exprimée lorsque les deux procès liés par le morphème **lè** se réalisent l'un à la suite de l'autre. Ici, c'est l'ordre chronologique qui est mis en relief. En (2), l'énoncé est constitué de deux procès (le procès comme état ou action exprimé par le verbe) : P1 et P2. Dans l'exemple (2), le procès P1 (3) se réalise toujours avant le procès P2 (4). Dans cet énoncé, les actions se répètent et sont effectuées dans l'ordre P2 à la suite de P1.

(2)	mɔ	hɔ̀a	dí	lè	hɔ́	gú
	mɔ	hɔ̀+a	dɪ	lɛ	hɔ́+hɔ́	gu
	quand	il (ani.)+Hab.	manger	et	il (ina.)+Inac.	sortir
	Quand il mange, ça sort.					

(3)	Procès 1 (P1)	hɔ̀a	dí
		hɔ̀+a	dɪ
		il (ani.)+Hab.	manger
		Il mange.	

(4)	Procès 2 (P2)	hɔ́	gú
		hɔ́+hɔ́	gu
		il (ina.)+Inac.	sortir
		ça sort.	

Au niveau syntaxique, la conjonction temporelle indique un repérage entre :

- la proposition principale **háà dí** « Il mange » (le repéré) et
- la proposition subordonnée (temporelle) **hóó gú** « ça sort » (le repère).

2.2. La valeur consécutive

Le relateur **lè** associe deux procès dont le second, dans l'ordre d'accomplissement des événements, est le résultat du premier qui en est l'action. La proposition consécutive traduit la valeur temporelle ou chronologique. Mais, celle-ci est implicite. En effet, le résultat d'une action, implique l'accomplissement préalable de celle-ci.

L'énoncé « Il est venu donc il est admis à son examen » présuppose que « Toute personne venue est admise à son examen ». Il ressort que « N'est admis à son examen que celui qui est venu ». Ainsi, l'évènement « Il est admis à son examen » se déroule immédiatement avant celui-ci, « Il est venu ».

- (5) a. **mṵ** **hṵ** **jí**
 mṵ hṵ H+ji
 si il (ani.) Acc. +venir
 S'il est venu...

- (5) b. **lé** **hṵ** **jí** **bó** **tógó** **rè**
 lé hṵ H+jí bṵ tṵgṵ rṵ
 donc il (ani.) Acc. +voir son papier Déf.
 ... donc il est admis à son examen

- (6) **hṵ** **jí**
 hṵ H+ji
 il (ani.) Acc. +venir
 Il est venu.

- (7) **hṵ** **jí** **bó** **tógó** **rè**
 hṵ H+jí bṵ tṵgṵ rṵ
 il (ani.) Acc. +voir son papier Déf.
 Il est admis à son examen.

La conjonction de subordination (consécutive) précise un repérage entre :

- la proposition principale **hṵ jí** « Il est venu » (le repéré) et
- la proposition subordonnée (conséquence) **hṵ jí bó tógó rè** « Il est admis à son examen » (le repère).

On peut retenir aussi que la conjonction consécutive est introduite par le marqueur **mṵ** « si » du fictif.

2.3. La valeur causale

Le connecteur **lè** traduit un rapport de causalité entre les deux procès qu'il lie. L'on a le procès cause (PC) et le procès effet (PE). Pour la construction syntaxique et sémantique de la causalité, outre le morphème **lè**, la langue recourt à l'expression de la négation. Aussi, le PE est-il placé avant le PC selon le schème suivant : PE+**lè**+PC.

- (8) a. **bíí ní hɔ́ ɣíí jígá**
 bíí ní hɔ́ ɣíí jígá
 enfant Déf. Inac. pleurer rien
 L'enfant pleure...

- (8) b. **lè í bɔ́ bá bɔ́ táákò**
 le ɪ bɔ́ H+ba bɔ́ taako
 être Nég. ils/on (ani.) Acc. +taper sa tête
 ... parce qu'on lui a porté un coup à la tête.

- (9) Procès effet (PE) **bíí ní hɔ́ ɣíí**
 bíí ní hɔ́ ɣíí
 enfant Déf. Inac. pleurer
 L'enfant pleure

- (10) Procès cause (PC) **bɔ́ bá bɔ́ táákò**
 bɔ́ H+ba bɔ́ taako
 ils/on (ani.) Acc. +taper sa tête
 On a tapé sur sa tête

La conjonction de subordination (cause) indique un repérage entre :

- la proposition principale **bíí ní hɔ́ ɣíí** « L'enfant pleure » (le repéré) et
- la proposition subordonnée (cause) **bɔ́ bá bɔ́ táákò** « On a tapé sur sa tête » (le repère).

Les fonctions de repérage sont manifestes dans les constructions à valeur temporelle, consécutive et causale. L'ordre structurel des propositions reste le même pour tous les cas identifiés : à savoir que **lè** clos la proposition principale (PP) et introduit la proposition subordonnée (PS) comme suit : PP + **lè** PS.

Outre le rôle de conjonction de subordination qu'il assume en mettant en relation une proposition principale et une proposition subordonnée, le relateur **lè** peut être un coordonnant.

3. La fonction de coordonnant

La coordination établit un lien entre unités linguistiques : mot / proposition. La fonction de coordonnant décrit le rapport entre ces unités. C'est ce que précisent Groussier et Rivière (1996:45) en ces termes : « Les conjonctions de coordination...indiquent le repérage d'un mot, groupe de mots ou proposition par rapport à un autre élément de même niveau et de fonction syntaxique obligatoirement identique. ». En koulango, la relation de coordination peut être établie entre des noms, des pronoms ou des propositions. Nous abordons la fonction de coordonnant à deux niveaux : intra-propositionnel et inter-propositionnel.

3.1. Le repérage intra-propositionnel

Le repérage intra-proposition décrit ici : la relation nom/nom, pronom/pronom et nom/pronom. Le relateur **lè** rattache un nom à un autre, un pronom à un autre pronom et un nom à un pronom. Les possibilités de cooccurrence régies par le morphème **lè** sont : nom + **lè** +nom ; pronom+ **lè** +pronom et nom +**lè** +pronom. Le relateur met en rapport des unités fonctionnant comme complément de rang zéro (C0) c'est-à-dire sujet de l'énoncé ou encore des unités assumant la fonction de complément de rang un (C1) : à savoir complément d'objet.

De plus, **lè** peut relier deux noms de même niveau et de même fonction syntaxique dans l'énoncé. Lorsque c'est le cas : un nom C0 est coordonné à un autre nom C0 ; un nom C1 associé à un nom C1.

En (11), les unités coordonnées sont toutes les deux des noms assumant la fonction de C0.

- | | | | |
|------|----|---------------------|---------------------|
| (11) | C0 | badu lè kumá | « Badou et Kouman » |
| (12) | C0 | badu | « Badou » |
| (13) | C0 | kumá | « Kouman » |
-
- | | | | | | | |
|------|----------------------------|-------------|-----------|-------------|------------------|-----------|
| (11) | bɛɛ | bádú | lè | kúmá | bɔ́ɔ | hè |
| | bɛɛ | badu | lè | kumá | bɔ́+bɔ́ | hɛ |
| | Interr. | Badou | et | Kouman | ils (ani.)+Inac. | faire |
| | Que font Badou et Kouman ? | | | | | |
-
- | | | | | |
|------|------------------|-------------|------------------|-----------|
| (12) | bɛɛ | bádú | hɔ́ɔ | hè |
| | bɛɛ | badu | hɔ́+hɔ́ | hɛ |
| | Interr. | Badou | ils (ani.)+Inac. | faire |
| | Que fait Badou ? | | | |
-
- | | | | | |
|------|-------------------|-------------|------------------|-----------|
| (13) | bɛɛ | kúmá | hɔ́ɔ | hè |
| | bɛɛ | kumá | hɔ́+hɔ́ | hɛ |
| | Interr. | Kouman | ils (ani.)+Inac. | faire |
| | Que fait Kouman ? | | | |

En (14), deux noms en fonction de C1 sont reliés.

- | | | | |
|------|----|------------------------|--------------------------------|
| (14) | C1 | dóm lè b́aránáò | « des ignames et des bananes » |
| (15) | C1 | dóm | « des ignames » |
| (16) | C1 | b́aránáò | « des bananes » |
-
- | | | | | | |
|------|---|--------------|------------|-----------|-----------------|
| (14) | bɔ́ɔ | dɔ́lè | dóm | lè | b́aránáò |
| | bɔ́+bɔ́ | dɔ́lɛ | dɔ́+m | lè | barana+ɔ́ |
| | ils (ani.)+Inac. | vendre | igname+pl | et | banane+pl |
| | Ils vendent des ignames et des bananes. | | | | |

- (15) **bóó** **dòòlè** **dóm**
 bɔ+bɔ dɔɔlɛ dɔ+m
 ils (ani.)+Inac. vendre igname+pl
 Ils vendent des ignames.

- (16) **bóó** **dòòlè** **báránáò**
 bɔ+bɔ dɔɔlɛ barana+ɔ
 ils (ani.)+Inac. vendre banane+pl
 Ils vendent des bananes.

Les noms en présence sont interchangeables. Dans l'énoncé, l'ordre d'occurrence n'est soumis à aucune contrainte.

En fonction de C0, la relation de coordination est construite comme suit :

- un nom₁ + **lè**+ nom₂ / un nom₂ + **lè**+ nom₁, soit
- badu+**lè**+kumá (17) ;
- kumá +**lè**+ badu (18).

- (17) **bèè** **bádú** **lè** **kúmá** **bóó** **hé**
 bæ badu lɛ kumá bɔ+bɔ hɛ
 Interr. Badou et Kouman ils(ani.)+Inac. faire
 Que font Badou et Kouman ?

- (18) **bèè** **kúmá** **lè** **bádú** **bóó** **hé**
 bæ kumá lɛ badu bɔ+bɔ hɛ
 Interr. Kouman et Badou ils (ani.)+Inac. faire
 Que font Kouman et Badou ?

En fonction de C1, la relation de coordination est construite selon le schème suivant :

- nom₁ + **lè**+ nom₂ / nom₂ + **lè**+ nom₁, soit
- **dóm**+**lè**+**baranaɔ** (19) ;
- **baranaɔ** +**lè**+ **dóm** (20).

- (19) **bóó** **dòòlè** **dóm** **lè** **báránáò**
 bɔ+bɔ dɔɔlɛ dɔ+m lɛ barana+ɔ
 Ils (ani.)+Inac. vendre igname+pl et banane+pl
 Ils vendent des ignames et des bananes.

- (20) **bóó** **dòòlè** **báránáò** **lè** **dóm**
 bɔ+bɔ dɔɔlɛ barana+ɔ lɛ dɔ+m
 Ils (ani.)+Inc. vendre banane+pl et igname+pl
 Ils vendent des bananes et des ignames.

On observe des contraintes liées à l'ordre d'occurrence dans les relations hiérarchisées. La hiérarchie s'établit entre le nom repère et le nom repéré. Ici, l'ordre en usage dans la langue est : nom repéré+**lè**+nom repère. L'inverse à savoir : nom repère+**lè**+nom produit un sens différent :

- (21) **bɛɛ** **bádú** **lɛ** **bó** **jéré** **hé**
 bɛɛ badu lɛ bɔ jɛɛ hɛ
 Interr. Badou et sa femme faire
 Qu'ont fait Badou et sa femme ?
- (22) **bɛɛ** **bó** **jéré** **lɛ** **bádú** **hé**
 bɛɛ bɔ jɛɛ lɛ badu hɛ
 Interr. sa femme et Badou faire
 Qu'ont fait sa femme et Badou ?

En (21) **bádú +lɛ+bó jéré** n'aura pas la même acception qu'en (22) **bó jéré+lɛ+bádú**. Dans le premier cas, « *la femme de Badou* », il s'agit bien de l'épouse de Badou et de personne d'autre. Dans le second cas, la séquence « *sa femme et Badou* » peut être interprétée comme suit : l'énonciateur fait allusion à une « *femme* » qui n'est pas celle de « *Badou* » mais vraisemblablement « *la femme* » d'une tierce personne.

En outre, le relateur **lɛ** lie un pronom à un autre pronom. Dans le cas d'espèce, une contrainte formelle doit être observée : le pronom apparaît nécessairement sous sa forme emphatique¹. Nous postulons que le choix de cette forme du pronom en lieu et place du pronom simple se justifie par l'autonomisation du pronom emphatique, lequel est considéré comme la forme nominale ou dérivée du pronom simple en koulango.

Les pronoms coordonnés peuvent jouer le rôle de C0. Ce que l'on peut observer dans les exemples suivants :

- (23) C0 **béré lɛ bíà** « Eux et nous »
 (24) C0 **béré** « Eux »
 (25) C0 **bíà** « Nous »
- (23) **béré** **lɛ** **bíà** **bú** **jí**
 bɛɛ lɛ bíà bɛ+bɛ jí
 eux et nous nous+inac. venir
 Eux et sa nous, nous viendrons
- (24) **béré** **bó** **jí**

¹ Le pronom C0 en koulango apparaît sous deux formes : la forme simple et la forme dérivée ou emphatique. Les deux formes sont doublées du singulier et du pluriel. Les pronoms 3^e sont dotés d'une formes à référent animé et une autre à référent non-animé.

	Pronoms 1 ^{ère}		Pronoms 2 ^e		Pronoms 3 ^e		Pronoms 1 ^{ère}	
	SG	PL	SG	PL	SG	PL	SG	PL
					animé		inanimé	
Forme simple	mí	bí	ò	ì	hò	bò	hò	ò
Forme emphatique	míà	bíà	wáà	náà	hírì	bérè	hérè	wírì

bere	bɔ+bɔ	ji
eux	nous+inac.	venir
Eux, ils viendront		

- (25) **bía** **búi** **jí**
 bia bɪ+bɪ ji
 nous nous+inac. venir
 Nous, nous viendrons

Les pronoms peuvent être en fonction de C1 dans les cas suivants :

- (26) C1 **héré lè wírí** « le et les »
 (27) C1 **héré** « le »
 (28) C1 **wírí** « les »

- (26) **bóó** **dóólè** **héré** **lè** **wírí**
 bɔ+bɔ dɔɔlɛ hɛɛ lɛ wɪɾɪ
 ils (ani.)+Inac. vendre le (ina.) et les (ina.)
 Ils les vendent.

- (27) **bóó** **dóólè** **hèrè**
 bɔ+bɔ dɔɔlɛ hɛɛ
 ils (ani.)+Inac. vendre le (ina.)
 Ils le vendent.

- (28) **bóó** **dóólè** **wírí**
 bɔ+bɔ dɔɔlɛ wɪɾɪ
 ils (ani.)+Inac. vendre les (ina.)
 Ils les vendent.

L'ordre d'occurrence des pronoms n'est pas indispensable. Ceux-ci sont interchangeables¹.

- (29) **bádú** **lè** **bó** **jéré** **mía** **lè** **mí** **jéré** **búi** **jí**
 badu lɛ bɔ jɛɛ mɪa lɛ mɪ jɛɛ bɪ+bɪ ji
 Badou et sa femme moi et ma femme nous+inac. venir
 Badou et sa femme, moi et ma femme, nous viendrons

- (30) **béré** **lè** **bía** **búi** **jí**
 bere lɛ bia bɪ+bɪ ji
 eux et nous nous+inac. venir
 Eux et nous, nous viendrons

- (31) **bía** **lè** **béré** **búi** **jí**
 bia lɛ bere bɪ+bɪ ji

¹ Nous traduisons « Eux et nous, nous viendrons » et non « Nous et eux, nous viendrons » afin de respecter les contraintes grammaticales du français. En koulango, l'ordre d'occurrence des pronoms « eux » et « nous » ne semble pas être une contrainte.

nous et eux nous+inac. venir
Eux et nous, nous viendrons

Le relateur **lɛ** peut également mettre en relation de coordination un nom et un pronom. Tout nom est susceptible d'assumer ce rôle. Il en est de même pour tous les pronoms emphatiques. La fonction de C0 ressort des exemples suivants :

(32) C0 **bádú lɛ hírí** « Badou et elle »

(33) C0 **bádú** « Badou »

(34) C0 **hírí** « elle »

(32) **bɛɛ bádú lɛ hírí bɔ hé**
Interr. badu lɛ hírí bɔ hé
Qu'ont fait Badou et elle ?
Ils (ani.) faire

(33) **bɛɛ bádú hé**
Interr. badu hé
Qu'a fait Badou ?
faire

(34) **bɛɛ hírí hé**
Interr. hírí hé
Qu'a-t-elle fait ?
faire

Lorsque le nom et le pronom sont reliés par **lɛ**, ils sont interchangeables : (35 et 36).

(35) **bɛɛ bádú lɛ hírí bɔ hé**
Interr. badu lɛ hírí bɔ hé
Qu'ont fait Badou et elle ?
Ils (ani.) faire

(36) **bɛɛ hírí lɛ bádú bɔ hé**
Interr. hírí lɛ badu bɔ hé
Qu'ont fait elle et Badou ?
Ils (ani.) faire

3.2. Le repérage inter-propositionnel

Le relateur **lɛ**, utilisé comme conjonction de coordination, lie une proposition à une autre ayant la même fonction syntaxique. Il établit une relation de coordination qui met en évidence les valeurs suivantes : simultanée, comparée, disjonctive et cumulative.

La valeur simultanée : dans l'exemple (37), les unités coordonnées sont des propositions indépendantes (38)/(39).

- (37) **bóó** **dí** **lè** **bóó** **póí**
 bó+bó dí lé bó+bó pói
 ils (ani.)+Inac. manger et ils (ani.)+Inac. bavarder
 Ils mangent et ils causent. (Ils mangent tout en causant).

- (38) **bóó** **dí**
 bó+bó dí
 Ils (ani.)+Inac. manger
 Ils mangent.

- (39) **bóó** **póí**
 bó+bó pói
 ils (ani.)+Inac. causer
 Ils causent.

Au niveau sémantique, le morphème **lè** permet de relier deux procès qui ont lieu simultanément comme on peut le constater dans le procès en (37) séparé en (38) et (39). La simultanéité des procès exprimée par le morphème **lè** associe l'aspect inaccompli. Le déroulement des deux événements au même moment est levé lorsque le morphème **lè** est associé à l'aspect accompli. En effet, l'emploi de **lè** avec l'accompli dissocie chronologiquement la réalisation des événements. En (40), le procès « *Ils ont mangé* » a lieu nécessairement avant « *Ils ont causé* » ; en raison de l'emploi de l'accompli. Inversement, « *Ils ont causé*. » s'est réalisé avant « *Ils ont mangé* » en (41).

- (40) **bó** **dí** **lè** **póí**
 bó H+dí lé H+pói
 ils (ani.) Acc. +manger et Acc. +bavarder
 Ils ont mangé et ils ont causé. (Les deux événements sont dissociés).

- (41) **bó** **póí** **lè** **dí**
 bó H+ pói lé H+ dí
 ils (ani.) Acc. +manger et Acc. +bavarder
 Ils ont mangé et ils ont causé. (Les deux événements sont dissociés).

La valeur comparée : le morphème **lè** peut contribuer à l'expression de la comparaison. Les contraintes syntaxiques liées à l'expression de la comparaison¹ se présentent comme suit pour la supériorité :

Chose, être supérieur(e)+prédicat (marque de supériorité) + lè + chose, être inférieur(e).
 On peut l'observer dans l'exemple (42).

¹ L'expression de la qualité « égale » ou « l'égalité » n'associe pas l'emploi du morphème **lè**.

- (42) **jèrè ò sòò lè zò bó kpìò**
 jèrè ò H+sòò lè H+zò bó kpìò
 femme Déf. Acc. +être grand et Acc. +dépasser son mari
 La femme est plus grande que son mari.

Le relateur **lè** coordonne les deux propositions indépendantes en (43) et (44).

- (43) **jèrè ò sòò**
 jèrè ò H+sòò
 femme Déf. Acc. +être grand
 La femme est grande.

- (44) **jèrè ò zò (dèrèkà) bó kpìò**
 jèrè ò H+zò bó kpìò
 femme Déf. Acc. +dépasser son mari
 La femme dépasse son mari.

Au niveau de l'événement, **lè** relie deux procès : **sòò** « être grande » et **zò (dèrèkà) bó kpìò** « dépasser son mari ». On en déduit que : la femme est grande et elle dépasse son mari pour ce qui est d'être grand ».

Les règles syntaxiques qui régissent la construction de l'infériorité s'établissent de la manière suivante :

chose, être inférieur(e) + prédicat (marque d'infériorité) + lè + chose, être supérieur(e).

- (45) **jèrè ò kúdí lè zò bó kpìò**
 jèrè ò H+kúdí lè H+zò bó kpìò
 femme Déf. Acc. +être petit et Acc. +dépasser son mari
 La femme est plus petite que son mari.

A l'instar des exemples (43) et (44) relatifs à la supériorité, pour l'infériorité, le relateur **lè** coordonne les deux propositions indépendantes en (46) et (47).

- (46) **jèrè ò kúdí**
 jèrè ò H+kúdí
 femme Déf. Acc. +être petit
 La femme est petite.

- (47) **jèrè ò zò(dèrèkà) bó kpìò**
 jèrè ò H+zò bó kpìò
 femme Déf. Acc. +dépasser son mari
 La femme dépasse son mari.

Le relateur **lè** à travers l'énoncé (45) met en rapport les deux procès suivants : **kúdí** « être petite » et **zò (dèrèkà) bó kpìò** « dépasser son mari ». On en tire ceci : « la femme est petite et elle dépasse son mari pour ce qui est d'être petite ».

La valeur disjonctive : le morphème établit une relation entre deux procès qui n'apparaissent n'avoir aucun lien sémantique entre eux. La valeur exprimée dans cette construction est le détachement ou la disjonction des événements. Au niveau syntaxique, il existe un lien : les deux énoncés associés ont le même sujet. De plus, on note que la construction de la valeur disjonctive s'accompagne d'une troncature du C0 de la seconde proposition :

- **pára** (48) seconde énoncé tronquée ;

- **bò pára** (50) forme de base du second énoncé.

- (48) **bò** **kpélé** **hórò** **lè** **pára**
 bɔ H+kpele hɔrɔ lɛ para
 ils (ani.) Acc. +parler lui et fatiguer
 Ils ont parlé avec lui sans arriver à le convaincre.

- (49) **bò** **kpélé** **hórò**
 bɔ H+kpele hɔrɔ
 ils (ani.) Acc. +parler lui
 Ils ont parlé avec lui.

- (50) **bò** **pára**
 bɔ H+para
 ils (ani.) Acc. +fatiguer
 Ils sont fatigués

Le morphème **lè** associe ici les deux procès restitués en (49) et en (50) : **bò kpélé hórò** « Ils ont parlé avec lui » et **bò pára** « Ils sont fatigués ».

La troncature du sujet de la seconde proposition obéit à un phénomène d'économie linguistique qui, dans sa manifestation, pourrait s'apparenter à la série verbale. En effet, une suite de verbes (Cf. Proposition d'arrivée) reliés entre eux par un coordonnant peut être interprétée comme procédant de plusieurs énoncés (Cf. Propositions de départ).

Propositions de départ :

- (51) **bò** **fé**
 bɔ H+fɛ
 ils Acc.+laver
 Ils se sont lavé

- (52) **bò** **dí**
 bɔ H+dɪ
 ils Acc.+manger
 Ils ont mangé

- (53) **bò jàà**
 bɔ H+jaa
 ils Acc.+partir
 Ils sont partis

Proposition d'arrivée :

- (54) **bò fé lè dí lè jàà**
 bɔ H+fɛ lɛ dɪ lɛ jaa
 ils+Ani. Acc.+laver et manger et partir
 Ils se sont lavé, ils ont mangé et ils sont partis

Lorsque des propositions différentes sont constituées de C0 unique et de verbes différents, le C0 ne sera pas repris pour chaque verbe. Par économie, le locuteur retiendra un seul C0 et fera suivre les verbes les uns après les autres. Les verbes seront reliés par le relateur **lè**. L'on aboutit à une proposition composée d'un C0 unique qui régit plusieurs verbes. Dans le principe d'économie, le verbe qui suit le C0 est porteur de marques aspectuelles. Les autres en sont dépourvues (55). Toute autre disposition changera le sens de l'énoncé (56).

- (55) **bò fé lè dí lè jàà**
 bɔ H+fɛ lɛ dɪ lɛ jaa
 ils Acc.+laver et manger et partir
 Ils se sont lavé, ont mangé et sont partis

- (56) **bóó fé lè bóó dí lè bóó jàà**
 bɔ+bɔ fɛ lɛ bɔ+bɔ dɪ lɛ bɔ+bɔ jaa
 ils+Inac. laver et ils+Inac. manger et ils+Inac. partir
 Ils sont en train de se laver et ils sont en train de manger et ils sont en train de partir

La valeur cumulative : le morphème **lè** permet de faire ressortir un rapport cumulatif lorsque les procès ont une valeur additionnelle. Ici, le procès P1 s'ajoute au procès P2. Les procès P1 et P2 sont chacun autonome. L'un s'accomplit indépendamment de l'autre. L'énonciateur ne se préoccupe pas de l'ordre d'accomplissement des événements liés. Le plus important est leur réalisation.

- (57) **ì fé lè dí**
 ɪ H+fɛ lɛ H+dɪ
 vous Acc. +laver et Acc. +manger
 Vous vous êtes lavé et vous avez mangé.

- (58) **ì fé**
 ɪ H+fɛ
 vous Acc. +laver
 Vous vous êtes lavé.

- (59) **ɪ** **dɪ**
 ɪ **H+dɪ**
 vous Acc. +manger
 Vous avez mangé.

Dans la construction syntaxique, les énoncés sont interchangeables. Pour exprimer la valeur cumulative, à l'instar de celle de la disjonctive, la langue fait l'économie du sujet dans la seconde proposition :

ɪ fɛ lɛ dɪ : vous vous êtes lavé et vous avez mangé.

ɪ dɪ lɛ fɛ : vous avez mangé et vous vous êtes lavé.

Le coordonnateur **lɛ** relie des noms, des pronoms de même fonction syntaxique : C0, C1 ou des propositions indépendantes dans des structures identiques :

- C0 + **lɛ** + C0,

- C1 + **lɛ** + C1

- PI + **lɛ** + PI.

Conclusion

Cette étude a mis en évidence le fait que l'unité linguistique **lɛ** du koulango est un relateur. Après avoir identifié les rôles que ce relateur peut assumer dans le fonctionnement syntaxique du koulango, l'analyse a porté sur le morphème **lɛ** utilisé d'une part comme conjonction de subordination et d'autre part comme conjonction de coordination. Ces faits montrent qu'en koulango le même connecteur est 'polyfonctionnel' c'est-à-dire qu'il a plusieurs fonctions là où des langues indo-européennes notamment le français et l'anglais proposent à peu près un connecteur par fonction :

Koulango	lɛ	lɛ	lɛ
Français	et	donc	car
Anglais	and	so	because
Fonction de la conjonction	coordonnant	subordonnant	subordonnant

Le phénomène décrit ici n'est certainement pas spécifique au koulango. Il est attesté dans d'autres langues gur comme le tem (Tchagbalé, 2003), le téén (Sib, 2015) mais aussi kwa (Assanvo, 2012) ou encore nilo-saharienne à l'instar du gula (Nougayrol, 2003).

Bibliographie

- Abeillé, A., 2005, « Les syntagmes conjoints et leurs fonctions syntaxiques », *Langages*, 39e année, n°160, *La syntaxe de la coordination*, p. 42-66 http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2005_num_39_160_2642 (consulté le 04 juin 2016).
- Assanvo, A., 2012, « Propriétés distributionnelle et fonctionnelle de l'item [ke] en agni », *Résolang*, numéro 8.
- Debaisieux, J-M. et Deulofeu, H.J., 2011, « Cohérence et syntaxe : le rôle des connecteurs », *HAL archives-ouvertes* [en ligne] Document(s) archivé(s) le : lundi 27 juin 2011, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00149135> (consulté le 04 juin 2016).

- Creissels, D., 1995, « L'expression de la comparaison dans une langue africaine : l'exemple du tswana », *Faits de langues*, n°5. *La comparaison*, 41-50. http://www.persee.fr/doc/flang_1244-5460_1995_num_3_5_974 (consulté le 04 juin 2016).
- Dubois et al., 2002, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- Groussier, M. et Rivière, C., 1996, *Les mots de la linguistique, lexique de linguistique énonciative*, Paris, Ophrys.
- Léard, J-M., 1987, « Dialogue et connecteurs propositionnels : syntaxe, sémantique et pragmatique », *Langue française*, n°75, *La clarté française*, p. 51-74. http://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1987_num_75_1_4665 (consulté le 04 juin 2016).
- Levesque, M., 2009, « Le mais cheville : un connecteur générique ? », *L'Information Grammaticale*, N. 120, p. 9-13. http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_2009_num_120_1_4003 (consulté le 04 juin 2016).
- Nakamura-Delloye, Y., 2011, « Etude sur les connecteurs syntaxiques inter-propositionnels du japonais : définition et catégorisation », *HAL archives-ouvertes* [en ligne] Document(s) archivé(s) le : lundi 28 février 2011, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00540542> (consulté le 04 juin 2016).
- Nougayrol, P., 2003, « Note sur un cas de polyfonctionnalité : le pronom associatif Nè du gula », *Afrique et langage* 5, p. 231-238.
- Roulon, D. P., 2003, « La polysémie du terme Nè en gbaya bodoe », *Afrique et langage* 5, p. 217-229.
- Sib, S., 2015, « La polyfonctionnalité de l'item [se] en téén », *Cahiers Ivoiriens de Recherche linguistique*, N°38, p. 185-197.
- Taine-Cheikh, C., 2011, « Les propositions en zénaga et le problème des relateurs en berbère », *HAL archives-ouvertes* [en ligne] Document archivé le : mercredi 23 février 2011, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00538591> (consulté le 04 juin 2016).
- Tchagbalé, Z., 2003, « Les relateurs à consonne n : parenté génétique, transcatégorialité et problématique de la coordination en tem », *Gur Papers / Cahiers Voltaïques*, Volume 6, p. 143-159.
- Touratier, C., 1990, « Coordination et syntaxe », *L'Information Grammaticale*, N.46, p. 13-16. http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1990_num_46_1_1935 (consulté le 04 juin 2016).

L'ALTERNANCE CODIQUE EN MILIEU SCOLAIRE, QUÊTE DU SENS OU EXHIBITION DE COMPÉTENCE LINGUISTIQUE? : L'EXEMPLE DES ÉLÈVES DU COLLÈGE LA RÉUSSITE DE MAFÉRE¹

Résumé : L'objectif de cet article est la présentation du rôle de l'alternance codique dans les interactions des élèves du collège La Réussite de Maféré. Il montre que le passage du français, langue officielle à l'allemand et à l'anglais dans l'analyse d'un texte peut constituer un atout dans la quête du savoir si les concernés en font un bon usage. Mais si l'on s'en sert uniquement dans le but d'étaler ses compétences linguistiques, l'alternance codique peut s'avérer peu utile.

Mots-clés : usage, alternance codique, langue officielle, contexte scolaire, interaction, quête du sens, exhibition.

Abstract: The objective of this article is to present code-switching in the conversations of the students of the collège La Réussite de Maféré. It shows that moving from French, the official language, to German and English when studying a text, can be beneficial in the collection of linguistic knowledge if the learners use it well. But when it is used to show off only, code-switching can turn out less useful.

Keywords: use, code switching, official language, school, context, interaction, quest of knowledge, show off.

Introduction

L'alternance codique en contexte scolaire est le plus souvent ressentie entre enseignants et élèves. La situation pourrait paraître plus évidente d'autant plus que l'on s'intéresse aux interactions entre apprenants dans un environnement multilingue en particulier avec des mécanismes spécifiques. C'est dans ce registre que s'inscrit le présent travail. En effet, il nous a semblé intéressant de porter notre attention sur l'alternance des langues en milieu scolaire à Maféré. Il s'agit particulièrement d'interactions entre élèves lors d'un cours de renforcement. Répartis en petits groupes, les apprenants recourent souvent à l'alternance dans le traitement des exercices auxquels ils sont soumis. Ce qui nous amène à nous poser la question suivante: l'alternance codique dans ce cas relève-t-elle d'une quête de sens ou d'un souci d'exhibition de compétence linguistique? Notre étude ayant pour cadre théorique, la méthodologie *conversationnelle* (Schegloff et al., 1977) issue de *l'ethnométhodologie* (Garfinkel), nous nous tenterons de définir d'abord la notion d'alternance codique, ensuite nous montrerons les corpus et les résultats de notre investigation dans la méthode de travail qui nous permettront de répondre à notre problématique.

1. Tentative de définition de l'alternance codique

On remarque que tenter de définir la notion d'alternance codique, est une entreprise ardue en ce sens que la définition de ce concept n'est pas unique. Ce fait se justifie dans l'appropriation épistémologique du concept, mais aussi de la spécificité sociale dans

¹ Kessi Maruis N'gou, Université Felix Houphouët Boigny
dessehia@gmail.com

lesquelles l'alternance de codes linguistiques est décrite. Pour ce travail portant sur l'alternance codique en milieu scolaire dans les interactions des élèves: quête de sens ou exhibition de compétence linguistique ?, l'alternance codique pourrait être appréhendée dans le même sens que (Hagen, 1983 : 109) en tant que « the use of material from two (or more) languages by simple speaker in the same conversation. By implication « the same conversation » means that all the other participants also speak, or at least understand, both (or all) the languages¹ ». La définition adoptée, peut être complétée par celle de (Gardner-Chloros, 1983 : 25), qui voit en l'alternance codique : « un changement de langues ou de variétés linguistiques dans un discours ou une conversation ». Cette définition englobe les notions de « variétés linguistiques » et de « discours ».

Plusieurs approches définitionnelles se chevauchent, s'imbriquent au fil des années. Pour Grosjean, l'alternance codique est : « l'usage alternatif de deux ou plusieurs langues dans le même énoncé ou la même conversation » (Grosjean, 1982, p 116). Autrement dit, l'alternance codique ne se limite pas uniquement à deux langues.

Quant à Hamers et Blanc (1983 :448), elle est d'une part : « un code composé d'un système de règles linguistiques connus des individus qui l'utilisent et par rapport auquel ils entretiennent des rapports semblables », et d'autre part, « une stratégie de communication utilisée par des locuteurs bilingues entre eux ; cette stratégie consiste à faire alterner des unités de longueur variable de deux ou plusieurs codes à l'intérieur d'une même interaction verbale ». (Gumperz, 1989 :64), ajoute que l'alternance codique est la: « juxtaposition, à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents. »

Lüdi et Py (2003 : 146) font ressortir le terme de bilinguisme dans leur définition car disent-ils : « l'alternance codique est un passage d'une langue à l'autre dans une situation de communication définie comme bilingue par les participants ». En outre, dans le Dictionnaire de Linguistique, Larousse, (Jean Dubois et al., 2002 : 30) définissent l'alternance codique comme « la stratégie de communication par laquelle un individu ou une communauté utilise dans le même échange ou le même énoncé deux variétés nettement distinctes ou deux langues différentes alors que le ou les interlocuteur(s) sont expert(s) dans les deux langues ou dans les deux variétés (alternance de compétence) ou ne le sont pas (alternance d'incompétence). »

Il existe différents types de code-switching. Selon Poplack (1980), il y en a trois types : le code-switching inter-phrastique, le code-switching intra-phrastique et le code-switching extra-phrastique. Nos enquêtés font usage de certains de ces types d'alternances.

1.1. L'alternance codique inter-phrastique

Il faut dire que le code-switching inter-phrastique est la succession de deux énoncés dans deux langues différentes. Cette stratégie est bien illustrée par cet exemple (25) issu du sous-corpus 2: *L'Afrique va continuer à souffrir. Ich habe keine Hoffnung «je n'ai pas d'espoir. »*

1.2. Le code-switching intra-phrastique

C'est l'utilisation au sein d'une même phrase de deux ou plusieurs langues. Cet énoncé complexe qui débute en français, se termine en allemand. Cet exemple en guise d'illustration :

Énoncé (4) du sous-corpus 1 : « *J'ai peur der Text, c'est pas trop klar pour moi.* »

1.3. Le code-switching extra-phrastique

Il se matérialise par l'adjonction d'exclamations ou d'expressions idiomatiques d'une langue à un énoncé d'une autre langue. Soit l'exemple en (2) du sous-corpus 2 : *quoi? what really hein ? « Quoi au juste?»*

“Hein” marque l'insistance, en contexte africain, cette interjection sert d'interrogation. » Eu égard à ce qui précède, l'alternance codique peut se dérouler au sein d'une même langue à travers ses variétés dialectales ; et cela dans des interactions verbales étendues aux discours. En définitive, l'alternance codique prend en compte le bilinguisme et le plurilinguisme.

2. Contexte de l'étude

Le cadre choisi pour cette étude est la commune de Maféré. Cette ville s'inscrit comme un carrefour sur l'axe Aboisso- Noé et se caractérise par un plurilinguisme, car on y rencontre plusieurs groupes ethniques et linguistiques. Les langues les plus parlées sont le français, l'agni, l'ashanti, le n'zéma, le dioula, le gurussi, le mooré, le minan, le tchokossi. Le français est la langue officielle qui prévaut dans l'administration, l'école et tous les autres appareils de l'Etat. L'agni et le n'zéma sont les langues locales et les autres, les langues régionales. L'agni est une langue parlée quotidiennement presque par la majorité des habitants. Pourtant, il est présent dans l'environnement des élèves et constitue la langue véhiculaire de ladite localité.

Il est à noter que cette dyade est particulièrement mouvante. Ce contexte pose la question des stratégies pédagogiques et didactiques à adopter dans le cadre de l'enseignement des disciplines scolaires en général, et des langues en particulier. L'école ivoirienne pérennise des interventions monolingues, condamnant d'ailleurs souvent les formes hybrides (langue officielle et langue locale). A ce titre, la frontière entre français et langue maternelle ou étrangère africaine peut sembler quelque peu poreuse. A l'école, pour certains élèves en classe littéraire, les langues étrangères telles que l'anglais, l'allemand et l'espagnol sont très prisées. Ils s'en servent aussi couramment que la langue maternelle ou la langue officielle. Dans certaines interactions, ils y recourent afin de s'évaluer et renforcer leur compétence.

La présente étude a pour objectif d'étudier les alternances codiques au cours des interactions entre apprenants dans un dispositif d'enseignement spécifique au collège la Réussite. Elle a été menée dans une classe de terminale lors des séances d'entretien personnalisé. C'est une mesure prise par les fondateurs afin de mieux former les élèves pour les échéances de fin d'année. Ces cours qui se déroulent entre un nombre restreint d'élèves et d'enseignants de langues s'articulent autour de deux objectifs fondamentaux : d'abord, raviver l'intérêt de ces élèves pour la chose linguistique, ensuite, approfondir leur compétence afin d'obtenir une bonne note pouvant leur permettre de s'inscrire dans les filières linguistiques de leur choix. L'enseignant-responsable se doit d'établir un calendrier afin de définir une progression des compétences qu'il propose à chaque effectif à son actif en fonction du besoin et des aspirations des élèves. Les contenus des cours sont flexibles, parce qu'il s'agit de redonner sens aux apprentissages, de favoriser les ressources culturelles, intellectuelles de l'apprenant et de le soutenir pour le rendre autonome. De ce fait, ce cadre nous a paru plus ouvert et favorable à l'étude des alternances codiques au cours des interactions entre élèves dans la mesure où il est peut-être moins formel que la situation d'enseignement classique regroupant la classe entière. Notre intérêt porte ici en particulier sur l'alternance codique dans la co- construction du sens par les élèves lorsqu'ils

échangent entre eux. Cette recherche rend possible l'exploration de l'aspect spécifique de l'interaction entre les apprenants. Nous y avons pris part avec leur accord, sans leur faire connaître notre objectif à savoir s'ils « mélangeaient » les langues entre eux, et surtout les langues dans lesquelles ces alternances avaient lieu.

3. Cadre théorique et méthode de travail

3.1. Cadre théorique

L'expression "alternance codique" peut s'appliquer dans la description des différentes formes de contacts entre des langues, surtout lorsque les systèmes sont séparés dans le temps et peuvent être identifiés, au sein d'une phrase ou d'un énoncé régi par des tours de paroles. Ce phénomène peut concerner les conversations entre plusieurs locuteur (s) en fonction de ce qui a été émis dans chaque langue. Ainsi, les différentes formes d'alternances codiques qui se distinguent par parité, ne sont pas exclusives les unes par rapport aux autres et plusieurs combinaisons, huit au total, peuvent être envisagées dans ce travail. Un panorama des formes d'alternances codiques est proposé par la suite dans le tableau I.

Cette étude sur les alternances codiques jouxte aussi l'emprunt qui pose le problème des frontières entre les langues en contact. Selon Lüdi et Py :

« Les emprunts lexicaux sont des unités lexicales simples ou complexes d'une autre langue introduites dans un même système linguistique afin d'augmenter le potentiel ; elles sont supposées faire partie de la mémoire lexicale des interlocuteurs même si leur origine étrangère peut rester manifeste. » (Lüdi et Py 2003 : 143.)

La distinction entre emprunt lexical et alternance codique intraphrastique peut s'avérer pourtant complexe. Le premier problème que cela soulève vient de l'origine de l'acquisition du lexique. Par ailleurs, cette distinction obéit à quatre contraintes à l'origine d'une discrimination entre emprunt et alternance codique qui recouvre l'interdiction des croisements, le rejet de l'agrammaticalité de tout constituant monolingue, l'impossibilité d'omettre des éléments et l'absence de répétition, ne permet pas pour autant de classer de nombreux éléments une langue intégrée à une autre langue sans que les normes morphosyntaxiques ne s'en trouvent perturbées pour autant. Concernant les fonctions de l'alternance codique, le tableau ci-dessous présente les caractéristiques de ces contacts de langues.

Formes caractéristiques

Citation → Reformuler des éléments fournis dans une langue

Désignation d'un interlocuteur → Cibler un interlocuteur

Interjection → Participer à la construction du discours

Assurer une transition sous la forme de marqueurs énonciatifs

Réitération → Répéter une même information dans une autre langue.

Modalisation d'un passage → Préciser le contenu d'un segment principal par une autre langue.

Personnification/Objectivation → S'impliquer à différents degrés dans la prise en charge d'une information.

L'interjection

C'est le fait de marquer par une interjection ou un élément phatique dans le but de faire part de sa sensibilité. C'est la particularité de l'interjection « hein ». Cette interjection marque dans le contexte africain, le dépit, l'effondrement, la surprise, l'interrogation.

La Désignation d'un interlocuteur

Il s'agit d'envoyer un message dans l'intention d'attirer l'attention d'un interlocuteur parmi d'autres interlocuteurs. La Population est constituée majoritairement de jeunes de notre échantillonnage.

La réitération

Elle consiste à répéter un même message dans deux ou plusieurs langues différentes. Cette fonction est très usitée. Dans cette tirade, l'énoncé bété. Et cela dans d'autres couplets.

La modalisation d'un message

Par elle, on précise le contenu d'un message produit dans une langue par le biais d'un deuxième message énoncé dans une langue autre que la première.

Personnalisation / Objectivation

Elle marque la différence d'implication du locuteur par rapport à son message. En effet, dans les interactions en situation d'alternance codique, des langues sont utilisées pour exprimer des faits qui relèvent de l'objectivité. C'est un rôle qui est assigné généralement à toutes les langues de l'étude.

Le croisement des formes et des fonctions rend possible l'établissement des profils de liaison garantissant des rapports d'équilibre des apparitions de certaines alternances codiques et leurs rôles dans le déroulement de l'interaction. On s'intéresse aussi aux fonctions assumées par les intervenants. Cette recherche vise donc à rendre compte d'un possible changement des places occupées lors des échanges en fonction des langues utilisées. Il se peut que ces changements sociolinguistiques dans l'interaction mettent en place d'une façon privilégiée ou prégnante les échanges des interactants.

Notre travail invite donc à s'interroger sur le rôle que jouent les alternances codiques dans la réalisation des interactions dans un milieu plurilingue. Cette problématique nous contraint à émettre deux hypothèses :

- peut-être que l'usage des langues se fait en fonction du signifié. Selon le contenu des échanges, les énoncés peuvent se réaliser davantage dans une langue ou dans une autre ;
- peut-être que le degré d'expertise en langue officielle induit un recours plus ou moins important aux alternances codiques ;

Plus le niveau en français est élevé chez les interactants, moins le recours à une autre langue est important. Quand le niveau est faible, le recours à d'autres langues semble utile. Cependant, l'usage excessif de langues étrangères peut être faste ou néfaste.

3.2. Méthode de travail

Sept élèves et leur instructeur ont pris part à ce travail. Les apprenants disposaient des textes et des chapitres étudiés précédemment en classe, intitulés « séquences ». Ils se sont répartis en deux groupes par affinité. Le premier groupe comprend deux jeunes filles et deux garçons et le deuxième, une jeune fille et deux garçons. Le tableau ci-dessous présente

les caractéristiques de nos enquêtés et les variables retenues pour l'analyse. Le niveau d'expertise en français des élèves et les langues qu'ils parlent ont été établis en accord avec l'enseignant en charge de l'atelier selon une échelle d'appréciation simplifiée. Pour ce qui est du niveau des élèves, le niveau faible correspond à une moyenne annuelle inférieure 08/20 ou même 07/20. Les moyennes sont établies à partir des bulletins satisfaisant à une moyenne au-delà de 12/20.

Les enquêtés ont travaillé à partir de la seule consigne suivante donnée par le dispensateur de la connaissance : « Après avoir identifié le texte de votre choix, proposez une ou des question(s) que l'examineur pourrait vous poser ». Le jour de l'examen des épreuves anticipées de français, les candidats devaient être interrogés sur un texte tout en présentant une analyse à partir de la question posée. Cependant, aucune langue ne leur est imposée lors de ce petit examen.

Nous proposons deux corpus enregistrés lors de cette séance. Le premier comprend les interactions du groupe 1, tandis que le second concerne celles du deuxième groupe. En effet, nos corpus sont le résultat de prélèvements de l'information à un moment particulier, celui de la consigne. Les élèves démarrent l'activité en reformulant les consignes et en négociant le choix du texte sur lequel portait le travail. Le premier corpus s'étend sur six minutes, et le second corpus sur cinq minutes trente-trois secondes.

Sous- corpus 1.

Nous avons mis les interactions en français et en allemand caractère « normal ». elles qui sont entre guillemets font figure de traduction.

1) Isabelle: *je l'ai/ (pointe du doigt le texte) Das ist ein Märchen , séquence un. « C'est un conte »*

2) Damo : = *ja ! das ist gut, j'adore les Märchen. « Oui, c'est bon, j'adore les contes »*

3) Yamba : *nein, on ne comprend pas la lecture nicht wahr ? « non, on ne comprend pas la lecture n'est-ce pas ? »*

4) Félicité : *J'ai peur der Text c'est pas trop klar pour moi. « J'ai peur, le texte, ce n'est pas trop clair pour moi. »*

5) Isabelle : *Séquence un est un Märchen (.) séquence un et ça ((soulève une feuille)) ça c'est le texte (agite une feuille) Märchen für die séquence un. « Séquence un est un conte ; conte pour la séquence un. »*

6) Damo : *non das kann nicht chic sein. « Non, ça peut ne pas être chic. »*

7) Yamba : *les Märchen sont souvent schwer. « Les contes sont souvent difficiles. »*

8) Félicité : *Märchen ? C'est pas bon, on a déjà verloren « Conte ...on a déjà perdu. »*

Interjektion ah! ' getan''déjà fait pour verlieren. « Interjection marquant l'étonnement : tout est fait pour qu'on perde. »

9) Isabelle : *ce Märchen est sehr sehr long « Ce conte est trop long. »*

10) Damo : *ach ce Märchen de Hampaté Bâ !, ich mag nicht ça fait ach mit Krach «oh, ce conte d'Ahmadou Hampaté Bâ, je ne l'aime pas, ça cause trop d'ennuis ! »*

11) Yamba : *Märchen ?, désolé ja schade ! « Conte, désolé, vraiment dommage ! »*

12) Félicité : *c'est comme hin und her dans Stachelsweine de Schopenhauer-là. « Ça et là dans porcs et pics »*

13) Isabelle: *Verstehst du ce Märchen ? « Comprends-tu ce conte ? »*

14) Damo : *vraiment zu schwer à comprendre. « Trop dur à comprendre »*

- 15) Yamba : *on va se concentrer pour lire ce Märchen ça peut être gut, einfach.* « *Ce conte peut-être bon, facile.* »
- 16) Félicité : *das ist richtig on peut le comprendre.* « *C'est vrai.* »
- 17) Isabelle : *es wäre besser den Text mehrmals zu lesen donc lisons le Märchen.* « *Il serait mieux de lire le texte plusieurs fois... le conte.* »
- 18) Damo : *gut ich sehe* (ils lisent le texte tous les quatre)
- 19) Yamba : *c'est comme ce que Herr nous a expliqué-là.* « *Monsieur.* »
- 20) Félicité : *Achtung, fertig, los! On va décortiquer ce Märchen.* « *Attention, prêts ? et c'est parti ! Conte* »
- 21) Isabelle : *c'est un conte qui n'est pas difficile aber il faut überlegen quand-même.* « *Mais... réfléchir...* »
- 22) Damo : *l'auteur même là on connaît son courant littéraire c'est un mordu de la littérature orale Lehrer nous a dit ça.* « *Enseignant* »
- 23) Yamba : *wer liest le texte d'abord ?* « *Qui lit... ?* »
- 24) Félicité : *je vais commencer et après du bist dran.* « *Ton tour.* »
- 25) Isabelle : *fo lire ça lauter dèh !* « *À haute voix* »
- 26) Damo : *fo faire gute Lektüre et puis comme ça on va bien comprendre.* « *Bonne lecture.* »
- 27) Yamba : *gut gelesen, va weiter.* « *Bonne lecture... continue* »

Sous-corpus 2

- 1) Assouan : *moi je voudrais la première séquence [le texte prosaïque d'Henri Lopès dans Tribaliques-là*
- 2) N'douba : *quoi? What really hein ?* « *Quoi au juste?* » « *'Hein'* » marque l'insistance. »
- 3) Kassy : *je propose, moi aussi ce texte, hmm !* « *Interjection marquant le contentement ici.* »
- 4) Assouan : *donc ça marche, very well!* « *très bien.* »
- 5) N'douba : *ok I fully agree.* « *je suis entièrement d'accord* »
- 6) Kassy : *lequel des textes proposes-tu ?*
- 7) Assouan : *la fuite des mains habiles.*
- 8) N'douba : *what about that book exactly?* « *De quoi est-il réellement question dans ce livre?* »
- 9) Kassy : *il parle des Africains qui vont monnayer leurs talents en Occident et abandonnent parfois leurs épouses restées au bercail au profit des Européennes.*
- 10) Assouan : *c'est prenable, n'est-ce pas, I think.* « *Je pense* ».
- 11) N'douba : *ce texte, c'est facile où bien, yeah very easy.* « *Très facile.* »
- 12) Kassy : *moi je n'ai pas lu ce roman-là, could you explain me ?* « *Pourrais-tu me l'expliquer ?* »
- 13) Assouan : *j' trouve ça phant !*
- 14) N'douba : *wi, ça concerne les gens comme nous.*
- 15) Kassy : *donc on va faire quelque chose avec ça, ok ça roule !*
- 16) Assouan : *au fait, c'est un p'tit livre, mais il est very interesting!* « *Très intéressant !* »
- 17) N'douba : *ça parle de trois jeunes amis d'enfance qui se sont séparés après l'obtention des diplômes.*

- 18) Kassy: *je parie qu'il y a forcément un qui est resté au pays et puis deux se sont cherché chez les Blancs.*
19) Assouan : *c'est ça même.*
20) N'douba: *là -bas et il est là a pris autre femme or sa femme est ici, elle...*
21) Kassy : *hmm, vraiment, garçon ya pas son bon quoi*
22) Assouan : *en plus de ça, il exporte son expertise*
23) N'douba: *ça ne profite pas à son pays*
24) Kassy : *l'Afrique va continuer à souffrir. Ich habe keine Hoffnung. «Je n'ai pas d'espoir. »*
26) Assouan: *l'Afrique sera en retard toujours.*
27) N'douba: *l'auteur fait la satire de l'Afrique d'après les indépendances.*
28) Kassy: *si je comprends bien, c'est comme pour Ahmadou Kourouma-là.*
29) Assouan : *le thème de ces œuvres est les mutations dans l'Afrique des indépendances.*
30) N'douba : *das ist gut, qui lit d'abord ? « C'est bon »*
31) Kassy: *je commence, je veux commencer, ok ? « D'accord ? »*
32) Assouan: *lis le texte avec émotion, et tu verras que c'est die Wahrheit, the truth. « La vérité »* (1 : allemand) ; (2 : anglais).
33) N'douba: *wiii it is true. « C'est vrai».*

4. Résultats

L'analyse des interactions au sein des deux groupes révèle qu'un choix de langue s'opère très explicitement dans chacun des deux camps. Le premier groupe échange en allemand alors que le second le fait en français. Dans le second groupe, on note la prédominance du français et quelques phrases en anglais à la fin des interactions. Ceci pourrait s'expliquer par le fait qu'au sein de groupes d'élèves en cours de club littéraire, certains font usage des langues de leur choix, surtout que les notes ne sont pas prises en compte comme les évaluations concernant la classe entière. On constate que les élèves sont tous des multilingues. On ne peut que se poser des questions sur la fonction qu'assurent les différents moyens linguistiques dont font appel les usagers de la langue dans la réalisation des actes langagiers. Leurs aptitudes à rendre possible l'échange verbal et la réalisation de la valeur sémantique dans l'acquisition du savoir se réalisent dans différentes langues.

4.1. Analyse du sous-corpus 1

Ce sous-corpus comprend 27 tours de parole entre les membres du premier groupe. Ceux-ci ont des aptitudes en allemand. Le contexte des échanges verbaux est endolingue, c'est ce qui explique en partie le choix de cette langue dans les échanges et la construction du sens. Dans leurs interactions, on note qu'il y a des alternances à la fois intraphrastiques et continues. Ce sont des phrases qui combinent à la fois des mots allemand et français. Cependant, les mots et les expressions dans cette langue étrangère sont plus dominants dans tous les énoncés. Sur un total de 27 items, 15 (quinze) comportent plus de mots allemands contre 12 qui prédominent en français. Les mots français ou expressions présents dans les phrases à prédominance allemande sont :

Item 2 [j'adore]; item 3[lecture]; item 4 [c'est pas trop]; item 6[chic]; item 7 [sont souvent]; item 8 [c'est pas bon] ; item 9 [ce long] ;
Item 10 [ça fait] ; item 11[désolé] ; item 13[ce] ; item 14 [vraiment] ; item 17 [donc lisons-le] ; item 23[le texte] ; item 27[va]

Mais, l'item 18 comporte uniquement des mots allemands. La prédominance de l'allemand s'explique par le fait que ces élèves ont pour domaine de prédilection, l'allemand. Au dire de l'enseignant en charge de l'initiative, ce sont les meilleurs élèves qui nourrissent l'intention d'étudier l'allemand dans l'enseignement supérieur. Bien que le texte soumis à leur étude soit écrit en français, ils discutent de sa compréhension dans cette langue.

4.2. Analyse du sous-corpus 2

Ce corpus totalise 33 interventions. La plupart des interventions s'effectue en français. On note seulement 8 items qui allient et français et anglais ou l'allemand. Ce sont: Item 2 [what really]; item 5[I fully agree]; item 8 [what about that book exactly]; item 11 [very easy]; item 53[it is true].

Ce sont cinq interactions qui contiennent des mots et expressions anglais.

Les trois autres contiennent des mots et expressions allemands. Ce sont : Item 25 [c'est richtig] ; item 30 [das ist richtig]; item 32 [die Wahrheit];

La présence de l'allemand dans ces interactions montre le vif intérêt que portent ces élèves pour cette langue. Ils font partie autant que les autres du premier groupe du club d'allemand de ladite école.

Le seul intervenant en anglais est N'douba. Il recourt à cette langue, parce qu'il a passé un bon séjour au Ghana, un pays dont la langue officielle est l'anglais. C'est peut-être une raison fondamentale de son "dépaysement" face à l'œuvre Tribaliques au programme en français en classe de première en Côte d'Ivoire. On pourrait interpréter l'intervention de N'douba en tant que premier lecteur comme un moyen d'impliquer cet élève "anglophone" dans un échange quasiment réalisé en français. Dans ce cas, il s'agit d'une simple fonction de régulateur et phatique marquant une avancée logique de l'interaction et qui permet d'assurer la liaison avec la suite du débat. L'alternance, sur ce, relève d'une *forme métaphorique ou non situationnelle* (Bloom et Gumperz 1972).

4.3. Analyse générale

L'analyse comparative permet d'examiner les dynamiques discursives à l'œuvre dans l'appréhension d'une tâche donnée. Les deux corpus comprenant des alternances codiques inter-phrastiques, intra-phrastiques et extra-phrastiques mettent en opposition les deux groupes dans cette compétition. En effet, ces mélanges de langues que nous constatons n'allient que des langues d'envergure, de grande diffusion excluant les langues locales.

Les membres du premier groupe mésusent l'alternance. L'objectif visé devant un texte est sa compréhension. L'on ne saurait mieux analyser, comprendre un texte en une langue étrangère quels que soient la dextérité avec laquelle on la parle, sa compétence et son intérêt à cette langue. Or, c'est ce qui est constaté comme attitude dans ce groupe. Ils discutent de la compréhension d'un texte écrit en français en une langue qu'ils n'apprennent que pendant cinq ans. Ils établissent des analogies entre le texte qu'ils ont à analyser et un texte déjà étudié en allemand avec un autre enseignant. Juste pour afficher leur position d'experts en la matière. Aussi, le recours exagéré ou le mauvais usage de l'alternance du français et de l'allemand dans l'analyse du texte en français répond à un souci d'exhibition chez les membres du premier groupe. Ces élèves (du groupe1) n'étaient pas en quête de compréhension du sujet. Ils ont plutôt préféré faire étalage de leur compétence en allemand que de rechercher le sens. C'est ce qui explique en substance la note (09/20) en dessous de la moyenne après délibération.

Cependant, les cas d'alternances constatés chez les membres du deuxième groupe ne sont pas légion. Ses membres y recourent dans deux langues (français/anglais et français/allemand). Les élèves de ce groupe se montrent moins expansifs, bien que faisant usage de trois langues. Le français est dominant dans leurs interactions. Cette attitude expliquerait le fait qu'ils voulaient plus de concentration afin de mieux comprendre le texte soumis à leur analyse. Cette attitude est jugée noble, car ils ont fait un bon usage de l'alternance codique. C'est ce qui explique la bonne note de (15/20) qu'ils ont obtenue après délibération.

Conclusion

L'alternance codique, c'est-à-dire le passage du français, langue officielle à l'allemand et à l'anglais lorsqu'elle est utilisée à bon escient, peut constituer un atout. Mais lorsqu'elle est mésusée, elle peut être source de préjudices. Les types de code-switching et leurs différentes fonctions cités ci-dessus, s'illustrent dans les interactions enregistrées. Toutefois, les fonctions énumérées ne sont pas exhaustives, car il en demeure, de toute évidence, d'autres que nous n'avons pas pu mettre en évidence dans ce présent travail.

BIBLIOGRAPHIE

- Gardner-Chloros, P., 1983, «Code-switching: Approches principales et perspective», in *La Linguistique*, vol. 19, PUF, p 21-53.
- Garfinkel, H., 1967, *Studies in ethnomethodology*, New Jersey, Englewood Cliffs, Prentice-Hall.
- Grosjean, F., 1993, «Le bilinguisme et le biculturalisme : essai de définition», in *TRANEL* 19, Institut de Linguistique, Université de Neuchâtel-Suisse, p 13-41.
- Grosjean, F., 1987, «Vers une psycholinguistique expérimentale du parler bilingue, Devenir Bilingue-Parler Bilingue», in *Actes du 2^{ème} colloque sur le bilinguisme*, Université de Neuchâtel, 20-22 septembre 1984, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, p 115-132.
- Gumperz, J.J., 1989, *Sociolinguistique Interactionnelle : une approche interprétative*, L'Harmattan, Université de la Réunion.
- Gumperz, J., 1989, *Sociolinguistique interactionnelle*, Université de la Réunion. L'Harmattan.
- Hamers, J.F, et Blanc M., 1983, *Bilingualité et bilinguisme*, Mardaga, Bruxelles. Languages, n°117.
- Jean Dubois et al., 1998, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris : Larousse.
- Lüdi, G. et PY, B., 2003, *Etre bilingue*, (nouvelle édition), Bern, PETER LANG
- Poplack, S., 1988, «Conséquences linguistiques du contact de langues : Un modèle d'analyse variationniste», in *Langage et société* n° 43, Maison des sciences de l'homme, 23-48.
- Poplack, S., 1980, "Sometimes I'll start a sentence in Spanish Y TERMINO EN ESPANOL: toward a typology of code-switching", *Linguistics* 18, 581-618.
- Schegloff, E., Jefferson, G., Sacks, H., 1977, «The preference for self-correction in the organization of repair in conversation», *Language*, vol 53, n°2, 361-382.

Kessi Maruis **N'gou** est doctorant au Département des Sciences du langage de l'Université Félix Houphouët Boigny de Côte d'Ivoire. Il s'intéresse à l'interaction entre différentes langues.

APPROCHES LEXICO-SEMANTIQUES DE LA DERIVATION IMPROPRE DANS HISTOIRE DE FOUS DE CAMARA NANGALA¹

Résumé : L'étude s'intéresse au mécanisme de la dérivation, plus particulièrement à la dérivation dite impropre. C'est un processus de mutation de valeurs inhérentes à l'emploi d'un terme à la place d'un mot de catégorie grammaticale différente. Il en résulte des constituants par hypostase. Cette réalité linguistique met au coeur de nos préoccupations les manifestations linguistiques de la dérivation impropre et leurs incidences dans l'expression des idées. La description des faits de langue part de l'hypothèse que la dérivation impropre est une hypostase par dé/resémantisation des mots qui changent ainsi de classe grammaticale. L'analyse des énoncés extraits d'*Histoire de fous de Camara Nangala* aboutit au résultat que la dérivation impropre traduit la mobilité des unités linguistiques entre catégories grammaticales. Elle constitue un ressort de la flexibilité de la langue française dans un souci d'efficacité de la communication.

Mots-clés : Dérivation impropre, constituants par hypostase, dé/resémantisation, mutation de valeurs, catégorie grammaticale.

Abstract: The study focuses on the bypass mechanism, especially in the so-called improper derivation. It is a process of change of values inherent to the use of a term instead of a different grammatical category of the word. It's the result of the constituents' hypostasis. This linguistic reality puts at the heart of our concerns improper derivation's linguistic manifestations and their impacts in the expression of ideas. The description of the language's facts assumes that the improper derivation is a hypostasis by new meaning of words that change and grammatical class. The analysis of the statements extracted from *Camara Nangala crazy stories (Histoire de fous)* leads to the result that the improper derivation reflects the mobility of language units between grammatical categories. It is a spring of the flexibility of the french language in the interests of effective communication.

Keywords: improper derivation, constituents by hypostasis, new meaning, changing values, grammatical category.

Introduction

Parmi les modes de création des mots, figure la dérivation qui se décline elle-même en plusieurs procédés : la dérivation régressive, la dérivation propre, la composition, (...), la dérivation impropre. De ces procédés linguistiques, découlent des justifications qui décrivent des perspectives endogènes selon les potentialités ou les limites des usagers de la langue française. La réflexion herméneutique d'Ahmadou Kourouma (Moncef S. Badday, 1970: 2) sur le maniement de la langue française apporte un éclairage sur la question épistémologique :

J'adopte la langue au rythme narratif africain. Sans plus. M'étant aperçu que le français classique constituait un carcan qu'il me fallait dépasser (...). J'ai simplement donné libre cours à mon tempérament en distordant une langue trop rigide pour que ma pensée s'y meuve.

¹ Kouadio Jean **Yao**, Amidou **Sanogo**, Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody-Abidjan, Cote d'Ivoire
jemma05@hotmail.fr, sanogo.amidou@univ-fhb.edu.ci

L'œuvre *Histoire de fous* de Camara Nangala peut être étudiée pour son exemplarité à travers la quasi obsession de l'auteur pour les mots qu'il manie à sa guise. Sa veine littéraire l'amène à dépeindre la société ivoirienne à travers l'opposition abyssale entre nantis et pauvres. Ainsi, la langue française, décrite pour sa rigidité liée à une syntaxe complexe et pour la pluralité de la formation de ses mots, est domptée sous la plume de l'écrivain qui procède, entre autres, par dérivation.

La présente étude s'intéresse au mécanisme de la dérivation, plus particulièrement à la dérivation dite impropre. Dès lors, il y a lieu de se demander comment le procédé de dérivation impropre manifeste l'hypostase, cette opération linguistique qui substitue une catégorie grammaticale à une autre? Quelles sont les incidences morphologiques syntaxiques et sémantiques dans l'expression des idées.

L'étude s'adosse à l'hypothèse que la dérivation impropre est une hypostase par substantivation, adjectivation, adverbialisation, etc., et qu'elle opère par délimitation qualitative¹ (Culioli, 1991). L'objectif qui sous-tend cette réflexion est de démontrer, à travers la sémantique lexicale, que ce phénomène morpholexical favorise la richesse de la langue.

Notre travail revêt deux perspectives d'étude à partir du roman *Histoire de fous* de Camara Nangala. Il est question d'abord, de décrire les propriétés morphosyntaxiques des mots issus de la dérivation impropre; il s'agit, ensuite, d'analyser les propriétés syntaxico-sémantiques des mots repérés.

I. Les propriétés morphologiques des mots issus de la dérivation impropre

La base lexicale désigne la forme originelle des unités impliquées dans l'opération de transfert de catégories; dans ce processus de dérivation impropre, ces unités d'origine, par principe, ne subissent pas de variation lexicale. Un tour d'horizon des approches définitionnelles permettent de confirmer ce postulat.

1.1 Approches définitionnelles de la dérivation impropre

Pour comprendre l'essence et le fonctionnement de la dérivation impropre, nous choisissons de nous intéresser à la définition de Chantal Burdin (1981:50): « On appelle dérivation impropre le fait d'attribuer des fonctions nouvelles à certains mots sans modifier leur appartenance externe. Ce phénomène touche plusieurs catégories de mots: les noms, les pronoms, les adjectifs qualificatifs, les verbes... ».

Maurice Grevisse (2009: 30) apporte une précision relative à la dérivation impropre, en disant ceci: « La dérivation impropre, sans rien changer de la figure des mots les fait passer d'une catégorie grammaticale dans une autre. » Jean Lambert (2015: 9) renchérit en ces termes: « On distingue la dérivation impropre, qui est, changement de catégorie grammaticale. »

On peut retenir par reformulation que la dérivation impropre est une opération linguistique qui, par conversion, consiste à *changer la catégorie grammaticale* d'une unité linguistique sans en altérer la forme.

¹ Selon la théorie des opérations énonciatives (T.O.E.), la délimitation qualitative a trait aux propriétés du mot contrairement à la délimitation quantitative liée à son implantation spatiotemporelle, à son existence.

A partir de cette définition, apparaît la nécessité d'indiquer les catégories grammaticales qui peuvent être affectées par ce mécanisme et d'en aborder les différentes manifestations à partir du corpus d'énoncés ci-dessous.

1.2 Présentation du corpus

1. L'umkhonto wesizwe, branche militaire de l'ANC. (*Histoire de fous* (H.F.) : p.94)
2. Elle était une jeune femme médecin (H.F. : p. 94)
3. Sans autorisation expresse (H.F. : p. 102)
4. Le pouvoir blanc sait que je suis un espion (H.F. : p. 118)
5. N'avait-il pas été détenu au secret pendant qu'il était au service commandé. (H.F. : p.98).
6. Les enseignants ne tarissent pas d'éloge à son sujet (H.F. : p.93).
7. Vous avez devant vous un avenir radieux (H.F. : p. 108)
8. De merveilleuses perspectives s'ouvrent à vous et, partant, à Mary et Jennifer (H.F. : p.108).
9. Le noyau des irréductibles, des purs et durs (H.F. : p.89).
10. Le baron parut fort affligé et affecté (H.F. : p.100)
11. Mais son élan est frappé net (H.F. : p.105)
12. Le noyau des irréductibles, des purs et durs (H.F. : p. 89).
13. Elle trouvait son naturel et son rayonnement (H.F. : p.98)
14. Pendant ce temps, les terribles électrodes plongent dangereusement vers les parties génitales (H.F. : p.105).
15. Vous avez devant vous un avenir radieux (H.F. : P. 108)
16. L'Umkhonto WeSizwe avait donc décidé de frapper fort (H.F.:p. 99)
17. N'avait-il pas été détenu au secret pendant qu'il était au service commandé. (H.:p.98).

L'observation immédiate des dix-sept (17) énoncés du corpus permet de repérer des noms (militaire, médecin, expresse), des adjectifs qualificatifs (naturel, irréductibles, purs, durs, fort, net) et des verbes (pouvoir, pendant, enseignant, devant, partant). Ces unités linguistiques, du fait de l'emploi, opèrent un transfert de catégorie des substantifs aux adjectifs (militaire, médecin, expresse), des adjectifs aux substantifs (naturel, irréductibles, purs, durs, fort, net) et des verbes aux classes des prépositions (devant), des noms (enseignant, pouvoir), des conjonctions (pendant, partant). On remarque que ces mutations s'effectuent dans tous les sens et que les déverbaux sont plus concernés avec les participes présents *devant*, *pendant* et *partant* qui deviennent respectivement préposition et conjonction (pendant que). Quant à la conjonction *partant*, son apparence relative au participe passé du verbe *partir* est plutôt trompeuse. En effet, le lexème *partant* est la juxtaposition de la préposition *par* et de l'adverbe quantitatif *tant*, issu du latin *tantum*. C'est donc le résultat d'une formation par composition selon la théorie de la morphologie lexicale. Il n'empêche que l'intérêt de l'étude demeure avec la réalisation d'un transfert de classe qui aboutit à un phénomène de lexicalisation où l'unité prend une forme figée. *Partant* est donc une conjonction exprimant une conséquence. A preuve, dans l'énoncé ci-après, on peut opérer une substitution:

- 8'. De merveilleuses perspectives s'ouvrent à vous et, *partant* /
en conséquence/ alors/ donc, par conséquent, à Mary.

Les occurrences¹ *partant /en conséquence / alors/ donc, par conséquent*, sont à la fois d'ordre logique et d'ordre linguistique. Ce sont des occurrences linguistiques de la même notion de causalité. Quoi qu'il en soit, la dérivation impropre relève d'une mutation de valeur de l'unité lexicale. On parle d'hypostase. Avec Anne Sancier-Chateau et Delphine Denise (2012:22) selon qui « la dérivation impropre consiste pour un mot à sortir de sa catégorie sans changer de forme, pour en intégrer une autre et fonctionner alors comme tous les mots de cette catégorie », l'hypothèse de l'étude s'étend aux valeurs syntaxiques et sémantiques des mots issus de la dérivation impropres.

1.3 Les propriétés morpholexicales de base des dérivés

Du point de vue syntagmatique, la dérivation impropre modifie la réécriture du mot du fait de sa transposition dans une autre classe grammaticale comme on l'a observé tantôt. Mais la question de sa valeur dans la catégorie d'accueil se pose même s'il est admis que la morphologie d'origine reste inchangée. Pour caractériser chaque constituant, nous nous fonderons sur leurs traits de sous-catégorisation.

1.3.1 Les traits lexicaux de base des dérivés

On rappelle ci-devant les traits linguistiques des termes préalablement identifiés. Ce sont précisément les traits lexicaux de base des verbes, des adjectifs et des substantifs.

Au niveau des substantifs, on repère les mots *militaire* et *médecin* dont quelques traits caractéristiques sont :

- Militaire [+ animé, + commun, + nom, + humain, + concret, + comptable, + masculin, + singulier] ;
- Médecin [+ animé, + commun, + nom, + humain, + concret, + comptable, + masculin, + singulier]

Dans un deuxième temps, on relève les traits lexicaux de base des adjectifs qualificatifs *naturel, irréductibles, purs, durs, fort* et *net* :

- Naturel [- animé, + commun, + adjectif, - humain, ± concret, ± comptable, + masculin, + singulier]
- Irréductibles [- animé, + commun, + adjectif, - humain, ± concret, ± comptable, ± masculin, - singulier]
- Purs [- animé, + commun, + adjectif, - humain, ± concret, ± comptable, + masculin, - singulier]
- Durs [- animé, + commun, + adjectif, - humain, ± concret, ± comptable, + masculin, - singulier]
- Fort [- animé, + commun, + adjectif, - humain, ± concret, ± comptable, + masculin, + singulier]
- Net [- animé, + commun, + adjectif, - humain, ± concret, ± comptable, + masculin, + singulier]

¹ Cette acception du terme d'occurrence dans la théorie des opérations énonciatives (TOE) (Culioli, 1981) est à distinguer de celle, employée également en linguistique, pour désigner l'apparition d'un terme (ou d'une expression) dans un corpus donné.

En troisième lieu, ce sont les traits lexicaux de base des formes verbales *devant* (participe présent de *devoir*), *enseignant* (participe présent de *enseigner*), *pouvoir* (infinitif présent), *pendant* (participe présent de *pendre*) :

- Devant [+ transitif, + actif, + attributif, + avoir¹, - perfectif², ± sujet humain, ± objet animé]
- Enseignant [+ transitif, + actif, + attributif, + avoir, + perfectif, + sujet humain, ± objet animé]
- Pouvoir [+ transitif, + actif, - attributif, + avoir, - perfectif, ± sujet humain, - objet animé]
- Pendant [± transitif, + actif, - attributif, + avoir, - perfectif, ± sujet humain, - objet animé]

Ces traits sont des faisceaux de sèmes inhérents aux unités linguistiques. A ce propos, Christian Nique (1998 : 97) dit ceci : « Chaque item lexical est représenté dans le lexique par une matrice de traits distinctifs, phonologiques donc, mais aussi syntaxiques. » on retient d'abord que ces marques interviennent hors de la chaîne parlée. Ensuite, intervient la réalisation syntaxique. Puis, l'emploi des termes dans le discours associé à ces propriétés des traits contextuels dépendant des circonstances d'énonciation. Cette opération aboutit à l'affaiblissement de certains traits lexicaux de base.

1.3.2 L'atténuation des traits lexicaux par hypostase

Le processus de dérivation impropre se réalise, d'une part, par l'ajout de traits linguistiques du fait du rapport du mot avec une autre unité lexicale et, d'autre part, par l'affaiblissement des traits lexicaux qui ne conviennent pas avec le mot auquel se rapporte. L'étude s'intéresse à ce dernier phénomène qui se réalise dans le contexte phrastique ou cotexte. On parlera alors d'atténuation de traits lexicaux du verbe, de l'adjectif qualificatif ou du substantif.

En effet, les traits lexicaux en italique sont inadaptés au contexte d'emploi du mot. Ils vont s'atténuer dans la nouvelle matrice lexicale des termes issus de la dérivation impropre (Voir infra p. 9). Ce qui permet d'observer les matrices suivantes :

- D'abord au niveau des noms
 - Militaire [- *animé*, + commun, - *nom*, - *humain*, + concret, + comptable, - *masculin*, + singulier] ;
 - Médecin [+ *animé*, + commun, + *nom*, + *humain*, + concret, + comptable, - *masculin*, + singulier]

Dans les syntagmes nominaux *une branche militaire* et *une femme médecin*, *militaire* et *médecin* deviennent des expansions du nom ; cette désignation générique couve une

¹ Le trait [± avoir] s'applique aux verbes transitifs tandis que le trait [- avoir] est inhérent aux verbes intransitifs.

² Le trait [± perfectif] concerne les verbes qui comportent en leur sens une limitation de durée. Le procès doit arriver à son terme. Ces verbes sont donc incompatibles avec des compléments de durée (on ne dira pas : *la voiture heurta longtemps la porte*). Ces procès correspondent à des faits comme *aller, travailler, crier* [+ perfectif] contre *adorer, durer, se déplacer, se mouvoir* [- perfectif].

différence de comportements au niveau des deux mots. En effet, *militaire* se rapportent à *branche* qui ne comporte pas les traits [+animé, +humain, +masculin] tandis que *médecin* se rapporte à *femme* qui n'a pas le trait [+ masculin]. En réalité le mot *médecin* est neutre en tant que désignatif d'un humain. Laquelle neutralité permet de l'accommoder facilement à toutes les catégories du genre. Cette comparaison permet de mettre en exergue le fait que *médecin* et *femme* représente la même personne (une femme qui est médecin) alors que *branche* et *militaire* ne peuvent désigner la même réalité (une branche qui est militaire*). Dès lors, les expansions *militaire* et *médecin* s'interprètent différemment: *militaire* est un adjectival par hypostase ou dérivation impropre, et *médecin* est une apposition de *femme*. On assiste alors à une expansion des contextes linguistiques où s'emploie le mot. En l'occurrence, le contexte d'emploi assimile le nom *militaire* à un adjectif qualificatif.

- Ensuite au niveau des adjectifs qualificatifs :

Ici, les traits sémantiques en italique sont complémentaires des traits existants qui satisfont au contexte d'emploi de l'adjectif :

- Naturel [+ animé, + commun, - adjectif, + *humain*, ± concret, ± comptable, - *masculin*, + singulier]
- Irréductibles [+ animé, + commun, - adjectif, + *humain*, ± concret, ± comptable, ± *masculin*, + singulier]
- Purs [+ animé, + commun, - adjectif, + *humain*, ± concret, ± comptable, ± *masculin*, + singulier]
- Durs [+ animé, + commun, - adjectif, + *humain*, ± concret, ± comptable, ± *masculin*, + singulier]
- Fort [- animé, + commun, - *adjectif*, - *humain*, - *concret*, - *comptable*, - *masculin*, - *singulier*]
- Net [- *animé*, + commun, - adjectif, - *humain*, - concret, - comptable, - *masculin*, - *singulier*]

La dérivation impropre se traduit par la substantivation des adjectifs qualificatifs. Elle se réalise par l'ajout d'un déterminant à l'adjectif qualificatif après effacement d'un nom, tête de syntagme : *le noyau des (hommes) irréductibles...* L'adjectif ainsi substantivé conserve comme traits contextuels, les marques lexicales du nom en structure profonde. On parle alors d'une resémantisation des adjectifs. L'hypostase par dénomination et par désadjectivation s'accompagne de deux opérations de sémantisation inverses qui impliquent le nom. La catégorie du verbe est également concernée par ce phénomène linguistique.

- Puis au niveau des formes verbales :

A l'instar du nom, la forme verbale présente des traits lexicaux (voir en italique) qui sont impropres au contexte d'emploi du mot. Il s'en résulte une atténuation des effets de sens :

- Devant¹ (participe présent de *devoir*) [- *transitif*], [- *actif*], [- *attributif*], [- *avoir*²], [- *perfectif*], [- *sujet humain*], [- *objet animé*]
- Enseignant (participe présent de *enseigner*) [- *transitif*], [+ *actif*], [- *attributif*], [- *avoir*], [+ *perfectif*], [+ *sujet humain*], [- *objet animé*]

¹ Le trait est déterminé à partir de l'infinitif du verbe.

² Le trait [± avoir] s'applique aux verbes transitifs tandis que le trait [- avoir] est inhérent aux verbes intransitifs.

- Pouvoir [- transitif], [- attributif], [- avoir], [- perfectif], [- sujet humain], [- objet animé]
- Pendant (participe présent de *pendre*) [- transitif], [- actif], [- attributif], [- avoir], [- perfectif], [- sujet humain], [- objet animé]

Le processus de dérivation impropre s'opère selon deux modes de sémantisation inverses: la désémantisation des substantifs et des verbes et la resémantisation des adjectifs. La première se réalise par l'affaiblissement des traits lexicaux. La seconde s'effectue par une addition de traits linguistiques en lien avec un lexème. En somme, les traits lexicaux dépendent des corrélations entre les unités linguistiques dans la chaîne phrastique. On obtient ainsi, un transfert de catégorie grammaticale par la neutralisation de certains traits linguistiques virtuels.

1.3.3 La neutralisation des traits linguistiques virtuels

Une analyse contrastive fait apparaître les oppositions de traits lexicaux entre les noms et de traits grammaticaux entre les morphèmes qui ont des flexions variables (verbes, adjectifs). Ces traits connaissent l'appellation générique de traits linguistiques virtuels. Ils sont neutralisés comme suit :

- La neutralisation des traits lexicaux des substantifs

Au niveau des substantifs, les traits suivants s'opposent :

- Militaire [- animé] ≠ [+ animé] ; [-nom] ≠ [+nom] ; [- humain] ≠ [+humain] ; [- masculin] ≠ [masculin]
- Médecin [- nom] ≠ [+ nom]; [- masculin] ≠ [- masculin].

Les substantifs opposent les traits /animé/¹ , / humain/ et / masculin/ dans les syntagmes nominaux (SN) *branche militaire* et *femme médecin*.

- La neutralisation des traits grammaticaux des adjectifs qualificatifs

Au niveau des adjectifs qualificatifs, on a les oppositions suivantes:

- Naturel [+ animé] ≠ [- animé] ; [- adjectif] ≠ [+ adjectif]; [- masculin] ≠ [+ masculin]
- Irréductibles / Purs / Durs [+ animé] ≠ [- animé] ; [- adjectif] ≠ [+ adjectif]; [+ humain] ≠ [- humain] ; [+ singulier] ≠ [- singulier]

Les adjectifs qualificatifs opposent les traits /animé/, /adjectif/, /humain/ et /singulier/ dans leurs actualisations par les déterminants *des* dans les SN *Le noyau des irréductibles*, *des purs et durs* où ils sont compléments déterminatifs du SN *le noyau*. Cette observation diffère du cas des dérivés *fort* et *net* qui deviennent des adverbiaux.

- La neutralisation des traits grammaticaux des adverbiaux

Les adverbiaux présentent les oppositions ci-dessous :

¹ Les slashes ou barres obliques expliquent que le trait n'est pas réalisé contrairement aux crochets.

Fort [- adjectif] ≠ [+ adjectif] ; [- concret] ≠ [+concret] ; [-comptable] ≠ [+ comptable]; [- masculin] ≠ [+ masculin]; [- singulier] ≠ [+ singulier] ;
Net [- adjectif] ≠ [+ adjectif] ; [- concret] ≠ [+ concret]; [-comptable] ≠ [+comptable]; [-masculin] ≠ [+ masculin]; [-singulier] ≠ [singulier] ;

Ces deux modalisateurs adverbiaux mettent en contraste les traits /adjectif/, /concret/, /comptable/, /masculin/ et /singulier/ dans les SV *frapper* et *fort* et dans le syntagme adjectival (SA) *frappé net*.

Deux situations se présentent donc au niveau de la dérivation impropre des adjectifs selon le lieu de l'opération sur la chaîne phrastique. Dans le premier cas, elle se réalise dans un SN et dans le second cas, dans un SV et un SA où l'élément adjectival (*frappé*) reste rattaché sémantiquement à la catégorie verbal eu égard à sa seconde nature de déverbal. Il s'agit bien du mot *frappé*, participe passé pris comme adjectif qualificatif, selon la terminologie de la grammaire traditionnelle. Ces observations résultent de la différenciation entre les catégories grammaticales d'accueil à savoir la classe du nom et celle de l'adverbe.

- La neutralisation des traits grammaticaux des formes verbales

Les traits grammaticaux concernent les marques morphosyntaxiques propres à certaines parties du discours (nombre, genre, personne, temps, mode) ou des mots outils (conjonctions, prépositions). Ils portent d'un sens grammatical au niveau des mots comme les verbes et les adjectifs dans le cadre de la présente étude. Les oppositions de traits s'organisent comme suit:

- Devant¹ (participe présent de *devoir*) [- transitif] ≠ [+ transitif], [-actif] ≠ [+actif]; [- attributif] ≠ [+ attributif]; [- avoir] ≠ [+ avoir²]; [- sujet humain] ≠ [+sujet humain]; [- objet animé] ≠ [+ objet animé]
- Enseignant (participe présent de *enseigner*) [- transitif] ≠ [+ transitif]; [- attributif] ≠ [+ attributif]; [- avoir] ≠ [+ avoir³]; [- sujet humain] ≠ [+sujet humain]; [- objet animé] ≠ [+ objet animé]
- Pouvoir [- transitif] ≠ [+transitif]; [+commun] ≠ [-commun]
- Pendant (participe présent de *pendre*) [- transitif] ≠ [+transitif]; [- avoir] ≠ [+avoir]; [- sujet humain] ≠ [sujet humain]

Les verbes sont repérés selon différents modes : participe (pendant, devant, enseignant) et infinitif (pouvoir). La dérivation met en contraste les traits linguistiques des participes présents à travers les oppositions [+transitif] ≠ [-transitif], [+avoir] ≠ [-avoir], [+sujet humain] ≠ [-sujet humain], [+attributif] ≠ [-attributif] et [+objet animé] ≠ [-objet animé]; l'infinitif en oppose moins avec le trait [+transitif] ≠ [-transitif], [+avoir] ≠ [-avoir].

¹ Le trait est déterminé à partir de l'infinitif du verbe.

² Le trait [± avoir] s'applique aux verbes transitifs tandis que le trait [- avoir] est inhérent aux verbes intransitifs.

³ Le trait [± avoir] s'applique aux verbes transitifs tandis que le trait [- avoir] est inhérent aux verbes intransitifs.

L'analyse contrastive aboutit à une neutralisation des traits non pertinents. Le processus sémiotique ne s'arrête pas autant puisqu'il reste des traits pertinents pour dynamiser la relation de signification entre le signe linguistique et son référent.

2. Les traits contextuels des dérivés

Les traits qui fondent les nouvelles interprétations renouvellent l'intérêt de l'étude. Ces marques sont plutôt d'ordre contextuel que linguistique avec l'existence d'une occurrence référentielle située dans le contexte d'énonciation. Les mots, ci-dessous issus de la dérivation impropre, constituent des indices énonciatifs avec leur délimitation qualitative construite autour des traits issus des référents situationnels. On parlera de traits contextuels obtenus par effacement des traits obtenus par atténuation (voir supra p. 6).

2.1 Les traits contextuels des dérivés des substantifs

Après l'effacement des traits [+animé], [+nom], [+humain], [+masculin] liés à militaire et des marques [+nom] et [+masculin], on obtient des traits dus au contexte :

- Militaire [+ commun, + concret, + comptable, + singulier] ;
- Médecin [+ animé, + commun, + humain, + concret, + comptable, + singulier].

2.2 Les contextuels des dérivés des adjectifs qualificatifs

La disparition des traits [± animé], [+adjectif], [±humain], [±masculin] partagés par ces mots permet de constater les propriétés ci-dessous en conformité avec le contexte :

- Naturel [+commun, +humain, ± concret, ±comptable, +masculin, +singulier] ;
- Irréductibles [+ commun, ± concret, ± comptable, ± masculin] ;
- Purs [+ commun, ± concret, ± comptable, ± masculin] ;
- Durs [+ commun, ± concret, ± comptable, ± masculin] ;
- Fort [- animé, + commun, - humain] ;
- Net [- animé, + commun, - humain];

2.3 Les traits contextuels des déverbaux

Les mots issus des verbes gardent les traits suivants :

- Devant¹ (participe présent de devoir) [- perfectif]
- Enseignant (participe présent de *enseigner*) [+ actif, + perfectif]
- Pouvoir [- attributif, - perfectif, - objet animé]
- Pendant (participe présent de pendre) [- actif, - attributif, - perfectif, - objet animé].

Ces traits sémantiques, qui regroupent ainsi tout ce qui fait sens dans une situation donnée, sont beaucoup plus larges que les sèmes nucléaires.

La dérivation impropre est une opération sur l'axe syntagmatique entre des unités lexicales de densités différentes. Les mots soumis à cette opération langagière sont, à l'origine, des mots pleins dont le sens est partagé. Ce sont les noms, les adjectifs, les verbes et les adverbes. Par le biais de l'hypostase, ils deviennent des mots-outils appartenant à des catégories invariables du discours comme les prépositions et les conjonctions qui sont des mots de liaison. Mais l'étude retient également que la substitution caractéristique de la

¹ Le trait est déterminé à partir de l'infinitif du verbe.

dérivation impropre s'opère également au sein des mots pleins entre noms et adjectifs, entre verbes et noms et entre verbes et adverbes.

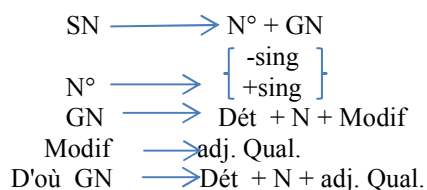
Cette seconde face de l'hypostase est récurrente dans le roman de Camara Nangala. Le mot-outil s'oppose au mot plein (ou mot lexical) dont le sens reste marqué par le rôle syntaxique.

II. Propriétés syntaxico-sémantiques des mots repérés

L'analyse précédente a permis de voir que la dérivation impropre est un processus qui participe à la formation des mots de la langue française. Cependant, une préoccupation demeure : les constituants par hypostase obéissent-ils aux caractéristiques syntaxiques et sémantiques inhérentes aux classes grammaticales auxquelles ils appartiennent désormais ? La réponse à cette préoccupation passe par l'examen des constituants issus de la dérivation impropre tant au niveau du SN qu'à celui du SV.

2. Propriétés syntaxico-sémantiques des mots repérés dans le SN

Sur le plan syntaxique, les mots, d'une part, sont juxtaposés, *branche militaire*, *femme médecin*, avec des noms en fonctionnement micro syntaxique des modifieurs conformément à la structure nucléaire de base GN : Dét + N + Modif.



Réalisation: *une femme médecin / une branche armée*

Dès lors, les noms *médecin* et *militaire* se substituent à des adjectifs qualificatifs en se dépouillant de certains traits lexicaux : /nom/ ; /masculin/. Ils en perdent leur statut de nom. Il y a donc eu une mutation de valeur assurée par l'hypostase grammaticale. L'unité lexicale en devient un dénominal selon Frédéric Torterat (2014 : 222) : « En termes de recatégorisation, indiquons qu'il existe des déverbaux tout comme il existe des désajectifs (vraiment, un bleu, idiotie), des dénominaux (culturel, industriels). » Ainsi, l'emploi des substantifs *militaire* et *médecin* pose un problème d'analyse au niveau de leur fonction d'épithète liée ou d'apposition. Cette dernière éventualité est liée à l'absence d'accord en genre contrairement au nombre qui est marqué (*les branches militaires; les femmes médecins*). Ces dénominaux sont revêtus de traits contextuels qui se traduisent par un affaiblissement des marques grammaticales originelles dû aux circonstances d'énonciation.

En effet, le mot *militaire* est employé dans une métaphore *branche* pour désigner une partie d'un groupe, une faction. Cette image est presque consacrée dans les discours sur les conflits armés. L'occurrence *branche* est associée à la notion de force contenue dans le mot *Militaire* désignant un membre des forces armées régulières d'une nation. La notion de force permet de faire une extension aux adjectifs *dure* et *armée* : "L'umtonto wesizwe, *branche militaire / dure / armée* de l'ANC".

Il en est de même pour *médecin* qu'on peut remplacer par l'adjectif *savant* : *femme savante*. L'emploi discursif de ces mots leur confère la position structurelle de l'adjectif qualificatif représenté par le symbole nucléaire *Modif* dans le schéma de réécriture syntagmatique :

Dét + N + adj. Qual où le symbole *Modif* se réécrit *adj. Qual*.

Quant aux adjectifs qualificatifs intrinsèques, ils sont affectés de déterminants, *des irréductibles, des purs, son naturel*, selon la structure profonde Dét + N. ce sont des adjectifs substantivés ou des désajectifs selon Frédéric Torterat (2014 : 222). D'autres classes grammaticales ont la même structuration dans la dérivation impropre.

Les formes verbales au mode impersonnel de l'infinitif (pouvoir) et du participe (enseignant) s'accompagnent de déterminants et deviennent ainsi des nominaux par dérivation impropre. Selon cette syntaxe du mot (Dét + N), ils forment des syntagmes nominaux. Dès lors, ces mots par hypostase grammaticale peuvent assurer les fonctions grammaticales du nom:

4. *Le pouvoir* blanc sait que je suis un espion (H.F. : p. 118);

6. *Les enseignants* ne tarissent pas d'éloge à son sujet (H.F. : p.93).

L'infinitif *pouvoir*, précédé du déterminant *le*, est substantivé par le processus de la dérivation impropre. Il prend ainsi la valeur du nom et occupe les fonctions grammaticales de sujet du verbe *sait*.

La substantivation du participe présent *enseignant* par le déterminant *les* relève de la dérivation impropre. Ainsi, le participe présent *enseignant* prend la valeur du nom et assume la fonction de sujet du verbe *tarissent*. Le participe s'emploie également dans d'autres parties du discours comme mots outils. On peut en retrouver sous deux formes: la forme composée et la forme simple. Cette dernière est matérialisée par *pendant*, forme du participe présent du verbe *pendre*, et *devant*, celle du verbe *devoir*:

14. *Pendant* ce temps, les terribles électrodes plongent dangereusement vers les parties génitales (H.F. , p.105);

15. Vous avez *devant* vous un avenir radieux (H.F., p.108)

Dans ces illustrations, ils s'analysent comme des prépositions¹; ils forment, avec les noms qu'ils précèdent, des syntagmes prépositionnels (SP) :

SP → Prép + SN

Dans les différents SP, ces participes contribuent à assurer les fonctions de complément de temps du verbe *plongent* et de lieu du verbe *avez*. Cette fonction s'accompagne de la valeur déictique du démonstratif *ce* qui met l'énoncé en rapport avec un contexte antérieur, et de la préposition *devant*. L'avenir de l'allocutaire (vous) étant orienté vers le futur du locuteur et de l'allocutaire, on peut interpréter *devant* comme "dans la direction de l'avant" (Kerbrat-Orecchioni, 2002:55). Le contexte autorise à désigner "devant" comme une préposition temporelle. Cette notion de temps est également exprimée par la préposition *pendant*.

Dans la structure complexe, la préposition *pendant* rentre dans la formation de la locution conjonctive *pendant que* où *pendant* :

3. N'avait-il pas été détenu au secret *pendant qu'*il était au service commandé. (H.F, p.98).

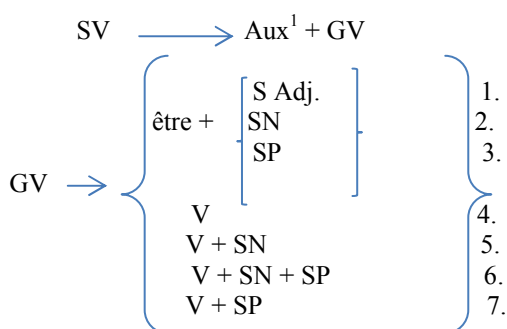
¹ *Devant* peut être également un adverbe (aller devant) ou un nom (le devant d'une maison).

Selon la syntaxe de la phrase, il forme avec le marqueur d'enchâssement *que* pour constituer un subordonnant introduisant la proposition subordonnée conjonctive (*pendant qu'il était au service commandé*). Il y est pourvoyeur de la fonction de complément circonstanciel de temps de la forme verbale *a été détenu* sans avoir de fonction par lui-même.

Au total, du point de vue syntaxique, tout constituant de la phrase résultant de la dérivation impropre s'adapte aux caractéristiques syntaxiques du constituant dont il vient de prendre la place. Ils peuvent avoir des caractéristiques sémantiques.

3. Propriétés syntaxico-sémantiques repérés dans le SV et le SA

D'autres opérations linguistiques du même type s'effectuent au sein des syntagmes verbaux (SV) et syntagmes adverbiaux (SA) respectivement avec les adjectifs qualificatifs *fort* et *net*. Dans le SV, Le GV a sept (7) réalisations possibles (Le Galliot, 1975: 119) selon deux sous-ensembles répartis entre le sous-constituant *être* et le sous-constituant *verbe* :



La description retient les réalisations 1. avec *Etre* + *SA* illustrées par l'énoncé *Le baron parut fort affligé et affecté* et *Mais son élan est frappé net*. Les présences des dérivés impropres *fort* et *net* y sont remarquables. La structure 7. *V + SP* est également intéressante avec l'énoncé 16. *L'Umkhonto WeSizwe avait donc décidé de frapper fort* où *SP* se réécrit *SP : Adv*. Cette position est occupée par le mot *fort* qui devient adverbe par hypostase.

Dans les structures 1. Et 16. , *fort* est respectivement attaché à l'adjectival *affligé* et au verbe *frapper* dont il modifie le sens. *Fort* et « Net » sont des adjectifs qualificatifs adverbialisés. En tant que tel, autant l'adverbe est une classe grammaticale où les constituants sont invariables, autant ces adverbes par hypostase demeurent invariables. Cela est corroboré par Jean Claude Chevalier et Claire Blanche-Benveniste (1984: 417) en ces termes : « Les adjectifs, généralement, monosyllabiques sont employés comme des adverbes et restent invariables : couper court, parler haut et fort ou bas, s'arrêter net, chanter haut ou juste, acheter cher. »

Le discours réalise donc des mutations de classe par les noms et les adjectifs qualificatifs; ces opérations entre deux catégories grammaticales se soldent par la perte de traits lexicaux au profit de traits contextuels qui obéissent à l'intention de communication du locuteur. Au niveau morphologique, cela apparaît nettement.

¹ Nous passons volontairement le développement du constituant Aux. (Tps. + pers.+ N°) qui n'intéresse pas la suite de l'analyse.

Au total, le phénomène d'accord se traduit par deux faits contraires. L'un est favorable à l'accord qui n'est pas marqué: *branche militaire / femme médecin*; l'autre ne permet pas d'accord puisque sa nouvelle classe grammaticale est impropre à la variabilité des mots : *frapper fort / frappé net*. On remarque que les traits contextuels des adverbiaux *Fort* [- animé, + commun, - humain] ; *Net* [- animé, + commun, - humain] ne mentionnent plus les traits / masculin/ et /singulier/ qui marquent les catégories de genre et de nombre. Cette invariabilité produit du sens. En outre, l'analyse sémiotique révèle que les mots *militaire, médecin, naturel, Irréductibles / Purs / Durs, fort, net*, ont un sens partagé réellement mais, virtuellement, une signification actualisable par le contexte. Ils se chargent d'une deuxième signification par un processus de désémantisation ou de resémantisation.

Conclusion

De tout ce qui précède, nous retenons que la dérivation impropre est un processus dynamique qui fait passer une unité lexicale d'un état de virtualité à une forme actualisée par le discours pris en charge par un locuteur-scripteur. Cela se réalise matériellement par resémantisation ou par désémantisation menant à un changement de classe grammaticale. L'hypostase ainsi réalisée, se traduit par la grammaticalisation de la notion lexicale qui s'accompagne d'une forme de représentation qui diffère de l'anaphore assurée par les morphèmes représentants. Ainsi, tous les constituants de la phrase peuvent subir une mutation de valeur et en prendre une autre qui les transfère dans une autre catégorie grammaticale. Cela se traduit dans le roman de Camara Nangala (2003) par le fait que la syntaxe met l'adjectif qualificatif à la place du nom ; le nom peut se transposer en un adjectif qualificatif ; le participe présent peut se substituer en un nom, ou en une préposition, ou en un subordonnant, ou même en un adverbe conjonctif. La variabilité morphologique des termes obtenus par hypostase s'observe différemment. Elle est plus manifeste au niveau des adjectifs substantivés qu'à celui des noms adjectivés; quant aux conjonctifs et aux adverbiaux, c'est l'invariabilité qui prévaut. Partant, la dérivation impropre reste un ressort de la flexibilité de la langue française pour l'expression des intentions de communication. Cette vertu linguistique mérite encore une étude orientée dans le sens des théories sur l'anaphore en vue d'en déterminer les subtilités langagières.

BIBLIOGRAPHIE

- Bayol M.-C. & Bavencoffe M.-J., 2013, *La grammaire française*, Paris: Hatier.
Burdin C., 1981, *Le français moderne, tel qu'on le parle*, Paris: De Vecchi.
Camara, N., 2003, *Histoire de Fous*, Abidjan, NEI.
Chevalier J.-C. & Blanche – Benveniste C., 1984, *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse.
Culioli A., 1981, «Sur le concept de notion », *Bulletin de linguistique appliquée et générale* 8, Université de Besançon.
Decraene P., 1975, *L'Afrique Littéraire et Artistique*, AUPELEF, 4^e Trimestre, N° 38.
Denise D. & Sancier-Chateau A., 2012, *Grammaire du français*, Paris: Le Livre de Poche.
Dubois J., & Lagane R., 2011, *Grammaire*, Paris: Larousse.
Duclaux L. & Timbal L., 2000, *Grammaire et Difficultés de la langue française*, Paris: Philippe Auzou.
Grevisse M., 2009, *Le petit Grevisse Grammaire française*, Varese: De Boeck Duculot.

- Jean L., 2015, *Perfectionner son expression : grammaire/orthographe, vocabulaire, expression*, Paris: Ellipses.
- Le Galliot, J., 1975, *Description générative et transformationnelle de la langue française*, Paris: Nathan.
- Lesot A., 2013, *L'Essentiel : grammaire, orthographe, conjugaison, vocabulaire, expression*, Paris: Hatier.
- Moncef Badday S., 1970, "Ahmadou Kourouma, écrivain africain", *l'Afrique littéraire et artistique*, n°10.
- Nique, C., 1998, *Initiation méthodique à la Grammaire générative*, Paris : Armand Colin.
- Tortierat F., 2014, *Grammaire française de l'étudiant*, Paris : Ellipses.

Amidou **Sanogo**, est titulaire du Doctorat Unique en Grammaire-Linguistique. Il est enseignant-chercheur, Maître-Assistant, à l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire. La grammaire-linguistique étant son champ de recherche, tous ses travaux (Mémoire, Thèse et publications) s'articulent autour des problèmes grammaticaux et des mécanismes langagiers. Il est spécialiste en linguistique de l'énonciation. Il a, à son actif, une dizaine de publications qui traitent de la problématique de l'usage de la langue face aux questions de normes linguistiques. Ce qui lui a permis de convoquer, d'une part, les particularités d'emploi de certaines catégories grammaticales (adverbes et verbes) et, d'autre part, la littérature orale (conte) et certaines spécificités d'écriture illustrées par des corpus variés. En outre, ces recherches s'orientent vers des thématiques socioculturelles et des questions émotionnelles (fantastique, merveilleux, etc.) abordées sous l'angle de la subjectivité dans la langue (Benveniste). Dans une perspective assez large, il s'agit de chercher à redécouvrir les mécanismes langagiers qui sous-tendent le *continuum* langue, littérature et civilisation.

Kouadio Jean **Yao** est Docteur en Grammaire et Linguistique du français à l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody à Abidjan/ République de Côte d'Ivoire. Pour l'intérêt accordé à la clarté et à la pertinence des règles de la grammaire française, il s'est spécialisé en grammaire normative, à l'effet de mettre en évidence la morphologie, la syntaxe des constituants de la phrase, et par ricochet, les rapports sémantiques qu'ils entretiennent entre eux. Pour ce faire, il axe la plus part de ses recherches sur l'adjectif qualificatif et sur l'adverbe, deux classes grammaticales autant employées par les usagers de la langue française que levain de l'esthétique du discours.

ENGLISH LOANWORDS IN THE EGYPTIAN VARIETY OF ARABIC: WHAT MORPHOLOGICAL AND PHONOLOGICAL VARIATIONS OCCURRED TO THEM?¹

Abstract: This paper investigates the English loanwords in the Egyptian variety of Arabic. Arabic, which is a language of over two hundred and twenty-three million speakers, abundantly borrows from English. This paper reached three findings. Data, in finding one, revealed that over two hundred words were found to be borrowed from English, code-switching was not included. These words were then put into eleven different categories based on their use and part of speech. Finding two addressed the morphological and phonological variation that occurred to these words. Regarding the phonological variation, eight categories were found in both consonant and vowel variation, five for consonants and three for vowels. Examples were given for each. Regarding the morphological variation, five categories were found including the masculine, feminine, dual, broken, and non-pluralize-able nouns. The last finding reported the results of a five-question survey that was taken by 48 native speakers of Egyptian Arabic. It was found that most participants did not recognize English loanwords; they thought these words were originally Arabic, and they could not give Arabic equivalents for the loanwords that they could identify.

Keywords: Loanwords, Cognates, Borrowing, Morphology, Phonology, Variation, Arabic Language, Egyptian Dialect.

Résumé: Cette étude traite des emprunts anglais dans la variété égyptienne de l'arabe. L'arabe, qui est une langue parlée par plus de deux cents vingt-trois millions de locuteurs, emprunte beaucoup de mots à l'anglais. Cette étude nous a mené à trois conclusions. Premièrement, les données ont révélé le fait que plus de deux cents mots ont été empruntés à l'anglais, à part l'alternance codique. Ces mots ont été ensuite classés en onze catégories en fonction de leur usage et partie du discours. Une deuxième conclusion porte sur la variation morphologique et phonologique qui affecte ces mots. Pour ce qui est de la variation phonologique, huit catégories ont été identifiées pour la variation consonnantique et vocalique, cinq catégories pour les consonnes, trois pour les voyelles et des exemples ont été donnés afin d'illustrer ces cas. En ce qui concerne la variation morphologique, cinq catégories ont été identifiées. La dernière conclusion porte sur les résultats d'une enquête à cinq questions qui a été menée sur 48 locuteurs natifs d'arabe égyptien. Selon les résultats, la majorité des participants n'ont pas reconnu les mots empruntés à l'anglais, en croyant qu'il s'agit plutôt de mots arabes et ils n'ont pas réussi à proposer des équivalents arabes pour les emprunts identifiés.

Mots-clés : emprunts, mots apparentés, morphologie, phonologie, variation, langue arabe, dialecte égyptien.

Introduction

It has been taken for granted that all languages of the world play the role of either the giver or the borrower through a process known as *language contact* (Al-Qinai, 2000; Hock & Joseph, 2009; Abderrahman, 1991). In the case of Arabic, unlike the past when Arabic played the role of the lender, it nowadays extensively plays the role of the borrower, (Al-Btoush, 2014; Hijjo & Fannouna, 2014). It is noticed that languages' sounds—either consonant or vowel—are not identical across languages, so it is expected that loanwords

¹ Mohamed **Yacoub**, Indiana University of Pennsylvania, Taha.mohamaad@gmail.com // M.A.Yacoub@iup.edu

undergo a process of phonological, morphological, or semantic change when crossing from one language to another (Al-Qinai, 2000).

Arabic, which is a language of, at the very least, a two-thousand-year history, maintains its syntactic, semantic and other systems of the language almost unchanged over the years and is expected to remain so in the future (Yacoub, 2015). Al-Shubashi (2004) stated that “Arabic is the only language in the world whose rules have not changed for 1500 years” (p. 13). Arabic is spoken as a first language in twenty-two countries in the Middle East with an approximate total number of 223,010,130 speakers of it as a first language (Ethnologue Languages of the World, 2014). In terms of consonants, Arabic possesses nine consonant sounds that English lacks; these consonants are (ط, ظ, ع, غ, ق, ح, خ, ص, ض) (/sʕ/, /x/, /h/, /dʕ/, /q/, /gh/, /aʕ/, /ðʕ/, /tʕ/), and Arabic lacks the /p/, /v/, /tʃ/,¹ and /dʒ/ from English consonants. Unlike consonants, Arabic utilizes only six vowel systems compared to the many more vowel sounds in English. The vowel pairs (long and short) are /a/ and /æ/, /i/ and /ɪ/, and /u/ and /ʊ/ (Thompson-Panos & Thomas-Ruzic, 1983, p.612). These differences in vowel and consonant sounds between Arabic and English play a role in the phonological variation. Speakers of Arabic either adopt a new sound—which enriches the sounds of the language—or replace it by a native one (Al-Qinai, 2000), as in the case of *video* which is uttered in Arabic as فيديو ‘*fideo*,’ in which /v/ becomes /f/, and as راديو ‘*radio*’ in which /eɪ/ becomes /æ/.

The Egyptian variety (EV) of Arabic is the variety which is spoken as a first language by the population of Egyptians that is made up of about 91,000,000 people according to the census of January 2013. EV is a dialect from the many different dialects of the Arab region (like Sudanese, Gulf, and Shami dialects). The linguistic situation in Egypt is best described as diglossic where two forms of a language exist together: The first form is high (H) and is spoken in formal situations and used as a language of the mass media, and the low form (L) is used for the daily conversations (Yacoub, 2015). However, form L starts to appear in the mass media and exist in some formal speeches, as well (Yacoub, 2015). Form L contains many English loanwords. This paper, hence, addresses three findings. First, it detects the English loanwords that exist in the Egyptian variety of Arabic. Second, it investigates the morphological and phonological variation that occurred to these loanwords when spoken in EV. Third, it reports the findings of a survey that was conducted to find out the feelings and reactions of the participants towards these borrowed words.

Literature Review

The term ‘loanwords’ is defined by many linguists in the field of language contact. Bynon (1977) defined loanwords as the words that transfer across the boundaries of languages (p. 98).

Owino (2003) introduced a classification of different types of borrowing that are recognized in the literature of sociolinguistics:

1. *The direct type of borrowing*: the borrower language adopts into its system both the form and meaning of a loanword.
2. *Loan translation or calques*: the target language creates new morphemes, and phonemes instead of the foreign ones. In this case, the foreign words only serve as “a model for a native creation.” This is the complete opposite of the first kind since none of the

¹ The method of transcription used in this study is the IPA (International Phonetic Alphabet) according to Cambridge Dictionaries Online.

morphemes or phonemes of the loanwords plays any role in the new word of the target language.

3. *Semantic extension (semantic calques)*: an original word in the target language is given a new meaning for the foreign word. Consequently, the same native word will have multiple meanings that expand to carry the new word. In this case and the previous one, the target language is kept pure from foreign elements.

4. *Loanshift*: this happens when the target language refuses to accept the new loanword with the cultural meaning that is attached to it. Subsequently, what is borrowed is the verbal expression of the loanword. The borrowing aspect happens in only the semantics of the word. In this case and the previous two, the target language is kept pure from foreign elements.

5. *Loanblend*: the borrower here adapts or borrows a part of the word and blends it with an original part of the target language.

6. *Loan creations*: the new coinages in the target language matches “designations available in a language of contact” (p. 27).

7. *Hybrid borrowing*: this refers to a context that has three languages: target languages; source language one; and source language two. For instance, a country that was colonized by France has a source language, which is French, beside its own language (Arabic, for example). When this country needs to borrow a new word from English (which plays the role of the second source language), it replaces the English word for a French one. This is called “Hyper Borrowing” (p. 27).

The reasons why people borrow words have been studied by sociolinguists to be what follows: *Prestige* is one of the reason why people borrow; “When something is PRESTIGIOUS, we may feel a NEED to imitate or borrow it” (Hock and Joseph, (2009, p.259).¹ Hockett (1958) pointed out that “people are expected to emulate those they admire” (p. 68). Weinreich (1963) and Owino (2003) referred to the point that the borrower may wish to conform to the majority whose first language is the source language. In the case of Egypt, English is believed to be highly prestigious. This belief is the result of establishing English-as-a-means-of-instruction schools in Egypt, which charge high tuition and are dedicated to the children of the rich people or as they view themselves as the first-class people. Students of these schools usually matriculate into in the AUC (The American University in Cairo, which is the most prestigious university in Egypt), or other similar universities that are not obtainable for the children of the ordinary people. This status of segregation gives birth to a predilection for English and preferring it to Arabic since these schools have become the dream of every parent for their children in Egypt. *Colonization* is another important reason why people borrow. Countries that colonize big territories affect their language (Abderrahman, 1995). The case is clear when the linguistic situation in North African countries like Morocco, Tunisia, and Algeria (all former French colonies) is taken into consideration. In the case of the English language, English people colonized many countries like India, Egypt, Australia, New Zealand, South Africa, Zimbabwe and many others, in some of which the colonizer changed the language of education and/or the language of the medium of instruction to English (Salama, 1966; Said, 1964). *Religion* can be one of the reasons of why borrowing occurs. For instance, many non-Arabs whose religion is Islam use Arabic Islamic words once they master few words in Arabic because Muslims believe that the Quran—the Muslims’ Holy Book—is not translatable and all

¹ Emphasis is in original

Muslims must pray in Arabic. Thus, those non-Arabs start borrowing Arabic words the moment they convert into Islam. *The need to fill* is another major reason for borrowing. When new innovations or concept appear, the need for words that express them appears, too. It is being believed that borrowing a word is easier and faster than coining a new one (Hockett, 1958; Langacker, 1968). This need happens excessively in the field of modern technology (Al-Btoush, 2014). *Pernicious homonymy* has been claimed by Weinreich (1963) to be a very good reason for borrowing. Pernicious homonymy happens when the target language has clashing homonyms, the solution then seems to be in borrowing a word from a source language (Weinreich, 1963, p. 59). *Frequency* is also one of the reasons. If a word in the target language suffers from low frequency compared to a highly frequent word from the source language, this highly frequent word might get borrowed to replace the low-frequency one (Weinreich, 1963, p. 56). *Accuracy* can be a reason for the borrowing, as well. When a word in the source language conveys the meaning more accurately from the one in the target language, it usually gets borrowed. The one in the target language starts to lose its effectiveness (Weinreich, 1963, p.58). *Cacophemistic Purposes*, the need to replace a word in the target language that has unfavorable or negative associations, is one of the reasons why people borrow words (Weinreich, 1963, p.59). *Euphemism* is a good reason for borrowing, as well. When a word in the target language is considered too harsh, blunt, unpleasant or embarrassing, a new word is borrowed to express the same meaning but softly. Finally, *trade and business-related words* get globalized due to the multinational companies that market their products mainly in English as a lingua franca.

Regarding the phonological adaptation, Hyman (1970) argued that language borrows sounds based on the phonemic approximation. He argued that when words are borrowed, a process of approximation occurs to the new sounds that do not exist in the new language. He concluded that sounds of loanwords undergo a process of “phonological constraints” (p. 2). Agreeing with Hyman’s conclusion, Mwihaki, Picard and Nicol (1982) concluded that morphemes of the loanwords are borrowed based on the closest sounds in the target language (39, 52). Hansford and Hansford (1989) mentioned that loan phonemes correspond with nearest native phonemes of the target language. Katamba and Rottland (1987) examined the syllable structure of loanwords of English in Luganda by using Lugandan (a Ugandan language) data. They concluded that English loan phonemes are uttered in a way that assimilate the closest phonemes in Luganda. Mwihaki (1998) who examined the same thing in English loanwords that exist in Gikuyu (a Kenyan language) argued that when phonemes are adapted, the process involves substituting the phonological characteristics of the source language with equivalent ones in the target language.

Concerning the stages that a loanword might require to be borrowed into the target language, Ohly (1987) proposed four stages of adaptation through which a loanword goes through when borrowed from the source language into the target one. First, these words get a local class prefix, then they get accommodated into the language. Next, the phonological rules start to apply partly to the new loanwords. Finally, a stage of “assimilated loans” is brought into the target language through a process of nativization.

Finally, borrowing is not code-switching. Mustafawi (2002) investigated the difference between borrowing and code-switching using materials from twelve hours of natural conversations recorded on tapes and collected from seven native speakers of Gulf Arabic whose ages ranged between 24 and 35. She concluded that “loan items must be characterized as borrowings, not codeswitches, and that borrowing and codeswitches are products of different processes” (pp. 220-229). The same conclusion was drawn by other

researchers such as Poplack, Wheeler, and Westwood (1989, pp. 389-406), Sankoff, Poplack, and Vanniarajan (1991, pp. 72-75), Poplack & Meechan (1995, pp. 199-201), Turpin (1998, pp. 221-223), Ghafar-Samar and Meechan (1998, pp. 203, 204), Budzhak-Jones (1998, pp.161-162), and Eze (1998, pp. 183-185).

Academy of the Arabic Language in Egypt (AAL)

Established on December 13th, 1932 by a royal decree, the academy of the Arabic language (AAL) in Egypt is to sponsor, protect and purge Arabic from the foreign words that might affect the Arabic tongue. Egyptian linguists were eager to establish it to defend the standard Arabic against the use of the regional dialects and alien or obtrusive words. The academy aims at having Arabic keep pace with the modern languages, expressing the modern needs of the age, opening the door for Arabicizing and neologizing foreign words based on the urgent need of the age, and permitting a linguistic facilitation without ingratitude to Arabic (Academy of Arabic Language). These duties are carried out through the different production manifestations of the AAL that are:

1. The Magazine of the Academy: it is an academic and linguistic magazine that the AAL publishes every six months.
2. The AAL publishes books about the language, its origins, its dialects, and its odd speeches.
3. Scientific decisions in regards to language matters and problems.
4. The scientific and technical terms and the words of civilization.
5. Linguistic dictionaries and lexicons including a) the Lexicon of the Quranic words, b) the Big Lexicon *Al-Mu'ajam Al-Kabeer*, c) the Mediator Lexicon *Al-Mu'ajam Al-waseet*, d) the Terse Lexicon *Al-Mu'ajam Al-Wajeer*;
6. The scientific dictionaries:
 - a. The Dictionary of Geology.
 - b. The Dictionary of the Nuclear Physics and Electronics.
 - c. The Dictionary of Chemistry and Pharmacy.
 - d. The Dictionary of Philosophy.
 - e. The Dictionary of Modern Physics.
 - f. The Dictionary of Hydrology.
 - g. The Dictionary of Biology and Agriculture.
 - h. The Dictionary of Psychology and Education.
 - i. The Dictionary of Geography.
 - j. The Dictionary of the Medical Terms.
 - k. The Dictionary of Oil.
 - l. The Dictionary of Mathematics.
 - m. The Dictionary of Computer Science.
 - n. The Dictionary of The Mechanical Engineering.
 - o. The Dictionary of Law.
 - p. The Dictionary of the Terms of the Prophetical Speeches, *Hadeeth*.
 - q. The Dictionary of Jurisprudence, *Al-Fiqh* (the official website of the AAL, 2014).

The importance of mentioning the AAL in this study lies in the role it plays in creating new words to replace the ones borrowed from other languages (from English in this study). It seems that AAL fails in reaching out to people and/or delivering its publications to them as

the survey will show later in this paper. It is possible that the AAL is not having an effect in Egypt since it is not empowered by law, though it was established by one.

Research Questions

The paper addresses three major questions:

1. What are the English loanwords in Arabic that this study can detect?
2. What are the morphological and phonological variations that occurred to the English loanwords when they ended up in Arabic?
3. How do the participants feel and react towards these borrowed words?

The Study

The study represents three findings; each finding answers one of the three questions of the paper. Finding number one introduces the English loanwords used in the Egyptian variety of Arabic. Finding number two investigates the phonological and morphological variation in the English loanwords in Arabic by classifying them into categories. The last finding, which answers question number three, is done by conducting a survey that contains six relevant survey-items for the participants to answer. The answers were then analyzed and put into categories.

Methodology

For finding one, data was collected in two ways. First, the researcher watched different Egyptian T.V channels for a period of two months, roughly two hours every day, and wrote down any loanword. The channels that were watched were: Nile Drama, Nile Cinema, Nile Culture, Nile Comedy, Nile Sport, CBC, ONTV, Dream, Al-Hayat, El-Mehwar, Panorama Drama, Cairo Cinema, Melody Aflam, Al-Jazeera Mubasher Masr, Azhari, Al-Nas, and Al-Rahma. The two hours were randomly chosen and not specified to daylight or night time; it was in both. Also, the researcher switched randomly between these channels and gave no equal time to any. Most of the watching was given to the soap operas and movies since they were the most reflective. The researcher wrote down the words that he, as a native speaker of Arabic, is used to hearing from his Egyptian family and friends, especially those who are not bilingual. Furthermore, no attention was paid to the origin of these words beyond the fact that they existed in the English dictionaries. The researcher was cautious not to mix borrowing with codeswitching; they are different as mentioned above in the literature review part. In addition, many words that are not being used by the majority of Egyptians such as *message*, *movie*, *good*, *school*, *modern*, *weekend*, *recycling*, *French fries* ... etc., were excluded. Also, names like Google, Facebook, Photoshop, Twitter, PlayStation, Nescafe ... etc., were omitted because they are harder to use Arabic alternatives for. No attention was paid to the many technical loanwords because they are known only to the people in technical fields and not to the majority. Second, two other native speakers of Egyptian Arabic, who were bilingual in English and Arabic, were asked to write down any English loanword they knew. Both participants were given a time span of a week. By the end of the week, they submitted all the loanwords they came up with. Participant one provided a list of 109 words and participant two provided 84 words. Both lists underwent a filtration process in which, again, names (such as Facebook, Twitter, etc.) were removed, and repeated words were deleted. For finding two, IPA (International Phonetic Alphabet) system was followed. For finding three, a survey consisting of five questions was distributed to 48 participants that represented different ages, sexes, education, and social

backgrounds. All participants were Egyptians, and all of them were in Egypt at the time of filling out the survey.

Findings

Finding One: English Loanwords in Arabic

It was found that most English loanwords in Arabic were nouns in their parts of speech, and that is why the following first eight groups are ‘nouns.’ Verbs, nevertheless, are not as readily borrowed as nouns” (Hock & Joseph, 2009). Below the words are categorized into groups:

A) Technology and Industry-Related Words:

It was found that the most borrowed words belong to the category of technological words. “The most easily borrowed words belong to more specialized forms of discourse, often referring to technology,” and “borrowing of technological vocabulary is ... a modern phenomenon” (Hock & Joseph, 2009, p. 246). The words that were collected were:

Academy, answer machine, asphalt, automatic, bank, battery, cable, cafeteria, camera, ceramic, cassette, CD, cement, code, computer, data, download, DVD, electronics, email, film, flash, hardware, icon, internet, gas, geology, graphics, gym, keyboard, laptop, laser, link, mall, metro, micro bus, microphone, microwave, mini bus, missed call, mobile (cell phone), mouse, model, modem, motherboard, motorcycle, online, password, post, processor, radar, radio, ram, receiver, remote (control), router, saloon, software, supermarket, taxi, technology, telephone, television, video, virus, website, and wi-fi.

B) Clothes-Related Words:

The clothes-related words that were found were:

Badge, body (a kind of women’s shirt/t-shirt), boot, boxer (boxer wear), cap, ice-cap, jacket, makeup, pants, sandal, shorts, style (used only to describe clothes), top (bra), T-Shirt, under (underwear), and X-large (as a size),

C) Medicine-Related Words:

Found medical words were:

Alzheimer, Aspirin, biology, cancer, diet, doctor, hysteria, Influenza, physiology, protein, psychology, schizophrenia, shampoo, and vitamin.

D) Home-Related Words:

Foods and machines related to home-usage were:

biscuit, burger, cake, chips, chocolate, cream, décor, design, freezer, fresh, garage, ice cream, jumbo (big size of a sandwich), ketchup, kilo, lamb, list, liter, macaroni, mayonnaise, Nescafe, original, parking, perfume, roof, Sandwich, sticker, Toilet, villa, and zero.

E) Media-Related Words:

Media has its own share in the English loanwords in Arabic. These words are:

Album, caricature, cartoon, classic, comedy, coupon, drama, folklore, program, music, studio, and tragedy.

F) Sports-Related Words:

These words were:

Captain, center, coach, game, goal, karate, match, medal, shoot, sports, squash, stadium, tennis, and ultras.

G) Politics-Related Words:

These words were:

Agenda, application, atlas, bureaucracy, check, course, democracy, dictator, Logistics, Marxist, police, port, pragmatic, protocol, section, strategy, and visa.

H) People and Relation-Related Words:

These words were:

Aunt, baby, bravo, business, Bye, desk, card, centimeter, charisma, class, etiquette, group, madam, mama, mechanic, mercy (used as thank-you word), meter, million, millionaire, mode, Mr., Miss, interview, papa, prestige, prince, professor, romance, routine, secretary, sex, sister, and uncle.

I) Verbs

Words of other parts of speech rather than nouns were not many. "Verbs ... are not as readily borrowed as nouns." This does not mean that verbs "are totally impervious to borrowing," but rare (Hock & Joseph, 2009, p. 246). The verbs were:

Cancel, chat, finish, like, post, relax, save, set up (to set up a program on the computer), share, stop, and used.

J) Adverbs

The adverbs, as rare as the verbs, were:

Already, offside (as two words used in soccer game) OK, out, and over.

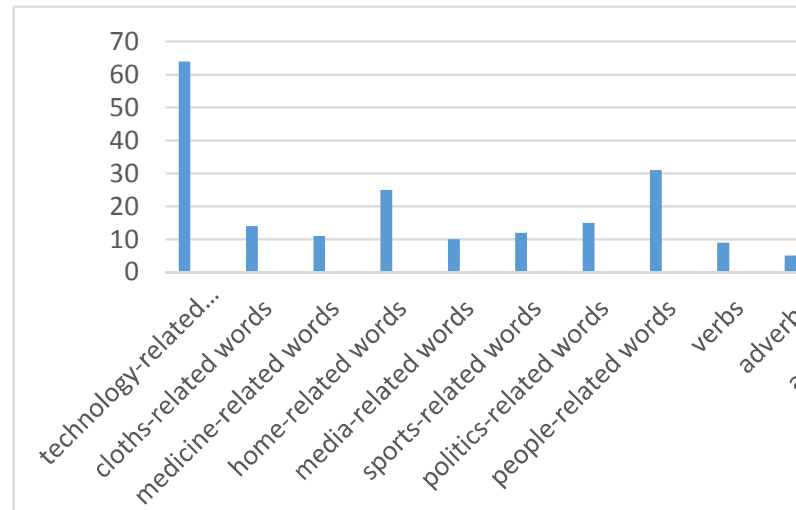
K) Adjectives

The adjective, as rare as verbs and adverbs, were:

Automatic, classic, fresh, jumbo, large, logistic, modern, online, original, pragmatic, sorry, and romantic.

The following chart shows a comparison among the categories of the English loanwords in Arabic. Each column represents the number of the loanwords of each category named below:

Figure 1: A Graphic Showing the Number of Words for Each Field.



Finding Two: The Morphological and Phonological Variations

Finding two deals with the morphological and phonological variation/change of these loanwords. The change was categorized into two main sections. The first deals with the phonological change, and the other deals with the morphological variation. Under each one, there are subcategories illustrating the change in detail.

1. Phonological Variation

The phonological variation in the 200+ English loanwords of this study is found to be one of the following:

a) /f/ for /v/

The voiced consonant fricative /v/ does not exist in the Arabic sound system, and hence Arabs change words that carry this sound into its voiceless fricative counterpart /f/. Examples of this category include: فيديو 'fideo' "video;" برافو 'brfo' "bravo;" and انترفيو 'interfio' "interview." However, some educated or bilingual Egyptians pronounce the /v/ as it is. In addition, there has been an attempt to insert a new consonant letter into Arabic that carries the characteristics of the voiced consonant fricative /v/.

b) /b/ for /p/

The voiceless consonant labial /p/ does not exist in the Arabic consonant sounds, as well, and, hence, Arabs use its voiced consonant labial counterpart /b/ as in كمبيوتر 'koubyoutar' "computer;" سوبر ماركت 'subbar market' "super market;" بروفيسور 'brofessour' "professor;" and جروب 'groub' "group." Again, there has been an attempt to add the /p/ letter to the Arabic alphabet, but it is neither widely accepted nor recognized yet.

c) /r/ is rolled.

The consonant palatal /r/ is not pronounced in Arabic as it is in English. It is "rolled" in Arabic, and it is a voiced repetitious sound. However, some Arabs may stigmatize those who pronounce the Arabic /r/ the same way it is pronounced in English and describe him/her of having *rhotacism* (a term used to describe inability of pronouncing the sound

/r/). Examples of this change includes روتين 'routine' "routine;" متر 'metr'e' "meter;" and ريلاكس 'r'elax' "relax."

d) /ʃ/ for /tʃ/

The palatal fricative /ʃ/ replaces the palatal affricative /tʃ/ as in شيبس 'shibs' "chips;" شيك 'sheek' "check;" and شوكولاته 'shokolata' "chocolate." The reason for this change might be that Arabs are not used to pronouncing palatal affricative /tʃ/ due to its non-existence in the Arabic sound system. It could be represented in Arabic by two letters ت /t/ followed by ش /ʃ/ but that is not practiced.

e) /z/ for /s/, /t/ for /tʃ/, and /ʃ/ for /dʒ/.

The reason why these three changes are combined here is that only one example for each was found. The voiceless fricative alveolar /s/ is replaced by the its voiced counterpart /z/ in the example of ميزد كول 'mizzd kaul' "missed call." As for the second pair, the alveolar stop /t/ replaces the palatal affricative /tʃ/ in the example of كاريكاتير 'karikatair' "caricature." Regarding the last pair, the palatal fricative /ʃ/ replaces the voiced palatal affricative /dʒ/ in جراش 'garash' "garage." It is predicted that these groups will contain more words since the process of borrowing does not stop.

From a) to e) of the phonological change above dealt with the variation in the consonant sounds. The change regarding vowel sounds is to be examined below.

f) /æ/ for /e/

Egyptians use the open-mid front vowel /æ/ instead of the diphthong /e/ as in راديو 'rædio' "radio;" and كابل 'kæbl' "cable." Arabic does not have a big variety of vowels, so when there are unfamiliar vowels in the English loanwords, these peculiar vowels change into the nearest native vowel in Arabic following the rule of approximation.

g) /æ/ or /u/ for /ʌ/

Egyptians use the close back /u/ for the open-mid back /ʌ/ as in فيروس 'fayrous' "virus" and أونكل 'ounkle' "uncle," and the open-mid front vowel /æ/ for /ʌ/ as in باص 'bæs' "bus."

h) /ɛ/ for /ai/

The open-mid front /ɛ/ replaces the diphthong /ai/ in words like ميكروفون 'makrafoun' "microphone;" ميكروباص 'mikroubas' "microbus;" and موتورسيكل 'motousikl' "motorcycle." /ai/ is alien vowel sound to the Arabic vowel system, and it is lacking a letter or even group of letters to represent it.

2. Morphological Variation

The variation in morphology in these loanwords was found to happen in only the nouns and verbs. For nouns, the variation happens when the words get pluralized or dualized. Since Arabic is a gender-language, every word in the language should be either masculine or feminine. Plural system in Arabic is threefold; regular masculine, regular feminine, and broken irregular. As for the dual, regardless of the gender, it has its own rule that will be exemplified below. It was also found that some nouns are not subject to the plural form even if they are plural in English as illustrated below. For verbs, some verbs were found to be conjugated the same way their Arabic counterparts are, and some others are anti-conjugation. In other words, they are used as if they were nouns, as illustrated below, as well.

a) Regular Feminine Plural

The regular feminine plural in Arabic is formed by adding the morpheme [aat ات] to the end of a word regardless of the syntactic position of the word in the sentence as a subject or an object. Surprisingly, most of the English loanwords in Arabic were found to

follow this pattern. Examples of this include 'brofessoraat' "professors;" سسترات 'sistraat' "sisters;" كيلو هات 'kilohaat' "kilos;" شامبو هات 'shamboohat' "shampoos;" and شيبس 'shibsiyaat' "chips." See example 1 below:

1. درسي عشر بروفيسورات
'Darras ni ashar brofessoraat.'
Taught me ten professors
"Ten professors taught me."

The example above shows how the loanword 'professor' gets pluralized in a sentence following the regular feminine plural pattern by adding the morpheme [aat] to the end of the word. The word 'professor' in this sentence, which is in plural, could mean either gender, i.e. male or female professors. The semantics of the word 'professors' is genderless in this sentence, which is rare in Arabic. In Arabic, almost any word has a gender. It could be concluded that loanwords do not only enrich the Arabic vocabulary but also the syntax system itself.

b) Regular Masculine Plural

Regular masculine plural in Arabic differs according to the syntactic position of the noun in the sentence. If the noun is in the position of the subject, then it takes the morpheme [youn] [ون], and it takes [yeen] [ين] if in the position of the object to get pluralized. Only a few English loanwords follow this pattern, the thing that needs a further study. Examples of this include 'diktatryoun' or 'distatoryyeen' "dictators;" ديكتاتوريين, 'mikanikyoun' or 'mikannikyeen' "mechanics;" ميكانيكيون, 'roumansyoun' or 'roumansyeen' "romantics;" رومانسيون. See example 2 below:

2. هؤلاء ميكانيكيون رائعون
'haoulaa mikanikyoun ra'oun'
These mechanics amazing.
"These are amazing mechanics."

In example 2 above, unlike example 1, the loanword 'mechanics' refers only to male mechanics. The loanword 'mechanics' above is located as the subject of the verb, and that is why the morpheme [youn] was attached to it. If this loanword came in the position of the object of the sentence, the morpheme [yeen] would be added, instead.

c) Irregular Broken Plural

Arabic irregular broken plural has no set rule of how to form the plural of a word. However, the word is to be broken down into its three root letters, and then the plural form starts from there. Only few loanwords of this study were found to follow this pattern such as in 'kabatin' "captains;" كابتن, 'barameg' "programs;" برامج, 'dakatraah' "doctors;" دكاتره, and 'aflam' "films;" أفلام. See example 3 below:

3. شاهدت خمسة أفلام
'Shahatu khmsata aflam'
Watched five films.
"I watched five films."

In the irregular broken pattern of plural in Arabic, singular words get reshaped in order to be pluralized in this pattern. In Arabic, every word has a group of letters called 'root letters' which usually are three. The words that follow the irregular broken pattern keep these root letters unchanged but change the other letters. In the example above "film," the three root letters are "f," "l," and "m," and that is why the irregular broken plural of this word is 'aflam.' It can be noticed that the three root letters are there in the plural, too.

d) Non- Pluralize-able Nouns

Arabic is similar to English in that both languages have the so-called non-count nouns. When examining the English loanwords of this study, it was found that some loanwords become non-count when they end up in Arabic although they are countable in English such as طنت 'tant' 'aunt,' أنكل 'unkil' "uncle," and باركنج 'barking' "parking." See example 4 below:

4. أنا عندي ثلاثة أنكل
'Ana Andi Thalatha unkil'
I have three uncle.
"I have three uncles."

In this example, the word 'uncle' is not following any plural pattern, and that is why the speakers of Arabic add a number before the loanword of this kind without pluralizing the word itself. The reason might be the difficulty of pronouncing these loanwords with any of these morphemes [aat], [youn], or [yeen] attached.

e) Dual Form

The dual form in Arabic is formed based on its syntactic position in the sentence, either subject or object. If it is in a subject position, then the morpheme [aan ان] is added to the end of the word, and if it is in the object position, then the morpheme [een ين] is added regardless of the noun's gender. Examples of the dual in the study loanwords include, but are not limited to, باصين باصان 'basaan' or 'baseen' "two buses;" كاميراتان, كاميرتين 'kamertataan' or 'kamerateen' "two cameras;" جاكتان, جاكتين 'jaketaan' or 'jakteen' "two jackets." In the Egyptian variety of Arabic, Egyptians stick to only the morpheme [een ين] regardless of the position of the noun. See example 5 below:

5. رأيت كاميرتين جميلتين
'rayt u kamerat een jamelateen'
Saw I cameras two beautiful.
"I saw two beautiful cameras."

In the example above, the morpheme [een] in 'kamerateen' "two cameras" indicates the duality, i.e. "two." Unlike the plural patterns, the dual pattern is very straightforward and applies to all the loanwords detected in this study. It also applies to the words that do not take plural form like *uncle* and *aunt*.

Finding Three: The Survey Study

The survey consisted of five questions. The first question examined the participants' knowledge of the loanwords; they were given 12 English loanwords, but not told that these were loanwords, and were asked to identify which were English loanwords and which were original Arabic words. The second question asked participants to provide Arabic equivalents for other twelve English loanwords. There was neither an intention to choose the number of words in this question, 12, nor was there a certain reason to choose those twelve words. It was a random process. The third and fourth questions asked the participants if they were aware of the existence and role of the Academic of Arabic Language (AAL). The fifth question asked the participants what factors they think resulted in borrowing this large number of English loanwords into Arabic.

The first question below asked: "identify which words are borrowed from English." It was clear that not a single loanword was completely identified as borrowed by

all the participants. Participants showed a lack of awareness in terms of recognizing loanwords.

Table 1: Participants' Responses to the First Question:

The word	Identified as a loanword	Could not identify
1. Match	35	13
2. Computer	41	7
3. Radio	24	24
4. Camera	30	18
5. Comedy	33	15
6. Sandwich	33	15
7. Captain	26	22
8. Film	25	23
9. Protocol	41	7
10. Mechanic	20	28
11. Jacket	34	14
12. Technology	36	12

Question two below asked the participants to give Arabic words as equivalents to the English loanwords. So, they were told that the following words were borrowed from English and that is why they were asked to give the Arabic equivalents.

Table 2: Participants' Responses for the Second Question.

The word	Able to give Arabic equivalent	Unable to give Arabic equivalent
1. Course	34	14
2. Academy	24	24
3. Freezer	25	23
4. Ice Cream	23	25
5. Check	30	18
6. Application	25	23
7. Sandwich	15	33
8. Etiquette	19	29
9. Internet	14	34
10. Comedy	35	13
11. Camera	22	26
12. Classic	14	34

Table 3: Participants' Responses towards the Role of the AAL:¹

The question	yes	no
3.1 Are you aware of the AAL role?	12	35
3.2 Is the AAL ineffective?	10	2

Most of the participants (35 out of 47) did not know what the AAL was, and ten of those who knew (12) believed that it was ineffective.

The sixth question examined the factors that made this process of borrowing possible. The factors that the subjects mentioned were, a) the weak economics and politics of Arabs, b) the lack of Arabs' inventions, c) school subjects do not inspire students to love Arabic, d) work market requires English as a must for applicants to get a good job, e) the media emphasizes the importance of English and invites people who code switch a lot to show up on the screen of the TV talk show programs and other programs as well, and f) the laws that protect Arabic are not activated.

Discussion and Conclusion

The collected words underwent phonological and morphological variation. Regarding vowels, Arabic has less vowels than English, which makes it difficult for Arabs to produce the exact same vowels in English, and, hence, this is one reason for the phonological variation. Changing in morphemes in nouns happens when making them plural or dual. Plural system in Arabic—which is a grammatical gender language—is fourfold: regular masculine; regular feminine; irregular broken; and dual. A surprising finding of this study was that only fourteen words out of 200+ have irregular broken plural (match, bank, captain, program, doctor, film, meter, million, card, section, goal, taxi, visa, cartoon), and only two follow the regular masculine plural (dictator, mechanic). 84 words were not pluralize-able even if they were countable in English like *uncle* and *aunt*, and 111 words were pluralized following the regular feminine. It is recommended that a further study examines the reason why. When Egyptians want to pluralize the words that are not pluralized or phrases like “missed call,” they put the number they want before it but do not pluralize the word itself. For instance, one would say “I have four ‘uncles’ or ‘missed calls.’” As for the adjectives, it was found that English loan adjectives in Arabic did not follow the rule of pluralizing the adjectives with pure Arabic origins. In other words, adjectives from Arabic origins get dual and plural forms just like the nouns, but the loan adjectives do not. It is not claimed in this study that these loanwords are the only words that Arabic has recently borrowed from English; many more loanwords may exist and many more will exist if powers (economic, political, etc.) stay as they are.

As for the survey, not all the participants, most of whom were college-level students and above, were able to identify the English loanwords and thought they were original Arabic, as detailed by number in the table of survey question one above. Surprisingly, almost none of them could find Arabic equivalents for these words all. Although some of them claimed that they knew the equivalents, but—ironically— they either gave wrong equivalents or gave other loanwords to the ones of the question. For instance, one has given “gentle” to be an Arabic equivalent for the word “check,” which is

¹ One person left this question blank.

both incorrect and not Arabic.¹ In the question that asks about if the participants were aware of the role of the AAL, only twelve said “yes” and 35 were not aware of it, and even did not know what it was. From the twelve, ten said it was ineffective, and two provided excuses for it. As mentioned in the beginning of this study, AAL was issued by law but never empowered by it, which lessens its role and effect in the Egyptian society. Also, the AAL is ineffective not only because of the law but also because of the speed of technology devices that appear rapidly, and the connection between the east and west through the internet does not allow any time for the AAL to spread the Arabic equivalents.

References

- Abderrahman, W. (1995). A Linguistic Study of the Impact of English on Arabic Word-Formation. *Islamic Studies* 34(2), 223-231.
- Abdelrrahman, W. (1991). A Critical Linguistic Study of Lexical Borrowing in Arabic and English. *Journal of King Saud University* 3(2), 33-66.
- Academy of Arabic Language. <http://www.arabicacademy.org.eg/FrontEnd/nabza.aspx>. Accessed on Mar/ 7/ 2014.
- Al Btoush, M. (2014). English Loanwords in Colloquial Jordanian Arabic. *International Journal of Linguistics* 6(2), 109-119.
- Al-Qinai, J. (2000). Morphophonemics of Loanwords in Arabic. *Studies in the Linguistic Sciences* 30(2), 1-26.
- Al-Shubashi, S. (2004). *For Arabic to Long Live: Down With Sibawayyh*. Cairo: Egyptian General Organization for Books.
- Budzhak-Jones, S. (1998). Against Word-Internal Codeswitching: Evidence from Ukranian-English Bilingualism. *International Journal of Bilingualism* 2(2), 161-182.
- Bynon, T. (1977). *Historical Linguistics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Cambridge Dictionaries Online. (2014). Retrieved from <http://dictionary.cambridge.org/us/dictionary/british/chef?q=chef#>. Accessed on March/1-13/ 2014.
- Ethnologue Languages of the World. (2014) *Arabic Standard*. Retrieved from <http://www.ethnologue.com/language/arb>. Accessed on March/ Mar./2014.
- Eze, E. (1998). Lending Credence to a Borrowing Analysis: Lone English-Origin Incorporations in Igbo Discourse. *International Journal of Bilingualism* 2(2), 183-201.
- Ghafar-Samar, R. & Meechan, M. (1998). The Null Theory of Code-Switching Versus the Nonce Borrowing Hypothesis: Testing the Fit in Persian-English Bilingual Discourse. *International Journal of Bilingualism* 2(2), 203-219.
- Hansford, K. & Hansford, G. (1989). Borrowed Words in Chumburung. *African Languages and Cultures* 2(1), 39-50.
- Hijjo, N. & Fannouna, M. (2014). The Lexical Borrowing in Palestinian Colloquial Arabic. *Issues in Language Studies* 2(1), 35-48.
- Hock, H. & Joesph, B. (2009). *Language History, Language Change, and Language Relationship. An Introduction to Historical and Comparative Linguistics*. 2nd rev. ed. Berlin, Boston: De Gruyter Mouton.
- Hockett, C. (1958). *A Course in Modern Linguistics*. New York: McMillan.
- Hyman, L.M. (1970). The Role of Borrowing in the Justification of Grammars. *Studies in African Linguistics* 1, 5-7.
- Katamba, F. & Rottland F. (1987). Syllable Structure and English Loanwords in Luganda. *Afrikanistische Arbeitspapiere* 9, 90-101.
- Langacker, R. (1968). *Language and its Structure: Some Fundamental Linguistic Concepts*. New York: Holt, Rinehart & Winston.

¹ He/she thought the word “check” meant stylish from the French loanword “très chic”

- Mustafawi, E. (2002). Lone English-Origin Nouns in Arabic: Codeswitches or Borrowings? *Actes De L'acl*, 219-229.
- Mwihaki, N. (1998). *Loanword Nativization: A Generative View of the Phonological Adaptation of Gikuyu Loanwords*. (Doctoral Dissertation). Kenyatta University, Nairobi.
- Ohly, R. (1987). Afrikaans Loanwords in Herero: The Question of Folk Taxonomy. *S. African Journal of Linguistics* 5, 130-137.
- Owino, D. (2003). *Phonological Nativization of Dholuo Loanwords*. (Doctoral Dissertation). University of Pretoria, South Africa.
- Picard, M., & Nicol, J. (1982). *Loanwords and concrete phonology*. Bloomington, Ind: Indiana University Linguistics Club.
- Poplack, S. & Meechan, M. (1995). Patterns of Language Mixture: Nominal Structure in Wolof-French and Fongbe-French Bilingual Discourse. Ed. Lesley Milroy and Pieter Musysken. *One Speaker, Two languages: Cross-disciplinary Perspectives on Code- Switching*. Cambridge: Cambridge University Press, 199-232.
- Poplack, S., Wheeler, S. & Westwood, A. (1989). Distinguishing Language Contact Phenomena: Evidence from Finnish-English Bilingualism. *World Englishes* 8(3), 389-406.
- Said, N. (1964). *The History of Calling for Standardizing Al-Amiyyah and its Effects in Egypt*. Alexandria: Publishing Culture Press House.
- Salam, G. (1966). *The Effect of the British Colonization on the National Education in Egypt from 1882 to 1922*. Cairo: Egyptian Anglo.
- Sankoff, D., Poplack, S. & Vanniarajan, S. (1990). The Case of the Nonce Lone in Tamil." *Language Variation and Change* 2.71-101.
- Thomason, S. (2006). Arabic in Contact with Other Languages. Ed. Kees Versteegh. *Encyclopedia of Arabic Language and Linguistics*, (2). Leiden: E.J. Brill, 20-22.
- Thompson-Panos, K. & Thomas-Ruzic, M. (1983). The Least You Should Know about Arabic: Implications for the ESL Writing Instructor. *TESOL Quarterly* 17(4), 610-612.
- Turpin, D. (1998). Le francais, C'est Le Last Frontier: The Status of English-Origin Nouns in Acadian French. *International Journal of Bilingualism* 2(2), 221-233.
- Weinreich, U. (1963). *Languages in Contact: Findings and Problems*. The Hague: Mouton & Co.
- Yacoub, M. (2015). Diglossic Situation of Arabic Language in Egypt: Is Low Variety planned to get standardized? *International Journal of Social Science and Humanities Research* 3(1), 382-387.

Mohamed **Yacoub** is a PhD candidate in Composition and Applied Linguistics in Indiana University of Pennsylvania. Mohamed's publications appear in journals like *The Journal of Language, Identity, and Education*, *Studii de gramatica contrastiva*, journal of creative writing studies, *International Journal of Social Science and Humanities Research*.

LA DÉNOMINATION DU FRANÇAIS PARLÉ EN ALGÉRIE¹

Résumé : Le français en Algérie, officiellement première langue étrangère, connaît une assez importante présence dans plusieurs domaines de la société, particulièrement dans l'enseignement universitaire. Il jouit ainsi d'une co-officialité et devient un facteur de transmission du savoir. La recherche présentée ici porte sur le français parlé par les étudiants et sur les dénominations qui le recouvrent. Nous voulions décrire les différents termes employés par les enseignants pour nommer ce français parlé, déterminer les différentes formes sous lesquelles apparaissent ces divers qualifiants et faire ressortir les facteurs qui régissent le choix de ces termes.

Mots clés : français parlé – noms de langue – représentations- dénomination

Abstract: French is officially the first foreign language in Algeria and it is significantly present in many areas of Algerian society, particularly in higher education. Thus, it enjoys the status of a co-official language and has become a factor in the transmission of knowledge. The present research focuses on the French spoken by students and the designations that cover it. We wanted to describe the different terms used by teachers to name this spoken French, determine the different forms in which these various qualifiers appear, and highlight the factors that determine the choice of these terms.

Keywords: spoken French, names of language, representations, designation.

Introduction

« Le nom d'une langue est arbitraire et chacun se révèle un mille-feuille de significations. Ce feuilletage est sans fin car chacun- de l'homme de la rue au linguiste, à l'homme politique- y ajoute ou bien en retranche ce qui sert la fin qu'il poursuit » (CHERIGUEN, 2007 : 7).

Nous nous proposons d'étudier les procédés de dénomination utilisés par les enseignants pour parler du français des étudiants de l'université de Bejaia. Nous nous sommes inspiré du travail de Benmayouf (2007) qui a identifié les différentes désignations de l'arabe à travers une enquête menée auprès d'un groupe d'étudiants du département de français de l'université de Constantine, en juin 2003.

Il s'agit de décrire les différents termes employés pour nommer ce français parlé, déterminer les différentes formes sous lesquelles apparaissent ces divers qualifiants et faire ressortir les facteurs qui régissent le choix de ces termes.

En Algérie, le français occupe une place prépondérante dans plusieurs domaines, à savoir économique, social et éducatif. Il tient aussi une position forte dans le secteur médiatique ainsi que dans l'enseignement universitaire.

L'université de Béjaia est un établissement public de formation supérieure, sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, structurée en huit facultés. Elle accueille, en plus de la plus grande majorité des bacheliers de la

¹ Nabil Sadi, Université de Bejaia, Algérie
sadinabil@hotmail.com

région de Béjaïa, d'autres bacheliers venant d'autres régions du pays, ainsi que des étudiants étrangers, essentiellement des Africains¹.

Le français est pratiqué et enseigné dans toutes les facultés de l'université de Béjaïa, offrant aux étudiants un atout majeur pour le développement de leurs compétences dans le domaine de la recherche. Si les disciplines scientifiques sont enseignées en français dans toutes les universités algériennes, l'université de Béjaïa est la seule à dispenser des enseignements en français dans les sciences humaines, juridiques, économiques et sociales. Ce qui a contribué à motiver notre choix d'étudier le français parlé par ces étudiants et ses dénominations.

1. Présentation de l'enquête

Notre enquête a été réalisée par le biais d'un questionnaire organisé autour de deux rubriques, à savoir l'identification des enquêtés (âge, sexe, profession, faculté et département d'exercice). Les quatre questions réparties en deux dimensions, à savoir le niveau de langue des étudiants à l'écrit et à l'oral (nous voulions connaître ce que pensent les enseignants du niveau de leurs étudiants en langue française) (SADI, 2013), les opinions et les représentations que les enseignants ont du français parlé par leurs étudiants (nous souhaitons savoir comment est qualifié ce français parlé et ce qui le caractérise, et par conséquent, déterminer les différentes nominations que recouvre ce français parlé).

Nous avons proposé ce questionnaire à des enseignants de deux facultés : la faculté des lettres et des sciences humaines et la faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales. Notre objectif était de cibler des filières caractérisées par l'enseignement *du* et *en* français, à savoir les départements de français, de sociologie, de berbère, des sciences économiques, de gestions et des sciences commerciales.

2. Le français parlé par les étudiants : norme subjective ou construction d'un code ?

À partir des deux questions : « Connaissez-vous à titre d'exemples des termes du français parlé par les étudiants ? » et « Si vous deviez qualifier ce français parlé des étudiants, quel(s) terme(s) utiliseriez-vous ? », nous avons recensé 77 termes et expressions utilisés par les enseignants pour qualifier le français parlé par les étudiants, répartis en un total de 107 réponses. Ce sont, par ordre décroissant :

français cassé (13), français familier (5), langage de la rue (3), français kabylisé (3), français arabisé (3), frankabyle (2), français « du n'importe quoi » (2), français non académique (2), français cassé mal placé (2), français vulgaire (2), français-kabyle (2), argot (2), français populaire (2), français indigne (1), français de rue (1), français de la frime (1), français d'imitation (1), francarabe (1), français algérien (1), français incohérent (1), français incorrect (1), francarouia² (1), langue hybride (1), français artificiel (1), verlan (1), français interlangue (1), français algérianisé (1), français trop familier (1), français mal dit (1), français pas assez bon (1), français très mal parlé (1), français mal soigné (1), français non-maîtrisé (1), français entrecoupé (1), français relâché

¹Un deuxième campus a ouvert ses portes en 2003/2004, où sont transférées du premier pôle la faculté des lettres et des sciences humaines ainsi que la faculté de droit, la faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales. La faculté de médecine a ouvert ses portes depuis 2007/2008.

²L'enseignant souligne dans son explication que « francarouia » est composé de « français » et de « iroui » du kabyle « entre-mêlé ».

(1), français coloré (1), français « light » (1), français transformé (1), français massacré (1), français médiocre (1), français bledard (1), français chamboulé (1), mauvais français (1), français approximatif (1), français de défoulage³ (1), français inqualifiable (1), français parlé (1), français mal parlé (1), français mal structuré (1), français populace (1), français maison (1), français informel (1), français local (1), français fluide (1), français simple (1), français moyen (1), français nouveau (1), français langue étrangère (1), bas français (1), français fragmenté (1), Sabir (1), français étudiantin (1), alternance codique (1), français amalgamé (1), français patchwork (1), bon français (1), français chic (1), français classe (1), français à la mode (1), français des « V.I.P » (1), français de salon (1), français TFI (1), code switching (1), algérianisme (1), français de maman (1), français décomposé (1), kabylo-français (1).

Le nom que l'on choisit pour désigner une chose, un être ou un concept peut contribuer à en donner une impression positive ou négative. Il y a donc des noms qui sont favorables, positifs et qui ont une connotation méliorative, mais aussi des noms qui sont défavorables, négatifs et qui ont une connotation péjorative.

Ce qui ressort de notre analyse c'est que la majeure partie des enseignants, qu'ils soutiennent l'idée que les étudiants sont assez bons ou qu'ils sont mauvais à l'oral, qualifie péjorativement ce français parlé. En effet, plusieurs expressions expriment des jugements défavorables. Nous avons noté 58 désignations à connotation péjorative contre 08 seulement à connotation méliorative. Plusieurs enseignants qualifient le français parlé par les étudiants de médiocre, et le jugent rudimentaire. Ils ont recours dans leur dénomination à des adjectifs péjoratifs.

a. Jugements favorables : les qualificatifs à connotation méliorative sont représentés par des adjectifs qualificatifs (épithètes) et des expressions.

- Adjectifs qualificatifs : bon français (1), français chic (1), français classe (1), français simple (1), français fluide (1).

Les enseignants qui qualifient de positif le français parlé par les étudiants mettent l'accent sur la fluidité verbale de ces derniers, et considèrent qu'un français simple est un français bien parlé. Nous proposons de donner la définition (tirée du *TLF informatisé*) de chaque qualifiant avant de le comparer avec le sens attribué par l'enseignant⁴ :

Bon français : « Au sens le plus général, *bon* indique que l'objet désigné répond positivement à ce qui est attendu de lui, sous le rapport de sa nature, de sa fonction, de son efficacité ». L'enseignant trouve que le français parlé par les étudiants est différent du français parlé à l'extérieur de l'université, dans la mesure où il est caractérisé par une bonne prononciation et une bonne construction.

Français chic : pour ce qui est de l'adjectif *chic*, « il renvoie à l'élégance et à l'originalité ». L'enseignant fait référence à un parler à la mode où se fait remarquer un

³Néologisme : un jeu sur la morphologie nominale (remplacement du suffixe *-ment* par le suffixe *-age*).

⁴Nous voudrions souligner que plusieurs termes ont été donnés par un seul enseignant avec le plus souvent une seule explication. Par conséquent, les mêmes explications accompagnent parfois différents qualificatifs.

effort d'articulation appropriée, d'où son utilisation des expressions *français à la mode*, *français des V.I.P.*, *français de salon*.

Français simple : « ce qui est simple n'est pas complexe. C'est ce qui est facile à comprendre, à faire, à utiliser ». Comme pour l'enquête précédent, celui-ci dénote également une aisance dans le parler des étudiants ; il estime que leur français ne s'éloigne pas du français standard.

Français fluide : « au figuré, renvoie à ce qui coule avec fluidité et harmonie ».

L'enseignant souligne que l'étudiant s'exprime sans contraintes et avec un contrôle total de ce qu'il dit.

- **Expressions** : *français à la mode* (1), *français des V.I.P* (1), *français de salon* (1).

Ces trois expressions font ressortir deux catégories de français parlé. L'émergence d'un français des V.I.P et d'un français de salon présuppose l'existence d'un français populaire.

b. Jugements défavorables : les jugements défavorables sont également représentés par des adjectifs qualificatifs (un nombre très élevé), des expressions mais aussi des substantifs.

- **Adjectifs qualificatifs** : *français cassé* (13), *français familier* (5), *français arabisé* (3), *français kabylisé* (3), *français vulgaire* (2), *français populaire* (2), *français non académique* (2), *français chamboulé* (1), *français médiocre* (1), *mauvais français* (1), *français blédard* (1), *français incohérent* (1), *français incorrect* (1), *français parlé* (1), *français entrecoupé* (1), *français relâché* (1), *français massacré* (1), *français « light »* (1), *français transformé* (1), *français approximatif* (1), *français mal dit* (1), *français mal parlé* (1), *français très mal parlé* (1), *français mal structuré* (1), *français mal soigné* (1), *français non-maîtrisé* (1), *bas français* (1), *langue hybride* (1), *français fragmenté* (1), *français artificiel* (1), *français indigne* (1), *français amalgamé* (1), *français décomposé* (1), *français inqualifiable* (1), *français informel* (1), *français moyen* (1), *français coloré* (1), *français pas assez bon* (1), *français trop familier* (1).

Français cassé : calque à partir de l'arabe. Cet adjectif est utilisé par plusieurs enseignants ; certains qualifient le français parlé par les étudiants de *cassé* parce qu'il n'est pas conforme à celui parlé par les natifs, d'autres soulignent le fait que les étudiants utilisent des termes inappropriés et qu'ils n'y a aucune logique dans leurs propos dénués de sens. D'autres encore estiment qu'un français mal structuré est un français cassé.

Français familier, français trop familier : « dans l'expression langagière, il s'agit de ce dont on use dans l'intimité, dans la conversation courante : expression, locution familière ». Les enseignants opposent les registres familier et soutenu pour distinguer entre deux types de français parlé. Pour eux, les étudiants adoptent à l'université un langage de la rue.

Français arabisé, français kabylisé : ces deux nominations sont indissociables. Trois enseignants font référence à l'utilisation d'une langue métissée où les étudiants font appel au kabyle et/ou à l'arabe dans leurs conversations. Ils ont tendance à penser en kabyle ou en arabe et à s'exprimer en français.

Français vulgaire : l'adjectif vulgaire possède plusieurs sens : « sans valeur péjorative et en parlant d'une langue, il renvoie au latin vulgaire, un autre état du latin [que celui du latin classique], mal connu, et auquel on rattache la formation de l'ensemble des langues

romanes. On l'attribue également à ce qui est spécifique et à ce qui est réservé à l'usage oral. Avec la valeur péjorative et en parlant de productions orales, c'est ce qui choque la bienséance par son caractère grossier dans l'expression ou dans le contenu. Ce qui n'est pas conforme à l'usage normatif ». Dans notre corpus, *vulgaire* revient à deux reprises : un enseignant estime que le français parlé par les étudiants est indigne d'un niveau universitaire et un autre le considère comme très loin du standard et très proche de l'argot et du verlan.

Français populaire : « en linguistique, *populaire* représente un mot, une forme ayant subi une évolution phonétique conforme aux lois les plus générales de la langue. Il représente également ce qui est propre aux couches les plus modestes de la société, au peuple et qui est inusité par les gens cultivés et la bourgeoisie. Il est synonyme de *vulgaire* ». Dans notre cas, le terme *populaire* est beaucoup plus rapproché de *populace*. Les enseignants le comparent également à l'argot et au verlan en soulignant le critère de non standard du français parlé par les étudiants.

Français non académique : par opposition à « un français académique » (conforme aux normes et aux usages reçus) qui est considéré par les enseignants comme un français scientifique, un français de spécialité qui est digne d'un étudiant.

Français chamboulé (francarouia) : « généralement, *chambouler* s'emploie pour désigner une personne bouleversée. Il peut également prendre le sens de renverser ou mettre sens dessus-dessous ». Il s'agit de l'explication donnée par le même enseignant pour l'utilisation du substantif *francarouia* composé de « français » et de « irwi » du kabyle « entre-mêlé », désignant ainsi un français mal parlé et mal écrit.

Français médiocre : « relativement à l'intensité, à la qualité, l'adjectif désigne ce qui se situe en-dessous de la moyenne, ce qui est de faible importance ». L'enseignant évoque dans son explication la notion de « langue étrangère » qui n'est pas maîtrisée par tous les étudiants ; il désigne par *médiocre* un français cassé où regorge une alternance codique et des interférences (penser en kabyle et s'exprimer en français).

Mauvais français : « l'adjectif *mauvais* traduit l'idée d'imperfection. Ce qui ne vaut rien, qui n'a pas les qualités qu'on attend, qui n'est pas en bon état. En linguistique, il s'utilise en parlant d'une langue, d'un mot ou d'une définition. Sur le plan esthétique et/ou intellectuel, il renvoie à ce qui est mal conçu, mal fait ». Le français parlé par les étudiants est considéré comme mauvais puisqu'il ne répond pas aux normes du français standard. Il est déstructuré et par conséquent qualifié également de cassé.

Français blédard : « de *bled* qui est un emprunt à l'arabe d'Algérie *blad* « terrain, pays ». Comme nom commun, il signifie une personne originaire d'Afrique du Nord ou issue de l'immigration maghrébine ». En utilisant l'adjectif, l'enseignant fait allusion à un français local, caractérisé par un usage régulier de l'arabe et du berbère. Il souligne un retour fréquent vers la langue maternelle dans le parler des étudiants, accompagné d'un accent non soigné.

Français incohérent : « en parlant d'un résultat d'un mode d'expression ou d'une activité, *incohérent* désigne ce qui est sans suite, qui ne reflète pas la logique, la réflexion et qui ne forme pas un ensemble rationnel ou logique ». Pour l'enseignant, un français incohérent découle d'une incompétence dans la prononciation. Les étudiants manquent de fluidité et d'expressivité.

Français incorrect : « dans la pratique d'une langue, c'est ce qui n'est pas correct ; qui présente des fautes, des impropriétés. Il est synonyme de *fautif*, *impropre*. Il peut s'agir d'une construction ou d'une prononciation incorrecte ». En ce qui concerne les étudiants, ils

ne maîtrisent pas la grammaire du français, et par conséquent ils ne maîtrisent ni l'écrit ni l'oral, d'où un français incorrect.

Français approximatif : « dans le langage courant, il renvoie à ce qui n'offre qu'une exactitude relative, par conséquent ce qui est vague et imprécis ». Il s'agit du même enseignant qui a utilisé l'adjectif *incorrect* ; il met cette fois-ci l'accent sur le caractère approximatif du français parlé par les étudiants. Il estime que parler un français correct revient à maîtriser les règles de la prononciation.

Français parlé : « l'adjectif *parlé* désigne ce qui est exprimé, manifesté, réalisé, transmis par la parole, par des moyens vocaux. Il prend aussi le sens de ce qui a le caractère libre, spontané du langage oral ». L'enseignant déplore le niveau des étudiants en français. Il désigne par *parlé* un français non maîtrisé, par conséquent avec un vocabulaire réduit pour la majorité des étudiants.

Français mal parlé, français très mal parlé : les deux enseignants ont eu recours à l'expression « français cassé mal placé » pour souligner la non maîtrise tant à l'écrit qu'à l'oral du français à l'université.

Français entrecoupé, français mal structuré, français non maîtrisé : « en parlant de la voix, *entrecoupé* prend le sens de *haché, saccadé*. Pour ce qui est de l'adjectif *structuré*, il dénote une organisation rigoureuse, un ordre bien précis qui forme un ensemble homogène. Accompagné de *mal*, il désigne tout ce qui n'est pas ordonné. Dans le domaine de l'activité intellectuelle et pratique, maîtriser un objet de connaissance ou d'étude revient à le dominer et à savoir l'utiliser pleinement ». Ces trois désignations sont données par le même enquêteur qui fait référence à la déstructuration syntaxique du français parlé par les étudiants qui témoigne de leur non maîtrise. Leur difficulté à enchaîner dénote aussi un parler entrecoupé.

Français relâché : « l'adjectif désigne ce qui est mou, qui manque d'énergie, de soin, de rigueur ». Les étudiants qui s'expriment difficilement en français font souvent des erreurs de prononciation, ce qui rend leur discours inintelligible. L'enseignant qualifie leur parlé de familier, spécifique à la rue.

Français massacré, français transformé : pour ce qui est de l'adjectif *massacré*, « il peut prendre le sens de gâter involontairement par un travail maladroit ou brutal, par une interprétation ou une exécution très mauvaise. Tandis que *transformé* renvoie à ce qui a subi une transformation, une métamorphose ». L'enquêteur mentionne dans son explication « un parler abrégé » qui avoisine le langage des SMS. Ce langage tend à altérer la langue française, désignant ainsi le français parlé par les étudiants. Il souligne l'influence de *tchat* sur les pratiques langagières des universitaires, que ce soit en français ou en anglais.

Français « light » : l'enseignant qualifie le français parlé par les étudiants de « light » car il trouve que c'est un parler léger à tous les niveaux, sans effort de mieux faire.

Français mal dit : « dire mal les choses peut être d'une façon imparfaite, défectueuse, insatisfaisante. Cela peut être aussi d'une façon anormale, éloignée du modèle, de la norme ». La prononciation est remise en cause et le discours incohérent des étudiants renvoie à un français mal articulé et mal parlé.

Français mal soigné : « un parler soigné est avant tout raffiné et recherché ». Soigner la langue c'est prononcer correctement et s'exprimer avec une aisance et une fluidité démesurées, explique un enseignant qui juge le français parlé par les étudiants mal soigné. Pour lui, un étudiant qui ne fournit par d'effort en dehors de la classe ne pourra jamais s'améliorer, ni maîtriser le français.

Bas français : « on applique parfois le qualificatif [bas-] à une langue qu'on considère sous son aspect évolué après la période reconnue comme celle de son apogée ; ainsi le *bas-latin* par rapport au latin classique. Ces expressions comportent souvent une idée de décadence, de dégénérescence ». L'enseignant n'omet pas de souligner le niveau bas des étudiants et explique que cette expression renvoie, selon lui, au sens de *populaire* et de *populace*. Pour lui, le français parlé par les étudiants est au plus bas niveau.

Langue hybride : « en linguistique, il s'agit d'un mot dont les éléments sont empruntés à des langues différentes tel que le *nom hybride*. Les noms hybrides sont en général prononcés selon les règles d'une seule des langues composantes, ce qui amène une déformation phonétique partielle, déformation que retiennent le plus souvent les adaptations vers d'autres systèmes d'écriture. Au figuré, il s'agit de ce qui n'appartient à aucun type, genre, style particulier ; qui est bizarrement composé d'éléments divers ». C'est dans ce sens que notre enquête argumente son choix, dans la mesure où il mentionne le fait que les étudiants sont incapables de tenir une conversation dans une seule langue. Ils ne peuvent pas se passer de la langue maternelle et parfois ils inventent des termes qu'ils utilisent dans leurs conversations.

Français fragmenté : « en parlant d'une chose cohérente, l'adjectif *fragmenté* désigne ce qui se présente à l'état de fragments ou bien ce qui ne constitue qu'un fragment d'un ensemble ». Dans notre cas, le français parlé par les étudiants renvoie à cette idée de fragments mais désigné par un qualificatif représentant l'idée inverse. La volonté de péjorer ce français est véhiculée par l'adjectif *fragmenté* qui met l'accent sur sa structure organisée en bribes (un mélange d'emprunts à l'arabe et de xénismes en kabyle).

Français artificiel : « en linguistique, l'adjectif *artificiel* qualifie une langue créée soit de toutes pièces, soit à l'aide d'éléments empruntés à des langues réelles et destinées à servir de moyen de communication entre membres d'un groupe (jargons) ou entre des sujets parlant des langues différentes (langues internationales universelles). On appelle aussi quelquefois *artificielle* (...) une langue dont le développement naturel se trouve modifié par l'action consciente de ceux qui l'emploient, en vertu de préoccupations esthétiques (langues de la littérature, langue de la poésie), religieuses (langues rituelles, langue de la prédication), traditionnelles (langue du droit) ». Dans notre corpus, le caractère de création d'un français non conforme au standard est souligné par l'enquête. Il atteste que le français parlé par les étudiants n'est pas normatif mais plutôt un français composé de plusieurs langues. Les étudiants font ce qu'ils peuvent de qu'ils ont acquis comme moyens linguistiques, pour ne construire que l'ombre d'une langue.

Français indigne : « en parlant d'une chose, cet adjectif renvoie à ce qui manque de dignité et ne répond donc pas aux principes de justice, de morale, de bienséance qu'on est en droit d'attendre ». Pour l'enseignant, c'est indigne d'un universitaire de faire des erreurs de langue. Il soutient l'idée qu'on devrait choisir des bacheliers qui maîtrisent le français pour faire des études universitaires. L'université est devenue un lieu d'apprentissage et non de perfectionnement.

Français amalgamé : « par extension et en parlant de choses concrètes et notamment de couleurs, cela signifie être mélangé ou confondu ». Il s'agit pour notre enquête d'un français mélangé à d'autres langues (l'arabe et le kabyle). Il y a référence à l'utilisation de néologismes de la part des étudiants.

Français décomposé : « deux sens sont véhiculés par l'adjectif *décomposé*. Soit ce qui est formé de plusieurs parties ou d'éléments divers, soit ce qui se ramifie. » Un français décomposé se caractérise par une agrammaticalité déconcertante. L'enseignant fait

référence à la structure syntaxique du français parlé par les étudiants. Il souligne la gravité de la situation actuelle à l'université où, selon lui, on assiste à une décomposition de la langue française.

Français inqualifiable : « ce qui échappe à toute qualification est désigné d'inqualifiable ; et aussi ce que le jugement, les sens ou les mots sont impuissants à qualifier ». Dans notre cas, c'est plutôt le sens de ce qui est si blâmable qu'on ne peut trouver des qualificatifs assez sévères. L'enseignant ne trouve aucun terme pour qualifier le français parlé par les étudiants. Il déplore le niveau de ces derniers et ne considère pas qu'ils parlent français, mais plutôt un charabia.

Français informel : « par opposition à *formel* désignant ce qui existe et qui est énoncé de façon déterminée, un français informel est par conséquent peu clair et sans équivoque ». L'enseignant évoque le fait que les étudiants ne font pas la différence entre une situation formelle et une situation informelle où on peut adopter un registre non soutenu. Leurs productions langagières sont limitées au registre familier et sont souvent incompréhensibles.

Français moyen : « au figuré et souvent avec une nuance péjorative, il désigne ce qui tient le milieu entre ce qui est bon et ce qui est mauvais ». En parlant du français parlé par les étudiants pour lequel on peut établir une échelle qualitative et un jugement de valeur, l'enquêteur juge péjorativement le niveau des étudiants à l'oral et à l'écrit. Il considère qu'un étudiant moyen est un mauvais étudiant qui ne maîtrise pas la langue.

Français coloré : « cet adjectif renvoie aux couleurs. Au figuré, il peut désigner la gaieté et l'aspect de mélange d'éléments dans un tout ». Dans notre cas, c'est le phénomène d'interférence qui est mentionné. L'enseignant souligne le fait que les étudiants sont influencés par les autres systèmes linguistiques qui les entourent, par conséquent, ils ne peuvent, selon lui, et dans la majorité des situations, formuler une phrase correcte.

Français pas assez bon : l'enseignant attend plus de la part des étudiants qui préparent une licence de français. Il ne généralise pas mais il reste quand même déçu de la réalité constatée.

- **Expressions** : *langage de la rue* (3), *français cassé mal placé* (2), *français « de n'importe quoi »* (2), *français de la rue* (1), *français de la frime* (1), *français de maman* (1), *français de défoulement* (1).

Langage de la rue, français de la rue : les enseignants considèrent que parler un français non conforme aux règles de la grammaire et avec un registre non soutenu est un français de la rue. L'un d'eux souligne que les étudiants ne se rendent pas compte qu'ils sont dans une institution officielle.

Français cassé mal placé : cette expression renvoie à un usage erroné de la langue française. Les étudiants s'expriment n'importe comment et utilisent une langue déstructurée.

Français « de n'importe quoi » : il s'agit de l'enseignant qui trouve que le français parlé par les étudiants est inqualifiable. Il estime que c'est une langue qui ne ressemble à rien. Selon lui, les étudiants ne sont pas motivés par une volonté de rénovation ou par une quelconque créativité.

Français de la frime : « frimer renvoie à l'action de tromper par des ruses, des faux semblants. La frime est le résultat de cette action qui est synonyme de *feinte*, *simulation*,

comédie ». L'enseignant juge que les étudiants clament parler un bon français mais ils ne font aucun effort pour se perfectionner.

Français de maman : il s'agit du français parlé à la maison, associé à du kabyle.

Français de défoulement : l'enquête déclare que les étudiants s'expriment en français avec un accent kabyle, ce qui leur donne un air satisfait. Ils s'expriment tous de la même manière et dans toutes les situations.

- **Substantifs** : *frankabyle* (2), *français-kabyle* (2), *argot* (2), *francarabe* (1), *alternance codique* (1), *code switching* (1), *verlan* (1), *sabir* (1), *français patchwork* (1), *français populace* (1), *kabylo-français* (1).

Frankabyle, francarabe : les enseignants soulignent que les étudiants commencent une phrase en français et la terminent en kabyle ou en arabe, ce qui donne un métissage linguistique et un discours désordonné sur le plan syntaxique et morphologique.

Kabylo-français, français kabyle : pour l'enquête, un étudiant qui ne maîtrise que le kabyle ne peut que construire (pour ne pas dire détruire) un discours où le français laisse à désirer. Il ajoute que le français des kabyles est un kabylo-français. Dans ce cas, l'étudiant ne peut être considéré comme parlant français.

Argot : « c'est une langue créée à partir de la langue commune par application d'un procédé mécanique. Il désigne également un langage ou un vocabulaire particulier qui se crée à l'intérieur de groupes sociaux ou socio-professionnels déterminés, et par lequel l'individu affiche son appartenance au groupe et se distingue de la masse des sujets parlants. Il peut s'agir également de toute action ou manière de se comporter, convenue, particulière aux personnes d'une même catégorie et leur permettant de se comprendre ». L'explication donnée par notre enquête se rapproche de ce dernier sens, dans la mesure où il fait référence à un langage spécifique aux étudiants avec ses défauts et ses lacunes ; Pour lui, c'est de plus en plus dramatique, vu le niveau qui ne cesse de baisser d'année en année.

Alternance codique, code switching : la langue de base dans leur discours est avant tout leur langue maternelle. Un parler parsemé de quelques bribes de français.

Verlan : « en linguistique, c'est un procédé de codage lexical par inversion de syllabes, insertion de syllabes postiches, suffixation, infixation systématique. Il s'agit d'un type particulier d'argot qui en résulte ». Pour notre enquête, il s'agit d'un parler qui ressemble au verlan mais plus déstructuré, et il n'y a aucune aisance dans la prise de parole des étudiants.

Sabir : il regroupe plusieurs définitions : « c'est un parler composite mêlé d'arabe, d'italien, d'espagnol et de français parlé en Afrique du Nord et dans le Levant ; langue mixte, généralement à usage commercial, née du contact de communautés linguistiques différentes, par opposition à *pidgin* et à *créole* dont le système est plus homogène et plus complet ; et enfin avec une nuance péjorative, langue formée d'éléments hétéroclites, difficilement compréhensible ». L'enseignant qualifie le français parlé par les étudiants de langue pauvre syntaxiquement avec un vocabulaire très réduit. Il s'agit, pour lui, d'un parler en évolution.

Français patchwork : L'enseignant souligne qu'il s'agit d'un assemblage de quelques mots en français avec des néologismes et des xénismes qui sont loin d'être intelligibles.

Français populace : « à connotation péjorative, *populace* désigne un ensemble de personnes investi traditionnellement de toutes les tares de la société et capable de tous les excès. Ou bien une partie la plus défavorisée (économiquement, culturellement et

socialement) de la population ». Synonyme de *masse*, *peuple*, *populaire*, *populo* et *vulgaire*, mentionné par notre enquête.

À ces diverses désignations péjoratives et mélioratives, s'ajoutent 10 termes qui ne véhiculent aucune impression (négative ou positive). Nous pouvons les qualifier de désignations neutres.

Désignations neutres : nous avons dénombré cinq adjectifs et cinq substantifs qui sont utilisés pour qualifier ce français parlé des étudiants.

- **Adjectifs qualificatifs** : *français nouveau* (1), *français étudiantin* (1), *français algérianisé* (1), *français algérien* (1), *français local* (1).

Français nouveau : l'enseignant souligne que les étudiants maîtrisent un français propre à eux, un français parlé appris au moyen et au secondaire.

Français étudiantin : les étudiants sont forcés d'apprendre le français à l'université afin d'avoir leur diplôme.

Français algérianisé, français algérien : le français s'est implanté en Algérie depuis des siècles et les Algériens parlent couramment un français qui est propre à l'Algérie. Les étudiants et même les enseignants parlent un français d'Algérie.

Français local : « c'est un adjectif caractérisant qui désigne ce qui est particulier à un lieu limité dans l'espace que l'on oppose généralement à un ensemble plus vaste ». Le français parlé à l'université est un français spécifique aux Algériens. Selon l'enquête, il existe en Algérie un usage spécifique du français et on le retrouve chez les étudiants.

- **Substantifs** : *français interlangue* (1), *algérianisme* (1), *français maison* (1), *français langue étrangère* (1), *français TFI* (1).

Les enseignants utilisant ces différents qualificatifs manifestent un jugement de valeur et un jugement de faits dans leurs explications. Ils notent une réalité dans laquelle un français est parlé par les étudiants, un français qui est appris et qui évolue dans la communauté universitaire.

Français interlangue : l'enquête souligne que les étudiants ont recours à leurs capacités et à leurs connaissances et parlent un français qu'on peut nommer *français des étudiants*. Un français qui ressemble à tous les français du monde.

Algérianisme : le français parlé en Algérie est le même que celui parlé par les étudiants ; un français *maison* propre à chaque pays francophone.

Français langue étrangère : apprendre une langue étrangère et être tout le temps confronté au système linguistique de la langue maternelle, le français en est un exemple en Algérie.

Français TFI : les étudiants s'imprègnent du français des natifs, mais un français parlé qu'ils ont l'habitude d'écouter, de voir à la télévision.

En guise de conclusion, nous relèverons que le français parlé par les étudiants de l'université de Béjaia est sujet à des représentations peu flatteuses de la part des enseignants. Plusieurs dénominations péjoratives le recouvrent, mettant en cause sa pratique, avec une prédominance spectaculaire d'adjectifs à connotation péjorative. Il est souvent considéré comme un mauvais français, un parler cassé issu d'un mélange de l'arabe

et du kabyle, non conforme au français des natifs, mal structuré et souvent incohérent. Dans ce sens, Temim affirme que

« les divers qualifiants de langue tels que : *langue métissée, hybride, composite, code switching et/ou mixing, français algérianisé, algérien francisé, langue d'appoint*, et que les locuteurs attribuent à leurs pratiques langagières, trouvent leur fondement à travers diverses représentations » (2007 : 23).

Néanmoins, certains enseignants qualifient le français des étudiants de fluide, de simple, de bon, de chic et d'un parler à la mode. Il s'agit pour eux d'un français local, spécifique aux étudiants algériens, possédant ses propres caractéristiques.

Mais ne pourrions-nous pas considérer ce français comme une variété linguistique à côté de celles développées en Algérie dans les situations de contact de langues ? Ces mêmes variétés qui, souvent sont accompagnées d'une terminologie dévalorisante qui « ne traduit rien d'autre que les hésitations à reconnaître ces réalités en tant que telles » (Temim, 2007 : 33).

BIBLIOGRAPHIE

Benmayouf Y-C., 2007, « Le nom de *l'arabe* dans l'Algérie contemporaine », in Cheriguen F., (dir.), *Les enjeux de la nomination des langues dans l'Algérie contemporaine*, L'Harmattan.

Cheriguen F., 2007, *Les enjeux de la nomination des langues dans l'Algérie contemporaine*, Paris, L'Harmattan.

Sadi N., 2013, « Représentations autour du niveau de langue : le cas du français à l'université », *Synergies Algérie*, n°18.

Temim D., 2007, « Nomination et représentation des langues en Algérie », in Cheriguen F., (dir.), *Les enjeux de la nomination des langues dans l'Algérie contemporaine*, L'Harmattan.

TLF informatisé, version du 10/12/2002.

Nabil **Sadi** est docteur en Sciences et maître de conférences en Sciences du langage au département de français, faculté des lettres et des langues, Université de Bejaia, Algérie. Il est aussi directeur du laboratoire LESMS (Les Langues Etrangères de Spécialité en Milieux Socioprofessionnels). Il travaille principalement sur le français parlé dans les médias algériens, sur la variation et le style dans les milieux plurilingues. Il est l'auteur d'une quinzaine de publications.